



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023**





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE**  
 2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023  
 RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h40</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2023/O2/079 - Installation et maintien des commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne</b> , posée par Mme Nadine NIVAGGION au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>9</b>
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>11</b>
<b>Question n° 2023/O2/076 - Fièvre catarrhale : Et maintenant ?</b> , posée par Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>13</b>
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	<b>15</b>
<b>Question n° 2023/O2/078 - À quandu una vera rifllessioni è pulitica pà l'agricultura è l'addevu in Corsica ?</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>17</b>
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	<b>18</b>
<b>Question n° 2023/O2/074 - Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance</b> , posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>20</b>
Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de Corse	<b>22</b>

<b>Question n° 2023/O2/077 - 2023 : Aspettendu u CPER, u Corsu à sicutera ?</b> , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>24</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>26</b>
<b>Question n° 2023/O2/080 - Pour les familles de victimes, exigeons la vérité sur la catastrophe de la Caravelle Ajaccio-Nice</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>28</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>30</b>
<b>Question n° 2023/O2/073 - Travaux de réfection de la Cathédrale d'Ajaccio</b> , posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>32</b>
Réponses de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	<b>33</b>
Et de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>36</b>
<b>Question n° 2023/O2/075 - Transfert d'œuvres corses dans les musées insulaires</b> , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>38</b>
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	<b>40</b>
<b>Question n° 2023/O2/064 - À quand la fin des fichages judiciaires et policiers des anciens prisonniers politiques corses ?</b> , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>42</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	<b>43</b>
<b>Ouverture de la séance publique à 12h04</b>	
<b>Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI</b>	
<b>Appel nominal des conseillers</b>	
<b>Minute de silence</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>46</b>

<b>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>51</b>
<b>SUSPENSION DE SEANCE À 13h / REPRISE A 14h52</b>	
Point d'ordre de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	
<b>Reprise à 15h00</b>	
<b>Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>62</b>
<b><u>TRASPORTI / TRANSPORTS</u></b>	
<b>Raportu n° 310 : Delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera, à cuntà da u 1<sup>mu</sup> di ghjennaghju di u 2024, di i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruporti di Parigi Orly, Marseglia è Nizza da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubligazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023</b>	
<b>Rapport n° 310 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023.</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse et par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>63</b>
Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O2/002) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	<b>72</b>
Lecture du rapport de l'Assemblea di a Giuventù par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	<b>75</b>
Lecture de l'avis du CESEC par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	<b>78</b>

<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>80</b>
M. François SORBA	<b>84</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>85</b>
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	<b>86</b>
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>91</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>94</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>98</b>
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>101</b>
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	<b>103</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>115</b>
<b>SUSPENSION À 17h40 / REPRISE À 18h18</b>	
<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 309 : Affittazioni di crediti pà a partecipazioni di a Cullittività di Corsica à a custruzzioni di l'annessu Eugénie (EHPAD è USLD) nantu à u situ di l'ospitali novu di u Stilettu</b>	
<b>Rapport n° 309 : Affectation de crédits pour la participation de la Collectivité de Corse à la construction de l'annexe Eugénie (EHPAD ET USLD) sur le site du nouvel hôpital du Stilettu</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social</i>	<b>116</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/048) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	<b>118</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>119</b>
<b><u>Prises de paroles :</u></b>	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	<b>120</b>
Mme Christelle COMBETTE	<b>121</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>121</b>
En réponse pour le CE, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	<b>122</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>123</b>

<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
<b>Raportu n° 296 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi 2023-2025 trà a Cullittività di Corsica è RADIO FRANCE BLEU RCFM</b>	
<b>Rapport n° 296 : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et RADIO FRANCE BLEU RCFM</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	124
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O2/047) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	125
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	127
<b><u>Prises de paroles :</u></b>	
M. Saveriu LUCIANI	127
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	128
M. Petru Antone FILIPPI	129
Mme Marie-Claude BRANCA	131
M. Romain COLONNA	131
La Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS	132
Mme Nadine NIVAGGIONI	134
En réponse pour le CE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	134
<b>VOTE amendement et RAPPORT</b>	135
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
<b>Raportu n° 297 : Missioni d'accompagnamentu affidata à l'OEC pà a sparghjera di u rituali NATURA 2000 Terranu</b>	
<b>Rapport n° 297 : Mission d'accompagnement confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) pour le déploiement du réseau Natura 2000 Terrestre</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, <i>Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</i>	136
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O2/033) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	139

<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Pierre GHIONGA	140
M. Paul-Felix BENEDETTI	141
Le Président Guy ARMANET, en réponse	142
Le Président Gilles SIMEONI	142
<b>VOTE amendement et RAPPORT</b>	144
<b>19H30 : VOTE UNANIME DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE SUR LE RÉGIME DÉROGATOIRE DES PERSONNELS SGAC</b>	145
<b><u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u></b>	
<b>Raportu n° 322 : Raportu d'infurmazioni nantu à u prugramma Pattu Novu mobili in Corsica (nuvembri di u 2023)</b>	
<b>Rapport n° 322 : Rapport d'information sur le programme Newdeal mobile en Corse (novembre 2023)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	146
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	148
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	149
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	151
<b>L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE</b>	152
<b>Raportu n° 323 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (uttrovi di u 2023)</b>	
<b>Rapport n° 323 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse (octobre 2023)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	152
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Jean-Michel SAVELLI	155
M. Paul-Félix BENEDETTI	157

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>157</b>
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	<b>159</b>
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>160</b>
<b>L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT</b>	<b>160</b>
<b>SÉANCE LEVÉE À 20h10</b>	

## **Ouverture de la séance des questions orales à 10h40.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, que chaque conseiller exécutif rejoigne sa place et que chaque conseiller territorial fasse de même, s'il vous plaît.

Vulerebbu à pena di silenziu per principià sta seduta incù l'ora di e dumande à bocca.

### **QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A prima dumanda hè quella di Nadine NIVAGGIONI, per « Fà populu in seme ». Avete a parolla.

**Question n° 2023/O2/079 - Installation et maintien des commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne**, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu In seme »

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringrazii, Signora Presidente.

A nostra muzione porte nant'à a vitalità di i nostri paesi.

Assurer la vitalité de nos villages, de nos pieve, a toujours été un objectif fondamental pour notre collectivité.

Nous savons à quel point il est difficile de vivre à l'année dans des villages isolés.

Certains ne disposent pas, voire très peu, de services essentiels, contraignant leurs habitants à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour accéder à certaines commodités. Tous ces facteurs rendent difficiles l'installation de jeunes couples et familles et renforcent l'isolement des personnes les plus anciennes.

Aujourd'hui, les commerces fixes ouverts à l'année sont de moins en moins nombreux.

Pourtant, le maintien des commerces de proximité dans ces zones revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons : en plus de fournir aux habitants un accès pratique à des produits et services essentiels, ce qui est particulièrement important pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer, ils favorisent le lien social en agissant comme des lieux de rencontre et d'échange.

Par ailleurs, les commerces ruraux stimulent l'économie locale en créant des emplois et en diminuant la nécessité de se déplacer vers des zones urbaines ce qui permet de générer une économie locale dans la microrégion.

En somme, les commerces de proximité dans les territoires de l'intérieur et de montagne, qu'ils soient fixes ou ambulants, sont essentiels non seulement pour l'économie locale, mais aussi pour le tissu social, culturel et environnemental de ses habitants.

Pour pallier cette désertification croissante des commerces dans ces territoires, l'Etat annonçait le 1er mars 2023 le lancement d'un programme de reconquête, avec une enveloppe de 36 millions d'euros sur trois ans pour soutenir des projets d'implantation de commerces en « zone rurale ». Malheureusement, ce programme peu adapté à nos spécificités, et sur lequel peu de communication a été opérée, a reçu seulement deux candidatures en Corse, révélant l'inadéquation du dispositif aux besoins de notre territoire.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, face à cette problématique majeure pour l'avenir de nos villages, quelles mesures a Cullettività di Corsica et ses agences et offices proposent, ou pourraient proposer, afin de favoriser l'installation et le maintien de commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne ?

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè u Presidente di l'ADEC ch'hà da risponde.

## M. Alex VINCIGUERRA

Madama a Presidente, madama a Cunsigliere,

Cum'è a sapete, oramai a nostra pulitica di sviluppu economicu hè cunsacrata, in priurità, à u sustegnu di a pruduzione di robba è di servizii. Ma in listessu tempu ùn ci simu micca scurdati di l'attività cummerciale aperte à l'annata ind'è i paesi, cum'è l'avete detta, attività di primura chì rispondenu à un bisognu di prima necessità è di a ghjente, chì rinforza a leia suciale.

Hè cusì chì per i dece primi mesi di l'annata 2023, avemu aiutatu una quarantina di prugetti, quaranta cummerci chì si trovanu in zona rurale, pè un tutale di suvvenzione di circa 900 000 €. Nantu à sta glubalità, 30 prugetti sò stati finanziati in cumune scantate assai.

Ma e suvvenzione ùn sò micca u solu arnese disponibile. Spessu, in complementu avemu dinò strumenti finanziari d'imprestito o di garanzia. Dapoi u principiu di l'annata, avemu accumpagnatu cusì 36 prugetti situati in cumune di menu di 2 000 abitanti. Dunque à a fine di st'annata 2023, averemu aiutatu una centinaia di prugetti cummerciali in territoriu rurale, sia 12 % di i prugetti accumpagnati da l'ADEC.

Ma mi pare chì, di più chè u sustegnu finanziariu, hè statu u cunsigliu datu à i capiprugetti chì hè statu interessante. Ci hè statu, è ne ringrazii tutti i cullaboratori di l'ADEC, una visita sopr'à piazza per ogni prugettu sustinutu.

Parechje riunioni si sò tinute, ancu per risolve i prublemi è cunflitti. Aghju in capu, per esempiu, u cunflittu trà i cummercianti taravesi è a grande distribuzione.

Ci hè statu dinò una decina di riunioni pubbliche organizzate nantu à u terrenu cù i nostri partinari cunsulari.

In più di l'aiuti à l'imprese, ci sò dinò l'aiuti à e cumune di menu di 3 000 abitanti. Basta chì ste cumune avessinu prugetti per creà, mantene o sviluppà cummerci di prussimità. Ste cumune ci anu dumandatu è anu avutu suvvenzione per accumpagnà creazione ind'è i paesi sia cù e dutazione « quinquennale », sia per via di u Fondu di sulidarità territoriale. U dispositivu pò esse dinò impuntellatu cù un prestitu à tassu 0 %. Dapoi issi ultimi cinque anni, avemu sustinutu cusì una trentina di prugetti per più di 2 milioni d'eurò di suvvenzione.

Dunque i dispositivi di sostegno ci sò. Oghje per via di una grande prossimità cù i capiprugetti, di una comunicazione sciolta è di un funzionamentu amministrativu simplificatu assai, tutti sti prugetti sò più faciuli à mette in opera.

Hè què chì ùn hà micca capitu a Ministra francese incaricata di e TPE, di u cummerciu è di l'artigianatu.

Luni chì vene ci hà da presentà un novu Fondu di sostegno à u cummerciu rurale. Stu Fondu averà 36 milioni d'eurò pè a Francia sana è per trè anni, sia 12 milioni per annu pè a Francia sana. Ùn bastanu manc'appena ! In quant'à noi, u metudu ùn ci cunvene micca. U nostru messagiu serà di trasferisce à a CdC a parte prevista pè a Corsica.

Infine, puru i nostri risultati, ci vularà ad accoppià à issu sostegno una visione più larga di u sviluppu campagnolu : accessu à a fibra, chì si face? sostegno à l'agricultura, chì si face? turisimu durevule, chì si face? pruduzione d'energia verde, chì si face? è dinù accessu à l'alloghju, à a salute è à a mubilità.

In u quattru di u nostru prugettu d'autunomia, ci tuccherà à purtà suluzione legislative, fiscale, finanziarie, adatte per pudè mette in ballu tamanti sfide.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Vogliu ramintà chì avemu, cum'è d'abitudine a traduzione. Ghjè assicurata oghje è ringraziu i traduttori in lingua corsa, in lingua francese.

A dumanda à bocca chì vene avà hè quella d' « Avanzemu », nant'à a febra catarrale. Saveriu LUCIANI !

**Question orale N° 2023/O2/076 déposée par Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : fièvre catarrhale : et maintenant ?**

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Primu di principià a questione, o Sgiò Cunsigliere esecutivu presidente di l'ODARC, un passu in daretu quantunqua pè ricurdà chì, quandu hè stata posta a questione, dipoi chì hè stata posta, ci sò stati fatti impurtanti : mosse sindacale, strade barrate, questione à u Senatu è Palazzu Bourbon, scontri incù l'Esecutivu, incù i prefetti, è sta mane incù a Direzione di l'agricultura.

In tantu, in u frattempu sò morte quantunqua centinai di pecure, è dunque a questione, a capite bè, l'aghju posta mese fà. Mi tocca oghje à turnà à pone la, sapendu chì voi quant'è mè, simu un populu di pastori è cunniscimu a situazione cum'ella corre è ùn si po più parà. Eccu.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le mois dernier, M. le Président, nous vous interpellions sur l'épidémie naissante, ou plutôt renaissante, de fièvre catarrhale en Corse.

Déjà, à l'automne 2021, notre assemblée s'était préoccupée de ce fléau qui constitue durablement un danger de mort pour toute une profession symbolique de ce qui nous fait nation.

Déjà aussi, en novembre 2022, soit l'année dernière, survenait une recrudescence de la maladie constatée en Sardaigne qui avait fait réagir les présidents des chambres d'agriculture corses, d'autant qu'une grande partie de la commercialisation des agneaux corses est tributaire du bon état de santé des troupeaux, de part et d'autre du détroit de Bunifaziu.

En octobre, et c'était le sens de notre question du mois dernier, les premiers cas de fièvre catarrhale ovine, la fameuse Blue Tongue, puisque les bêtes qui en sont victimes présentent une langue bleue... Je précise quand même qu'en Corse, au 20<sup>ème</sup> siècle ça n'existait pas. Les premiers cas qui sont arrivés, en tous les cas dans nos villages, c'était en 2001-2002, il y a plus de 20 ans. Avant, on ne la connaissait pas chez nous.

Donc, les bêtes qui en sont victimes présentent une langue bleue. Ces cas étaient détectés dans notre île. Depuis, de réunions en réactions, et de réactions en réunions, sa progression est et plus que préoccupante.

Il y a quelques jours, le 15 novembre, l'Interprofession Laitière Ovine et Caprine a finalement été reçue par la DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Aiacciu).

Trois demandes semblaient essentielles :

- la prise en compte à 100 %, par l'État des vaccins. Cela correspond à un coût de 3 € par brebis - c'est un prix encadré ;

- la prise en charge, toujours par l'État, de l'indemnisation de la mortalité et dans une certaine mesure de la morbidité ;

- l'engagement de l'État sur un Plan sanitaire de la filière, plan auquel seront associés les acteurs corses.

Au regard d'une épidémie qui se répète, dramatiquement année après année, force est de constater l'extrême fragilité de la situation de nos exploitations face aux conséquences.

Une réponse de l'Etat était attendue pour le lundi 20 novembre. Toujours sans nouvelles jusqu'au vendredi 24 novembre, l'ILOCC - l'Interprofession Ovine et Caprine de Corse - a réagi par - je cite - « un communiqué d'alerte sur la situation de la filière laitière » de son Président, M. PAOLI.

Par ailleurs, il confirme la progression de l'épizootie, avec des cheptels pratiquement décimés un peu partout en Corse. En moyenne, pour les éleveurs dont le troupeau a été reconnu infecté, on compte 20 à 25 % du cheptel touché. Et s'il y avait 14 foyers déclarés il y a une semaine, à ce jour il y en aurait près d'une trentaine.

Si l'on ajoute les difficultés pour écouler les animaux, puisqu'il n'y a pas dans l'île d'outil d'abattage dédié pour les petits ruminants malgré son évocation récurrente qui n'est, à ce jour, pas suivie d'effet, mais seulement des abattoirs mixtes, l'impossibilité d'étaler par là même les ventes sur l'année, c'est tout un pan de l'élevage et de la production corses qui sont désormais menacés de disparition.

Notre collectivité a certes réagi, notamment le mois dernier par votre réponse, mais l'urgence commande dorénavant d'agir vite, afin de répondre sur le court terme par des mesures fortes face à la détresse des bergers et de l'écosystème concerné (puisque'il touche aussi la filière laitière), mais également

de préparer le long terme, d'un point de vue sanitaire et plus encore structurel et économique.

Au moment où l'autonomie entre dans toutes les salles de réunion, ici et ailleurs, en Corse et à Paris, et nous engage à construire une nation moderne en Méditerranée, sauvegardant ainsi ce qui a façonné la civilisation des corses, quelles sont vos propositions, vos pistes d'action et votre rapport sur ce sujet avec l'Etat ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì hà da risponde ? Dumè LIVRELLI, u Presidente di l'ODARC.

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Conseiller,

Avec les professionnels de la filière ovine et caprine et les syndicats, nous avons posé le constat de l'urgence de la situation sanitaire et économique de ces filières, déjà fragilisées par divers contextes et sur laquelle nous avons alerté l'Etat plusieurs fois déjà, non sans mettre en place nous-mêmes, à la CdC, des aides structurelles et conjoncturelles, mais également d'urgence.

Aujourd'hui, nous estimons que l'Etat ne prend pas sa part ni ses responsabilités face à l'épidémie de fièvre catarrhale qui sévit depuis le mois de septembre, avec des centaines de bêtes perdues, alors que la campagne laitière commence à peine.

Comme vous le rappelez, nous avons déposé le mercredi 15 novembre, en Préfecture, un document reprenant les revendications de la profession, afin qu'il soit transmis au ministre de l'Agriculture.

Ce document a été signé par tous les acteurs concernés (ILOCC, ODARC, GDS, GTV, CORSIA, Syndicat AOP Brocciu, Chambre d'Agricultures 2A et 2B, et Chambre Régionale d'Agriculture, syndicats agricoles). Il réclame notamment la prise en compte des frais de vaccination pour l'ensemble du cheptel, mais également l'indemnisation des pertes pour les cheptels déjà touchés, une aide à la reconstitution du cheptel, la prise en charge

du suivi sanitaire et des veilles préventives ainsi qu'un plan de sauvegarde de la filière ovine et caprine de Corse.

Dix jours plus tard, nous n'avons aucune réponse de la part du gouvernement.

L'ODARC a fait savoir, dès le démarrage de cette épidémie, qu'il participerait si besoin à la prise en charge de la vaccination. Je l'ai encore rappelé au préfet la semaine dernière, tout comme j'ai souligné l'urgence d'une réponse rapide de l'Etat en ce qui concerne l'indemnisation des troupeaux touchés.

Mardi, la filière a décidé de mettre en place une action collective pour sensibiliser la presse et l'opinion publique, avec un barrage filtrant à Vivariu. J'ai soutenu publiquement cette action et, avec le Président de l'Exécutif, nous avons rencontré les acteurs de la filière ovine, les syndicats agricoles et les chambres d'agriculture avant de les accompagner chez Monsieur le Préfet de Haute-Corse.

Les réponses de l'Etat n'ont pas été à la hauteur, je le redis, ni des attentes, ni des enjeux. En effet, l'Etat doit répondre présent dans l'accompagnement de cette crise sanitaire et ses conséquences sur les élevages, conséquences dues, faut-il le rappeler, à l'introduction d'un nouveau sérotype présent sur le continent mais pour lequel la Corse était encore indemne jusqu'en septembre.

De plus, il semblerait, au regard de la réponse du gouvernement au Sénateur Panunzi, que le sérotype 3 circule également.

Si cette information est confirmée cela apporterait une difficulté supplémentaire à la gestion de cette crise, car les vaccins actuels ne couvrent que les sérotypes 4 et 8. Enfin, l'apprendre au détour d'une question au Sénat, alors que nous échangeons quasi quotidiennement avec les services de l'État, démontre le manque de transparence dans la gestion de cette crise, mais également dans la gestion du sanitaire en Corse.

C'est pourquoi il est impératif que nous améliorions nos compétences en la matière en élargissant le pôle de recherche agronomique de l'ODARC à Altiani, en y intégrant une dimension sanitaire, en partenariat avec les professionnels INRAE, Université, l'Institut d'élevage et le laboratoire de recherche ANSES.

Par ailleurs, je vous informe qu'un volet sanitaire sera bien intégré au projet agricole en lien avec le processus d'autonomie, car nous le voyons à chaque nouvelle crise et au-delà du caractère régalién que revêt cette compétence, il n'est plus possible de continuer ainsi en étant ni protégés, ni informés, ni même considérés.

Une nouvelle réunion se tient ce jeudi matin avec la DRAAF, l'ODARC et les professionnels. Nous espérons des propositions concrètes de la part de l'Etat, notamment sur la prise en charge de la vaccination et l'indemnisation des éleveurs impactés. La survie de certaines exploitations en dépend et au-delà, la survie même de la culture agro-pastorale de la Corse !

Ces filières sont incontournables de notre agriculture, de notre politique agricole, de notre avenir. Nous ne les abandonnerons pas !

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avà ci hà da esse una dumanda à bocca da « Core in fronte », è sarà fatta da Marie-Claude BRANCA, dinò nant'à l'agricultura.

**Question orale N° 2023/O2/078** déposée par Mme Marie-Claude BRANCA Au nom du groupe « Core in Fronte » : **à quandu una vera riflessione è pulitica pà l'agricultura è l'addevu in Corsica ?**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò cunsiglieri esecutivu in carica di u sviluppu di l'agricultura,

Eccuci quì, una volta di più pà una dumanda annant'à l'agricultura è più particularmenti annant'à l'addevu è u pasturisimu.

D'aprili di u 2023, v'aviamu dighjà dumandatu di metta in opara una vera riflessione annant'à l'addevu incù tutti l'agenzi è l'uffizi di a Cullittività è tutti l'attori di a filiera di l'addevu, chì si ni mori pianu pianu è vuliamu rimetta l'agricultura è l'addevu à u centru di a noscia suciità. In sta risposta ci aviati fattu a lista di l'aiuti ma ùn aviati micca viramenti rispostu à a noscia dumanda chì era una dumanda di data di reunione efficace cù tutti i raprisintenti di l'agricultura è tutti l'organismi è l'agenzi.

7 mesa dopu, a filiera di l'addevu hè di più in più priculu. Comu l'emu vistu avali a frebba catarrali faci un scumpientu è s'aghjusta à i prublemi chì aviami vistu in sta dumanda d'aprili, di l'aumentu di i prezza, di a sicchina, o a sparizioni di i tarri agriculi.

Allora, a sapemu, a c'eti ditti è l'emu vista, chì eti ricevutu i rapresentanti di a filiera di l'addevu, mà à no ci pari cumplicatu d'aspittà sempri l'urgenza. È ci vularia à rifletta à capinanzu è a mette una riflezzioni à long'andà.

Ùn si pò aspittà di più pà travaddà viramenti annant'à a salvezza è u sviluppu di l'agricultura.

U nosciu scopu ùn hè micca di fà vi una dumanda annant'à l'agricultura è l'addevu ogni mesi, è ùn semu micca quì pà aspittà una risposta incù belli infrasati è una lista d'aiuti d'urgenza.

Ùn avemu micca bisognu di chjachjari ma di dicisioni cuncreti è curaghjosi pà a salvezza di a noscia agricultura.

Vi dumandemu dunqua, una volta di più, quandu aveti da metta in opara una vera riflissioni pà difenda u rolu è a piazza di l'agricultura è l'addevu in a Corsica d'oghji?

Vi ringraziemu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta dinò da u Presidente di l'ODARC.

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi.

Madama a Cunsigliera, cara Marie-Claude,

Sò d'accusentu cù voi, chì eiu ùn sò tantu avvezzu à e frase longue è à i longhi discorsi ch'ùn ghjovanu à nunda.

Ùn appiate penseri, e vostre dumande ùn mi diranghjanu manc'appena chì l'agricultura è soprattutto l'allevu in più d'esse u mo mistieru, ghjè una passione !

Parlate d'una vera riflessione pè mette l'agricultura è l'allevu à u centru di a sucetà, sappiate chì stu travagliu ghjè u mo scopu principale dapoi a me presa di funzione.

À ce sujet, l'ODARC travaille à la conception du volet corse du prochain PSN et de ses objectifs qui seront appliqués dès le 1er trimestre 2024.

Ce document stratégique définit les orientations politiques portées par l'ODARC en concertation avec les acteurs du monde agricole, avec des choix concrets et des taux d'intervention au plus haut des possibilités réglementaires offertes par le FEADER pour :

- la filière laitière et les petites exploitations maraîchères dans le cadre de l'autonomie alimentaire,
- la structuration des exploitations d'élevage avec un taux bonifié pour les clôtures,
- l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations grâce à des AAP pour les cultures protéiques,
- le soutien pour l'entretien et la rénovation de l'arboriculture traditionnelle.

Cette liste non-exhaustive peut vous apparaître comme un catalogue de mesures, cependant elles reflètent bien notre ambition qui est de nous orienter vers une agriculture de production, vertueuse, raisonnée, concrète et ambitieuse.

L'objectif de ces orientations politiques est de soutenir les exploitations existantes afin de les rendre compétitives et de permettre aux JA de s'installer avec des exploitations pérennes et génératrices de valeurs ajoutées.

L'ODARC travaille également dans le cadre du volet agricole du processus d'autonomie. Des thématiques ont été définies en Conseil d'administration de l'Office et des concertations vont être lancées très prochainement afin d'être en capacité de faire remonter un projet partagé et ambitieux en début d'année où les filières d'élevage auront bien évidemment toute leur place.

A ce titre, vous serez sollicités, au même titre que les autres groupes de l'Assemblée de Corse, afin de contribuer à son élaboration.

Comu a pudete custattà, ùn semu nè pà i chjachjari, nè mancu pà i discorsi vioti, noi semu pà i fatti.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A dumanda chì vene avà hà da esse posta da Georges MELA, per « Un soffiu novu ».

**Question orale N° 2023/O2/074** déposée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse » : création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance.

**M. Georges MELA**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président,

En adoptant le PADDUC le 2 octobre 2015, avec votre concours, M. le Président, puisque vous faites partie des 36 élus d'ailleurs ayant voté « pour », l'Assemblée de Corse validait le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui préconise les mouillages à haut niveau de services dédiés à la Grande Plaisance.

*Le document considère que « les conditions d'accueil de ces unités sont contraignantes, notamment au niveau de la taille des bateaux accueillis et des modes de fonctionnement et de gestion de ces unités » et estime qu'en « dehors des ports, le potentiel de développement de ce type de mouillage est significatif. Il peut s'avérer être [je cite] une alternative séduisante à des investissements lourds de réaménagements des ports, notamment de leur tirant d'eau et permettre ainsi de capter le marché croissant de la grande plaisance. Le principe pourra être de mailler progressivement la Corse d'un réseau de mouillages à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance. »*

Concrètement, il s'agit de bouées de mouillage fixées sur le fond par des dispositifs ayant un impact très réduit sur le milieu. Ces systèmes ont des coûts d'achat et de fonctionnement plus faibles qu'un traditionnel poste à quai et sont surveillés et contrôlés à distance.

Une trentaine de sites autour de l'île s'y prêtent, ce qui ferait environ 100 bouées de mouillage pouvant accueillir de 24 à 200 mètres.

L'idée est donc de créer sur le littoral corse un réseau de mouillages organisés pour l'accueil des navires de grande plaisance dont chacun connaît l'impact des retombées économiques en période d'affluence pour la Corse où l'on évalue à plus de 600 fournisseurs, entreprises ou artisans de tous secteurs confondus travaillant directement avec la grande plaisance et quelques milliers indirectement.

La moitié de la flotte mondiale évolue en Méditerranée et un tiers entre la France, l'Italie et l'Espagne. Environ 1 000 yachts de plus de 30 mètres font escale tous les ans en Corse où ils séjournent en moyenne 10 jours pendant lesquels 2 nuits sur 3 se passent au mouillage forain.

Le nombre et le tonnage des navires augmentant d'année en année, les ancrages et les chaînes de mouillages sont de plus en plus importantes et génèrent des dégâts considérables sur les milieux sous-marins.

La Corse au cœur de l'Europe et de la Méditerranée, destination-phare du yachting et de la croisière, doit-elle demeurer dans une situation passive ou y faire face comme responsable novateur de son développement durable ? Nous pensons que non. Et j'imagine, puisque vous avez validé le schéma de la mer, que vous partagez ce point de vue, M. le Président.

Il s'agirait donc de structurer un réseau régional composé de sites de mouillages organisés dédiés aux grands yachts et aux « petits » paquebots avec deux niveaux de gestion :

- Au plan régional, par la création d'une structure unique de gestion regroupant les pouvoirs publics et des acteurs privés issus de la filière des services portuaires aux navires de commerce, de grande plaisance et de croisière. Elle serait chargée du développement et de l'administration du réseau, de la promotion de l'offre, de sa commercialisation et de la gestion des réservations.

- Au plan local, en mobilisant les ressources nécessaires dans des partenariats public/privé (opérateurs portuaire, agents maritimes, sociétés de pilotage, compagnies diverses...) pour garantir un accueil de qualité, en collaboration avec les ports de plaisance, les ports de commerce, les gestionnaires des aires marines protégées et les socioprofessionnels de l'industrie nautique et maritime.

Les choix techniques pourraient se faire au cas par cas sur les sites retenus, en tenant compte de la taille des navires acceptés ; des contraintes bathymétriques, longueur du mouillage en fonction de la hauteur d'eau et

influence sur le cercle d'évitage, des contraintes de qualité des sols, nature, substrat, stabilité et de l'impact sur le type d'ancrage et sa tenue, etc.

Ma question consiste, Monsieur le Président, à vous demander la position de la Collectivité de Corse sur ces mouillages organisés pour la grande plaisance et sur cette structuration. Un COPIL sous l'égide de la CCI - regroupant les services de l'État et de la CdC, l'Union des Ports de Plaisance, les professionnels de la plaisance et de la pêche - permettrait de mettre tout le monde autour de la table. Y souscrivez-vous ?

Les bénéfices environnementaux par la protection des écosystèmes marins et littoraux, mais aussi économiques avec les retombées locales que l'on connaît ne sont pas négligeables.

La Corse a l'occasion d'être un modèle de conciliation entre la fréquentation et la préservation ; une chance à saisir me semble-t-il.

Le PADDUC ayant été adopté en octobre 2015, avec une clause de revoyure à 6 ans, sa révision étant attendue depuis l'automne 2022, notre groupe vous sollicite régulièrement pour connaître vos intentions et le caractère de révision. Le bilan est annoncé depuis des mois.

J'en profite pour vous réitérer cette demande, en espérant que vous intégrerez entre temps une démarche opérationnelle en faveur des mouillages pour la grande plaisance.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ghjè Angèle BASTIANI, a Presidente di l'ATC chì hà da risponde.

**Mme Angèle BASTIANI**

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui fait écho à plusieurs perspectives, notamment environnementale et économique, dans une démarche globale d'aménagement et de gestion des usages de notre littoral.

Je souhaite donc apporter des éléments qui répondent le plus largement possible à votre interrogation, afin d'objectiver la position de la Collectivité de Corse sur le mouillage organisé.

Je souhaite apporter ces éléments puisque ça concerne une problématique transversale, le mouillage organisé effectivement appelle, vous avez raison, une dynamique, au niveau du bloc territorial :

- À travers les orientations du PADDUC qui pourront évoluer dans le cadre du processus de révision, l'expertise écologique et environnementale de l'OEC, notamment par le biais des gestionnaires d'Aires Marines Protégées et les dispositions financières proposées par le règlement des aides de l'ATC.

Aussi, c'est bien dans cet état d'esprit collaboratif qu'un comité de pilotage public/privé a été créé par arrêté du président du Conseil exécutif en date du 10 mai 2017.

Ce COPIL du « Réseau corse de bouées d'accueil dédiées à la grande plaisance » est composé, pour la Collectivité de Corse, du Président du Conseil exécutif, des présidents et présidentes de l'ADEC, ATC, OEC, AUE, accompagnés de leurs services techniques.

L'élargissement de la composition de ce comité peut, bien évidemment, être envisagé.

Ainsi, pour la Collectivité de Corse, l'enjeu consiste à s'inscrire dans une stratégie de protection de la biodiversité, incluant les standards les plus hauts du droit français, européen et international en la matière, tout en accompagnant, de manière raisonnée et équilibrée, la filière du nautisme.

Ainsi, au plan local et au cas par cas, en fonction des projets, il conviendra d'être particulièrement attentif, à la fois :

- aux enjeux écologiques (nature des fonds et colonne d'eau...), à la proximité des sites d'intérêt majeur, tout particulièrement dans le périmètre d'une réserve naturelle ;
- à la pertinence économique afin de répondre aux perspectives attendues par les activités nautiques.

Cette double perspective compose le socle de nos réflexions et de nos engagements pour accompagner notre île sur la voie du développement durable et de la transition écologique.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller, je vous confirme que la Collectivité de Corse, fidèle à ses principes de concertation objective, est prête à échanger avec les acteurs concernés sur l'ensemble de ces paramètres, et ainsi, je l'espère, construire un modèle à la hauteur des enjeux pour la Corse, de sa richesse et de son littoral unique.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A dumanda chì vene avà hà da esse fatta da Saveriu LUCIANI, per « Avanzemu ».

**Question orale N° 2023/O2/077 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : aspettau u CPER, u corsu a sicutera ?**

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

Ognitantu pigliemu à parlà di gestione di u cartulare linguisticu. Di falla un'antra volta a sapete chì mancu ùn mi dispiace chì tantu a vi dicu ùn si vede tant'affari, s'elle ùn sò cunvenzione classiche indiate unepochi d'anni fà o sustegnu à operate associative, vogliu vene à dì ch'ella campichjehja a lingua nant'à l'acquisti vechji.

Fattu si stà chì dipoi dui anni, a dicu di manera franca è chjara, l'iniziative vostre sentenu u pocu.

In i tempi dicianu tempi di grilli piuttost chè tempi di capretti. Eiu vi lasciu a volpe è i so versetti.

Ricurdatevi quantunque : V'aviamu dumandate in quell'epica , è l'avemu dumandatu parechje volte, duve n'erate di u CPER 2021-2027. À mumenti entrimu in u 2024 è s'aspetta sempre l'abboccu...

À chì ne simu inquant' à u bilanciu sciffratu di l'effettivi sculari di a rientrata, di l'ultima, di l'analisi, di i piani di furmazione è di a valutazione di a pulitica indiata, di a messa in anda di misure relative à l'inchiesta sociologica di u 2020, chì ghjera un segnu di a vulintà nostra pruclamata, per u più nant' à e rete suciale, d'accimà l'ogettivi sucetali, da curegge per indettu a calata di a trasmissione famigliale o sippuru di palisà e mancanze tremende d'un sistema educativu chì strazia à amparà è à sparghje a nostra lingua ? Chì sò diventati a maiò parte di i premii, per esempiu in literatura ?

Ma à chì ne simu di a presentazione dinò di stu pianu strategicu è di sta cunvenzione nova nant' à a lingua ch'avemu vutatu quantunque 13 mesi fà?

Intantu mi sia cuncessu stu passu in daretu per ricurdavvi dinò ch'ellu s'aspetta omancu l'organizzazione d'un CAT è forse, di tantu in tantu, forse un puntu d'infurmazione cum'ella si faccia in quell'epica vicina. O l'affari vanu bè, o macaru si passa qualcosa, cum'ella a dicia qualchissia in campagna elettorale...

Nunda, è s'e mi sbagliu – fuss'ella puru – in casu fatemi capace.

Ùn steremu quì à allistinà l'assai di ciò ch'ellu ùn si face. Sappiate quantunque chì l'attesa pare à tutti più chè longa è sopr' à tuttu dannifica assai per l'Avvene ; moltu più chì l'urgenza chere risposte fattive è subbitanie.

900 ghjorni di mandatura nova è 14 mesi dopu avè avviatu l'assu , u chjameremu cusì, d'un pianu cusì dettu strategicu, puntellatu di quandu in quandu da cummissione di travagliu : fatta fine, oghje chì ghjè oghje, mi dispiace à dilla, assai fume è pocu arrostu...

U tempu corre è ùn aspetta è più peghju chè cusì, u tempu d'avà v' à in furia è ci mena in capu à a scumpassunata. Ùn basta più à d'è turnà à ripete sempre chì quella di a lingua, fundame maestru di a nostra lotta d'emancipazione naziunale, ferma una primura maiò.

Intantu, s'ella impreme di ricurdà à tutti a impurtanza di a piazza di a lingua in li niguziati di l'autunumia, aldilà di stu frattempu, hè ch'ella ci hè quì necessità di sparte a supranità educativa in materia di difesa di a lingua, d'adattamento di i prugramma è in gestione cullabbrativa di i persunali insignant, cù sta primura maiò di a so cursufunizione, sapendu a difficoltà maiò di dispone di a risolza umana in issa materia, in cunsunenza cù l'indiatura stampata in l'articulu 3 di a deliberazione di u 5 di lugliu scorsu.

Eccu. Taglieremu à l'accorta, taglieremu à rochju ch'un ci hè bisognu à andà per tante strade o sippuru di spiegà o specificà l'evidenze, di pettu à a sfida di riacquistà sta lingua è u sale di a vita di stu populu...

Innò, solu sta dumanda sta mane :

O sgiò Presidente, voi chì site in logica, u cunsiglieru incaricatu di a strategia linguistica à prò d'una sucetà biplurilingua, chì cuntate di fà è di prupone à cort'andà per turnà à mette a lingua nant'à tamanta strada ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A risposta hà da esse fatta da u Presidente di l'Esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Sgiò Cunsiglieru, vi ringraziu.

Circaraghju à risponde, ben ch'un sia micca sicuru ch'ella ùn conti micca di più per voi a vostra quistione chè a mo risposta. Hè sempre appena u casu.

Di modu generale diceraghju chì, in 3 simane ete dettu trè volte publicamente chì u Cunsigliu esecutivu è a magiurità eranu incumpetenti. L'ete detta una prima volta di modu generale, una seconda volta pè l'affare di l'aeriu è una terza volta pè a lingua.

Eiu ùn aghju micca da fà pulemica cun voi. U cartulare di a lingua u cunniscite bè, chì site statu incaricatu durante 6 anni di sta quistione strategica.

È sò un pocu surpresu di a tunalità generale, al di là di e nostre difficoltà pulitiche, di a tunalità generale di a vostra quistione, postu ch'è no simu attualmente in u mantinimentu è a cuntinuazione di una pulitica iniziata in u 2015, di modu cullettivu, è erate, ind'è issu modu cullettivu, incaricatu di mettela in ballu è tandu, à l'epica, vi cunvenia bè è più chè bè.

Dunque, simu attempu in u mantinimentu è in u rinforzu. U rinforzu, ch'ella sia annant'à u fondu o nant'à i sciffri. Dunque ùn capiscu micca troppu, o capiscu troppu bè, a vostra stizza.

Circaraghju à risponde di manera appaciata, perchè pensu chì, per a lingua cum'è pè u restu, a Corsica hà bisognu di pace è di ricircà ciò chì ci pò fà viaghjà inseme è micca ciò chì ci pò spiccà.

Nantu à l'affare di u CPER, a sapete, ùn aghju micca da fà a storia di u CPER nè di e rilazione cù u Statu, ma vogliu paragonà quantunque ciò chì si passava nanzu è ciò chì s'hà da passà ind'u novu CPER. Aviamu cuminciatu u niguziatu à tempu vostru, aghju circatu à mantene, cun l'astri, è à allargà. È oghje ne simu chì ind'è u CPER di prima, eramu à 17 milioni d'eurò pè a lingua corsa è ind'è quellu novu ch'à da vene avà ch'avemu niguziatu, emu da passà à 31 milioni. Dunque, una crescita da 17 à 31.

Què ghjè u primu affare.

Secondu affare, u sforzu u più maiò di issa crescita ùn hè micca fattu da a parte di u Statu, hè fattu da a Cullettività di Corsica. Postu chì a sapete, a regula di basa, in u Cuntrattu di Pianu trà u Statu è e Regione (quì ramentu chì ghjè un attrazzu generale chì si mette in piazza in tutte e regione è ci n'hè torna unepoche ancu in Francia ch'ùn anu ancu signatu), ghjè un finanziamentu à paru. In u duminiu di a lingua corsa simu à 63 di finanziamentu da a parte di a Cullettività di Corsica pè 37 pè u Statu. Dunque ghjè, attempu, una crescita glubale, vulsuta da a nostra parte, imposta in u quattru di u niguziatu è finanziata cù i nostri soldi.

Ùn voltu micca nantu à u fondu, u cunniscite : u sustegnu à l'immersione, u sustegnu à a piazza di u corsu ind'è l'insignamentu, e cunvenzione cun tutti l'attori, i media è u restu.

Per ciò chì tocca à a valutazione di a nostra pulitica, a sapete bè ch'ella hè difficiule assai d'ottene i sciffri di u Retturatu, l'avete ramintata, eramu cullati, aviamu vistu u Rettore è i ministri è diciamu ch'ùn eramu d'accordu cù i so sciffri è ch'è no vuliamu cuntrastà nantu à u ritornu nantu à investimentu ind'è u settore di a lingua corsa inde u sistema educativu. Emu mandatu, hè vera, in u 2021, una cunvenzione da zifrà incù u Retturatu, da mette in ballu una metudulugia nantu à u cunfrontu nantu à i sciffri. Ùn hè micca stata zifrata, l'aghju ramintata à u Rettore è face parte di u nostru niguziatu attuale.

Attualmente, ùn hè micca solu l'affare di u CPER, ùn hè micca l'affare di u Raportu d'orientazione. Sapete quantunque chì u Raportu d'orientazione hà permessu di sbuccà nantu à riunione cun tutti l'attori di terrenu, cù a partecipazione di e cummissione, tutte e cummissione chì anu travagliatu nantu à u fondu, chì anu permessu di riattualizà a nostra visione di a piazza di a lingua corsa, per sbuccà nantu à una vera pulitica linguistica è issu

travagliu glubale ch'è statu fattu, iniziatu in u 2015, cunfruntatu à l'uppusizione di u Statu durante annate è annate, a sapete, oghje hà vucazione, prima, à sbuccà in i mesi à vene nantu à un dibattitu, dopu à u raportu d'orientazione un dibattitu cun pruposte chì tinaranu contu di quelle di l'attori di terrenu.

Avete dettu nanzu : « assai fume è pocu arrostu ». Per cuntinuà nantu à a cucina, casca, cum'è ete dettu nanzu « assai fume, pocu arrostu », cuntinuandu a cucina, cum'è u furmagliu nantu à e lasagne issu raportu à vene, perchè emu avà a pussibilità, spergu, cù u prucessu nantu à l'autunumia, di sbuccà nantu à un statutu di a lingua corsa, chì sia per noi quellu di a cuufficialità, chì sia quellu di una vera pulitica linguistica ind'è tutti i duminii. Emu avutu (ne parleremu dopu) una riunione chì mi si pare assai custruttiva, di a Cummissione di i presidenti, nantu à l'armunizzazione di e nostre pusizione.

Dunque ùn simu micca suddisfatti di l'acquisti, per oghje, ma circhemu è pensu chì, nantu à què ommancu è forse, spergu, ancu nantu à u restu, nantu à i scopi, nantu à l'andatura, nantu à a vulintà di mette à u core di e nostre primure, a lingua corsa chì face populu, nazione è paese per quelli chì sò nati quì è quelli chì ci ghjunghjenu, pensu ch'è no seremu d'accordu è pensu ch'è no pudaremu benefizià di e vostre cumpetenze è di a vostra vulintà in u quattru di i nostri travagli à vene. »

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A dumanda chì vene avà hà da esse fatta da Véronique PIETRI, pè « Core in fronte ».

**Question orale N° 2023/O2/080 déposée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte » : Pour les familles des victimes, exigeons la vérité sur la catastrophe de la caravelle Ajaccio-Nice.**

### **Mme Véronique PIETRI**

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Qualchì settimana fà, Mathieu PAOLI, presidenti di i famigli di vittimi di a Caravelle Aiacciu-Nizza, scriveva à u Presidente di a Republica francese pà a 9ima volta, pà sapè tuttu nant'à issa catastrofa accaduta 55 anni fà.

Le 11 septembre 1968, la Caravelle Ajaccio-Nice s'est abîmée en mer, dans des conditions jamais élucidées, faisant 95 victimes.

Depuis cette date, chacun avait relevé la proximité du lieu de cet accident avec l'île du Levant où se trouve le Centre d'Essais de lancements de missiles Méditerranée et la présence, ce jour-là, d'une frégate « Le Suffren » d'où serait parti un missile quelques minutes avant le crash de la Caravelle.

À ce jour, nul n'a été convaincu par la conclusion de la commission d'enquête de l'époque, sur les circonstances et causes de l'accident, qui avait déclaré que l'accident était dû à un incendie survenu à l'arrière de la cabine, sans plus de précisions.

La décision du procureur de la République française, le 21 mars 2018, de rouvrir l'enquête judiciaire pour dissimulation de documents et recels de preuves nous conforte dans l'idée qu'il y a eu à un moment donné volonté de dissimuler certains faits.

En effet, la classification « Secret Défense » de ce dossier implique qu'il contient des informations concernant la sécurité nationale française.

Le président de la République, lui-même, s'est engagé à permettre aux familles concernées d'avoir accès à toutes les archives, y compris celles relevant du Secret Défense.

Or, même si, selon le ministère des Armées, plus aucun document relatif à cette affaire n'est classifié, le dossier de la Caravelle Ajaccio-Nice reste empreint de points obscurs.

De nombreuses interventions ont été faites, jusque dans cet hémicycle. Mais aujourd'hui, de nouveaux témoignages corroborant la thèse du missile ont été apportés.

Parce que ce dossier est important, que sa clarification est fondamentale, et qu'il doit impérativement trouver place dans le « dialogue » instauré entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement français ;

Parce que nous nous devons tous d'accompagner, plus que jamais, l'association des familles de victimes dans sa quête pour la vérité et la reconnaissance des faits afin de pouvoir enfin être en paix et avoir droit à un juste deuil ;

Parce que le rôle et la place stratégique de l'armée française et de ses bases, en Méditerranée et en Corse, peut de nouveau soulever de nombreuses

interrogations en termes de sécurité et de risques pour les populations civiles et le domaine des transports ;

Nous vous posons la question suivante :

Comptez-vous demander au Gouvernement français que toute la lumière soit, enfin, faite sur les conditions de l'explosion de la Caravelle Ajaccio-Nice, qui relève de la réparation humaine et historique ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè ch'hà da risponde ? U Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour cette question.

Je rappelle que la quête de vérité et de justice dans l'affaire de la Caravelle Aiacciu-Nice, qui s'est écrasée en mer le 11 septembre 1968, est portée à titre principal avec courage, constance et détermination par Mathieu Paoli et son frère, ainsi que les survivants des victimes toutes décédées lors de ce crash. Je rends hommage bien sûr à cet engagement qui nous émeut forcément parce que le temps passe... Vous l'avez dit, plus d'un demi-siècle...

Parce que celles et ceux qui portaient cette exigence de vérité à titre principal étaient hier des enfants, ou de tous jeunes gens et sont aujourd'hui des personnes âgées épuisées aussi par ce long combat, et je leur adresse bien sûr, en notre nom à tous, l'expression de notre solidarité.

Ce combat a été porté à titre principal par celles et ceux qui étaient directement concernés. Il a également été accompagné, soutenu et relayé par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif à l'unanimité.

Je rappelle que, sitôt élu en décembre 2015, j'ai tenu à ce que le Conseil exécutif soit systématiquement présent à l'ensemble des manifestations

publiques et notamment à l'ensemble des commémorations, à l'occasion des anniversaires de la tragédie.

Parallèlement à cela, je tiens aussi à rappeler que dès le 7 septembre 2017, pour relayer une demande qui m'avait été directement adressée par l'association des victimes et de leurs ayants droit, j'ai écrit au chef de l'État, Emmanuel Macron, pour lui demander effectivement la levée du secret défense et la communication de l'ensemble des pièces. De la même façon, un an plus tard, nous avons écrit un courrier commun avec le président de l'Assemblée de Corse de l'époque, le maire de Nice et le président de la Région Sud PACA pour renouveler cette demande.

Nous continuons à demander justice et vérité.

Disons les choses clairement : je pense que toutes celles et ceux qui connaissent le dossier n'ont aucun doute sérieux sur le fait générateur du crash, il semble évident, notamment à la lecture des derniers témoignages et dernières pièces qui ont été versées au dossier d'instruction, grâce à la ténacité et la pugnacité des victimes, parties civiles et de leurs avocats, et grâce aussi, je le pense, à la loyauté du magistrat instructeur. Je pense qu'il est évident pour tout le monde que c'est bien un missile qui a causé le crash de la Caravelle, et donc la mort de dizaines de victimes.

Le problème, c'est qu'il faut qu'aujourd'hui le droit et la vérité officielle rejoignent la vérité, tout court.

Comment y parvenir ? Je redis ici ce que j'ai exprimé publiquement, dans le périmètre de la reconstruction d'une relation de confiance entre l'Etat et la Corse, il faut que la vérité soit officiellement reconnue. Je ne sais pas si cela sera possible par une décision de justice ; il appartiendra aux avocats qui défendent les intérêts des parties civiles d'y veiller et de le dire. Mais indépendamment de ce que pourrait dire la Justice, il est clair que nous devons créer les conditions politiques pour qu'il y ait une reconnaissance, au plus haut niveau de l'État, de cette responsabilité. Etant précisé, et je termine, que les familles des victimes ont toujours dit que pour elles, ce n'était pas une question d'indemnisation ou de réparation matérielle du préjudice subi, mais une question de reconnaissance de la vérité.

Dans cette quête de vérité et de justice, nous avons été et nous continuerons à être à leurs côtés.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Et je souhaiterais m'associer à vos mots et saluer les familles des victimes, et les frères PAOLI, auprès desquels nous avons été souvent lors de cérémonies de commémoration, avec d'autres élus d'ailleurs de l'Assemblée de Corse.

La question qui vient va être posée par Christelle COMBETTE, pour « Un soffiu novu » et concerne la cathédrale d'Aiacciu.

**Question orale N° 2023/O2/073** déposée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : travaux de réfection de la cathédrale d'Ajaccio.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Notre Dame de l'Assomption est la seule Cathédrale de France à ne pas être gérée par l'État. Elle fait partie intégrante du patrimoine de la Collectivité de Corse.

C'est en quelque sorte la vitrine de la foi insulaire, mais aussi de l'aptitude d'une collectivité d'envergure régionale à conserver et à rénover son capital culturel.

L'Église de Corse a été honorée le 30 septembre dernier par l'élévation à la dignité cardinalice de son évêque, Monseigneur Bustillo. Bon nombre d'élus de cet hémicycle ont fait le déplacement à Rome pour participer à cet évènement inédit, à commencer par le Président de l'Exécutif. On sent un

engouement particulier dans notre île. L'action de notre évêque n'y est pas étrangère. De même que celle du nouveau vicaire général, l'Abbé Constant, dont le dynamisme et l'engagement remarquable dans la défense de la foi force l'admiration.

Je vous sais conscient de l'enjeu lié à la réhabilitation de la Cathédrale d'Ajaccio.

Ma question porte surtout sur l'urgence.

Dans un tel édifice, les travaux ne sont jamais finis et sont constants.

Depuis 2002, des travaux importants ont été réalisés, je pense au toit notamment, à la réfection des cloches, à la mise en accessibilité, à la sécurisation des accès, etc.

En début d'année, 10 millions d'euros ont été actés et sont prévus en autorisations de programme dans le budget de la CdC. Une somme importante destinée à la réfection d'ensemble de la bâtisse, à la restauration des œuvres et des vitraux, à l'éclairage, l'installation électrique, etc.

Sur le papier, tout cela est très bien, mais il y a des actions qui pressent plus que d'autres. J'en veux pour preuve les besoins impérieux liés à l'éclairage intérieur de la Cathédrale qui ne peuvent pas attendre des mois ou années. Un exemple qui peut en appeler d'autres, comme l'état des bancs extrêmement détériorés

Dans votre prévisionnel, il est envisagé de déposer les formalités liées aux autorisations d'urbanisme au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et de lancer les marchés pour qu'ils débutent en 2025, soit encore dix-huit mois d'attente.

Ma requête est simple, Monsieur le Président.

Sans modifier le prévisionnel financier ni le calendrier de réalisation, mais en nous le confirmant quand même, serait-il possible de distinguer assez rapidement, en semaines, les travaux d'urgence de ceux de restauration classique avec l'objectif de prioriser et de commencer ceux qui pressent.

Ce que je vous demande n'est ni plus ni moins qu'une action de hiérarchisation des opérations de réhabilitation pour laquelle la Collectivité devra nécessairement se rapprocher de l'Évêque et des hommes d'église qui y officient au quotidien.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? A cunsigliera in carica di a cultura. Antonia LUCIANI, avete a parolla.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Madame la conseillère, pour votre question.

Comme vous l'avez indiqué, la cathédrale d'Aiacciu est propriété de la Collectivité de Corse depuis la loi du 22 janvier 2002. Elle avait fait l'objet entre les années 1990 et le début des années 2000 d'importantes campagnes de travaux qui ont vu réaliser une consolidation importante de l'édifice, puis la restauration de ses toitures et de ses façades.

Entre 2009 et 2011, des travaux prioritaires de mise en sécurité du bâtiment ont été réalisés pour lever rapidement l'avis défavorable de la commission de sécurité, imposant de remettre en état et compartimenter les locaux annexes.

L'achèvement de ces travaux a permis de mettre l'édifice en conformité pour l'accueil du public, et ce de manière d'autant plus importante que c'est l'un des monuments les plus visités de Corse, mais effectivement, il y a toujours des difficultés qui sont rencontrées au quotidien.

Du fait de sa valeur patrimoniale, le caractère exceptionnel lié à sa situation en termes de propriété (seule cathédrale n'appartenant pas à l'Etat) et l'ampleur de l'opération, la restauration de la Cathédrale Santa Maria Assunta d'Aiacciu est l'un des plus importants projets patrimoniaux actuellement menés en Corse.

Afin de concrétiser ce grand projet, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration générale du monument a été confiée à un groupement d'un très haut niveau de compétences dirigé par l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-Antoine Gatier.

Vous m'interroger plus particulièrement sur la hiérarchisation.

Sachez que nous travaillons avec méthode et que nous avons déjà mis en place un certain nombre d'étapes :

- Etape n°1 : la réalisation de l'étude de diagnostic incluant toutes les études techniques investigations et recherches nécessaires à l'établissement d'un bilan complet et exhaustif des désordres, afin d'établir un projet complet et raisonné de restauration et aménagement de l'édifice. Cette première étape est en cours depuis le mois d'avril 2023. Sa restitution est prévue en avril 2024.

Cette première étape est un préalable indispensable pour la connaissance de l'édifice. Une étape clé, déterminante, qui sera le point de départ du projet de conservation et de valorisation de la cathédrale d'Aiacciu.

- Etape n°2 : L'assainissement des maçonneries et la restauration du clos et couvert (façades et toitures).

- Etape 3 : L'achèvement de la restauration de l'édifice.

Cette dernière étape, la plus importante, se déroulera sur une durée de deux à trois ans.

Parallèlement à ces interventions lourdes sur le bâtiment, des actions ponctuelles mais définies comme prioritaires et ne pouvant attendre la mise en œuvre de la restauration générale ont été anticipées, hiérarchisées et engagées depuis 2021, parmi lesquelles la restauration de la Madunuccia, la remise en état du système de sonnerie des cloches, la restauration des lustres, la restauration de l'orfèvrerie, des interventions sur l'orgue, la mise en sécurité extérieure de l'édifice et la résolution d'entrées d'eau depuis les toitures.

De plus, chaque année, nous affectons un budget dédié aux travaux urgents de manière à pouvoir pallier les imprévus inhérents aux édifices patrimoniaux et à garantir la meilleure réactivité en termes de réalisation d'interventions prioritaires.

Au-delà d'une réponse aux enjeux architecturaux, patrimoniaux, techniques et réglementaires, la nécessité de maintenir le culte et les autres activités de la cathédrale dans les meilleures conditions pendant l'opération est pour nous fondamentale.

Aussi, il est indispensable pour la Collectivité de Corse, propriétaire de l'édifice, de demeurer à l'écoute du clergé et de l'évêché. A ce titre, des réunions sont régulièrement organisées afin de le tenir informé de l'avancement du projet et de recueillir ses besoins en matière de fonctionnement de l'édifice.

Suite à ces différentes entrevues, notamment avec l'Abbé Constant, nous avons défini comme prioritaires :

- L'amélioration de l'éclairage de la nef. Dix projecteurs à led seront installés sur les corniches hautes, en décembre,
- Le remplacement des chaises actuelles par des bancs neufs. Ces chaises, en mauvais état, posent objectivement un problème en termes de sécurité et de fonctionnalité,
- La réfection partielle des soubassements très dégradés dans l'angle Nord-Est où sera exposée la statue de la Madunuccia.

D'autres interventions ont été évoquées à moyen terme.

Et donc, vous l'avez compris, cette opération globale de 10 M€ est pour nous un montant à la fois très important et qui montre l'ensemble des moyens qui sont donnés par la CdC pour faire en sorte que la cathédrale puisse être dans un état conforme à ce qu'on peut attendre d'une cathédrale de cette nature.

Le Conseil Exécutif de Corse a pleinement conscience du contexte et des enjeux de ce grand projet.

Il sait ainsi qu'aux enjeux scientifiques, techniques et fonctionnels, s'ajoutent d'importants enjeux de communication et d'information. Ainsi, un point d'honneur est mis à valoriser auprès du plus grand nombre le projet de restauration à toutes les étapes des études et du chantier.

Pour cela, une mission de communication et d'information à l'attention du public et des usagers a été ajoutée aux missions d'étude et de suivi des travaux, ce qui permettra une meilleure acceptation et prise en compte de la réussite de cette restauration.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. E cusì sia.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Présidente, un mot complémentaire avec votre autorisation.

Merci pour cette question et merci pour cette réponse.

Je veux dire, très brièvement, je ne prends pas la parole d'habitude pour compléter, mais quand même 3 points importants du sujet, même si on est dans une laïcité bienveillante.

Premièrement, la Collectivité de Corse finance la remise en état des édifices religieux dans toute la Corse et des biens mobiliers religieux dans toute la Corse, et que nous sommes la collectivité en France qui consacre la part la plus importante de son budget à cette action. Premièrement.

Deuxièmement, on a parlé uniquement de façon juridique, technique et c'est essentiel, des travaux de réhabilitation de la cathédrale d'Aiacciu. Je rappelle qu'ils représentent un montant total de 10 M€. Donc, on est dans quelque chose d'absolument considérable.

Troisièmement, et pour terminer, j'ai été sollicité, comme probablement la totalité des élus de l'hémicycle, par le vicaire général, notre ami l'Abbé Constant sur l'éclairage de la cathédrale en temps de fête.

Alors je précise qu'on a un petit débat juridique sur qui doit assurer juridiquement l'éclairage extérieur qui est un embellissement. J'ai plutôt tendance à penser que c'est la commune. Mais, en temps de Noël, on ne va pas se retrancher derrière des querelles juridiques. Dieu reconnaîtra les siens.

La Collectivité de Corse a décidé de prendre en charge l'éclairage qui devrait rentrer en fonction le 11 décembre pour toute la période des fêtes et jusqu'au début d'année.

Et je termine, comme j'étais un cancre latin, avec une citation « *Fiat lux et facta est lux* », que la lumière soit et la lumière fut.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci pour ces précisions, M. le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et une supplémentaire, s'il fallait la donner, la cathédrale sera bien illuminée pour les fêtes, et nous remercions les services qui ont été dépêchés à cet effet avec beaucoup de célérité.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci de vos 72 SMS sur cette question, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Continuons ! Ne livrez pas nos SMS, Président, s'il-vous-plaît ! Ni le nombre, ni la teneur !

Bien. Nous allons, non pas terminer, puisqu'il y aura ensuite la question de Serena BATTESTINI. Donc, question sur le transfert d'œuvres corses dans les musées insulaires qui va être posée par Cathy COGNETTI-TURCHINI, pour « Un soffiu novu ».

**Question orale N° 2023/O2/075** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : transfert d'œuvres corses dans les musées insulaires.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Vous connaissez mon attachement au fait culturel et à l'importance du maillage des musées en milieu rural pour assurer un égal accès à l'histoire et à la connaissance de notre territoire. L'élue de Morosaglia que je suis le vit au quotidien.

Dans une région à forte identité comme la Corse, la culture, l'histoire, le patrimoine sont des marqueurs importants qui unissent le passé au présent pour mieux se projeter dans l'avenir.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion des anciens départements et de la Collectivité de Corse, avec le concours des services de l'État, mais aussi de l'Union européenne, notre île a développé une politique culturelle proactive

qui s'est notamment traduite par la création de musées qui témoignent de l'histoire insulaire. Une mise en valeur qui constitue aussi un vecteur d'attractivité touristique qu'il convient de consolider.

Il se trouve que la Corse, de par sa position centrale en Méditerranée occidentale, a longtemps été un carrefour et les fouilles archéologiques attestent de cette richesse historique. Avant que la Corse ne dispose des infrastructures d'accueil adéquates, des objets découverts sur le territoire insulaire ont été transportés ailleurs et ne sont pas exposés dans les musées de l'île. Certains datent du Néolithique, d'autres de l'âge de Bronze, beaucoup du Moyen-Âge.

Il y a des exemples notables comme la statuette datant du Néolithique dite « Venus de Campu Fiureddu » découverte au début du 20<sup>ème</sup> siècle à Grossa, près de Sartène, et qui est exposée au British Museum à Londres alors qu'elle pourrait l'être à Sartène ou à Levie. Ce qui devrait d'ailleurs être le cas temporairement en 2024, d'après le Corse Matin du 22 novembre dernier, via l'opération « She is back » !

De même pour des objets et artefacts de l'âge de Bronze découverts à Vizzavona ou à Carbuccia que l'on retrouve en Suisse ou en Italie lorsque les musées de Corte, Levie, Ajaccio ou Sartène pourrait très bien les accueillir ou a minima pour un temps partagé dans le cadre de conventionnements.

Suite à l'intervention du Sénateur Panunzi au Sénat, en juin dernier, qui a interpellé le ministre de la culture, le British Museum a réagi en se disant ouvert au partage des œuvres, par le biais de partenariats avec des gouvernements, musées ou communautés.

La réponse du Gouvernement était davantage axée sur des prêts ou des partenariats, sans transfert complet des œuvres. Mais c'est déjà une piste à explorer.

La collaboration entre la Collectivité et le ministère en faveur du retour de la Madonna de Brando, au mois de mai, a été fructueuse, même si l'œuvre a été retirée des enchères.

A l'inverse, là nous serions sur des collections publiques.

Ma demande consiste à vous solliciter pour savoir comment nous pourrions procéder pour que ces œuvres puissent être rapatriées ou du moins faire l'objet de prêts dans des musées insulaires qui restent les meilleures vitrines de l'histoire de la Corse, et si une collaboration sur l'inventaire d'une part, et puisqu'on est là sur des formalités complexes, faisant intervenir le droit

international et des législations nationales parfois concurrentes, les démarches d'autre part entre les services de la CdC et ceux du ministère pouvaient être envisagées et nouées pour y parvenir.

L'anniversaire du tricentenaire de Pascal Paoli en 2025 me fait insister sur la nécessité pour le musée de Morosaglia d'enrichir ses collections sur Paoli et le siècle des lumières, en procédant à des acquisitions.

Il semblerait qu'un portrait de Paoli en habits verts devrait bientôt se trouver sur le marché de l'art ; il serait regrettable que la Collectivité n'en soit pas propriétaire et qu'il rejoigne le musée de Morosaglia.

Ma question est : si des pièces de grande valeur patrimoniale étaient mises à la vente, est-ce que la Collectivité pourrait préempter ?

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora avà hà da risponde a cunsigliera in carica di a cultura, Antonia LUCIANI.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Madame la Conseillère, Chère Cathy,

Votre question fait écho à un débat qui franchit les frontières de notre île ; celui des objets d'art, d'archéologie ou de géologie acquis, parfois dans des conditions complexes, par des Etats en dehors de leurs frontières.

Comme vous le savez, le sujet évoqué est très sensible car il touche aux relations internationales et au concept même de biens culturels nationaux.

Aussi, nous sommes dans l'obligation de nous conformer à un cadre légal très précis.

En effet, les biens culturels nationaux ou publics sont par nature inaliénables, et ne peuvent donc être vendus ou cédés ; la plupart des Etats s'attachent à ce cadre juridique et se retranchent derrière lui.

Cependant, soyez assurée que les services de la Collectivité de Corse pratiquent en parallèle une surveillance active des collections insulaires

conservées dans différents musées européens, en France, Suisse et Italie notamment. Quant aux biens acquis à titre privé, comme le lot d'objets provenant de Carbuccia, ils peuvent en effet être achetés, mais restent extrêmement rares.

Nous nous efforçons de tisser des liens avec les différentes institutions possédant des artefacts ou œuvres d'art relatifs à la Corse, afin d'obtenir des prêts qui nous permettent de valoriser le patrimoine insulaire conservé hors de l'île.

Ainsi, après plus de 2 ans de travail de nos services, nous avons obtenu un prêt d'une durée de 15 mois pour la Vénus de Campu Fiureddu, et celle-ci sera présentée en 2024 au public du musée de l'Alta Rocca. L'objectif est de réaliser un prêt plus long afin de l'exposer au musée d'archéologie de la Corse, à Sartè.

L'action de la Collectivité de Corse ne se limite pas aux relations internationales, c'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec les services de l'Etat afin d'obtenir la cession des mobiliers provenant du site archéologique d'Aleria, actuellement placés en dépôt. Nous deviendrions alors propriétaires du patrimoine mobilier que nous valorisons actuellement au musée d'Aleria.

De plus, la Collectivité de Corse mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition de patrimoine mobilier lorsque celui-ci relève du domaine privé.

Une veille permet, chaque année, de réaliser plusieurs acquisitions, rappelons-nous pour ces dernières années, vous en avez cités : on pourrait penser au tableau « le Scoud » d'Henri Matisse, « Prunelli-di-Fiumorbu » par Maurice Utrillo et les deux tableaux de Fernand Léger, ou encore la cloche du sous-marin le Casabianca, mais aussi des lettres de Pasquale Paoli, des cartes anciennes de géographie, et dernièrement du mobilier (bureau, secrétaire, table, etc.).

Je me permets également, à travers votre question, d'évoquer les missions effectuées par le centre de conservation et de de restauration du patrimoine mobilier de Corse situé à Calvi, qui réalise un travail important pour conserver et transmettre le mobilier de nos églises et nos musées. Et il faut par ailleurs saluer l'action du personnel du centre de conservation et d'études parce qu'il mène, en collaboration avec les services de l'État, des missions de conservation, mais participe aussi à la lutte contre le trafic d'œuvres d'art et d'artefacts qui touchent aussi notre île.

Vous aurez donc compris, Mme la Conseillère, l'importance pour le Conseil Exécutif de sauvegarder, transmettre et rapatrier nos biens culturels et patrimoniaux communs.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà l'ultima dumanda, Serena BATTESTINI per « Core in fronte ».

**Question orale N° 2023/O2/064** déposée par Mme Serena BATTESTINI, au nom du groupe « Core in Fronte » : à quand la fin des fichages judiciaires des anciens prisonniers politiques corses ?

**Mme Serena BATTESTINI**

Merci.

Il y a peu, le représentant de la France en Corse, le préfet Amaury de Saint Quentin a déclaré qu'il y a actuellement, sur l'île, 4 personnes fichées S, deux à Aiacciu et deux à Portivechju.

Cette déclaration a suscité la réaction de l'association de défense et de soutien de prisonniers politiques, Aiutu Paisanu, en ces termes :

*"Les récents assassinats commis, en France et en Belgique, par des fanatiques se revendiquant d'un injustifiable obscurantisme religieux, sectaire*

*et millénariste, ont de nouveau mis en évidence la question et le problème des personnes fichées S, pour "sûreté de l'Etat".*

*Dans ce galimatias judiciaire français, qui nourrit tant de fausses légendes et autres dangereux populismes, il nous paraît urgent et utile de rappeler la réalité du FIJAIT (Fichier des auteurs d'infractions terroristes) et du FINIADA (Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détentions d'armes) qui empoisonnent le quotidien familial, social, et professionnel d'un grand nombre d'anciens prisonniers politiques corses.*

*Qui plus est, ces fichiers, sources de harcèlements policiers et judiciaires, intègrent une insidieuse et insupportable politique d'amalgame entre résistants corses, qui se battent pour la liberté de leur pays, et illuminés terroristes islamistes qui ensanglantent le monde".*

Cette précision sur le nombre de 4 personnes inscrites sur le fichier S est en lien, ici, avec des faits supposés de radicalisation islamiste. Toutefois, elle nous incite à supposer que de nombreuses autres personnes, en Corse, soient aussi fichées S, et notamment des militants nationalistes. Cela est la conséquence de la réalité historique et actuelle de la répression française en Corse. Mais cette situation fait le lit d'une dangereuse et infamante politique de criminalisation et d'amalgame, qui vise à assimiler résistance corse et terrorisme fanatique islamique.

De fait, compte tenu de cette distinction médiatisée et chiffrée de Monsieur Amaury de Saint Quentin, et dans la continuité des propos oraux d'Emmanuel Macron, lors de sa dernière venue en Corse, Core In Fronte pense qu'il est grand temps, pour le Gouvernement français, de mettre un terme à tous ces mécanismes et poursuites judiciaires et policières qui visent, notamment en Corse de nombreux anciens prisonniers politiques.

Quel dialogue et processus peut réellement évoluer si le dispositif répressif continue d'agir, ainsi, selon une logique d'engrenage ?

Nous nous adressons dès lors à vous M. le Président de l'Exécutif :

Compte tenu des propos du préfet, qui a clairement dénombré les fichés S en Corse et fait, par conséquent, une différenciation politique entre islamistes et militants nationalistes, n'est-il pas urgent de rappeler, au Gouvernement français, de mettre définitivement fin à tous les procédés judiciaires et policiers de fichage (FIJAIT, FINIADA...) contre les patriotes corses ? L'Etat français doit avoir un affichage clair dans ses intentions dans ce domaine.

Nous attendons de votre part, Monsieur le Président de l'Exécutif, que vous preniez avec force et résolution votre entière responsabilité sur ce sujet.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente, tocc' à voi !

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour votre question.

Je répondrai à la dernière phrase : mon entière et pleine responsabilité sur ce sujet, je l'ai déjà prise, je l'assume et je continuerai à la prendre.

Vous connaissez et nous connaissons tous les termes de l'équation, y compris avant même l'ouverture du processus en cours. Je fais partie de celles et ceux qui ont toujours dit, soutenu, écrit et demandé que la question des prisonniers et recherchés politiques soit inscrite dans le périmètre de la solution politique à construire avec l'État.

Il y avait à l'époque la question notamment de rapprochement pour certains, la question de la libération conditionnelle pour d'autres, la question des suites civiles et pécuniaires, notamment le paiement des amendes, des dommages et intérêts et enfin la question du FIJAIT et autres fichiers.

Cette question, elle a toujours été posée comme devant faire partie de la solution, puisque les prisonniers politiques faisant partie du problème de façon générale, ils doivent nécessairement faire partie de la solution.

Je l'ai réaffirmé et j'ai tenu à ce que cela soit intégré dès le début du processus, y compris si le document que j'ai pris la responsabilité de signer avec Gérard Darmanin le 16 mars 2022 ne mentionne pas directement ce point, notamment pour des raisons juridiques relatives à la séparation des pouvoirs sur un certain nombre de thèmes que j'ai évoqués. Mais vous savez, et nous savons, que la question a été explicitement évoquée et que de ce moment-là, elle avait vocation à être traitée le moment venu.

Depuis lors et en chaque occasion, comme vous le savez également, la question du FIJAIT, puisque vous posez à titre principal celle-là, a été systématiquement évoquée avec l'ensemble de nos interlocuteurs, y compris tout récemment, à l'occasion de la visite de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Je voudrais aussi vous rappeler que, comme cela a été souligné notamment par les députés, et on y reviendra tout à l'heure, qui composent le bureau de l'Assemblée nationale et qui étaient présents, il importe que l'ensemble du processus relatif à la Corse ne soit pas l'otage de surenchères liées à la vie politique française et au jeu politique français.

Donc, il y a à la fois la nécessité de réaffirmer avec fermeté et constance nos attentes en la matière, la nécessité de dire que cette question doit être traitée et doit être traitée le plus rapidement possible, et la nécessité également de le faire dans des conditions politiques qui permettent que, s'il y a une volonté politique demain de la part du gouvernement notamment, et je pense que nous pouvons très fortement l'espérer, d'apporter une réponse rapide à cette question, cette volonté politique ne devienne pas l'otage d'autres types de considérations.

Donc, pour terminer et pour être très clair.

Tout le monde sait bien, même si nous ne sommes pas les uns et les autres obligés de partager l'intégralité de l'analyse qui est développée dans votre question orale, elle appartient à « Core in fronte », je pense qu'aujourd'hui il y a un très large consensus, je l'espère demain à l'unanimité, en Corse et sans doute même à Paris, même s'il reste à construire, pour considérer qu'on ne peut pas assimiler les terroristes islamistes et les personnes qui ont été poursuivies, condamnées ou recherchées en Corse pour des faits de nature politique.

Cette assimilation est insensée, elle ne repose sur rien, et d'ailleurs elle n'a jamais été l'intention explicite, ni du législateur, ni du pouvoir réglementaire qui a organisé des décrets qui régissent la matière.

Donc à partir du moment, et ça a avait été posé comme ça, où la Corse revient définitivement à la paix publique, à la paix, tout simplement, qu'il n'y a plus, et nous travaillons en ce sens, d'autres expressions que l'expression démocratique, je pense qu'il appartient à l'État, dans toutes ses dimensions, d'en tirer les conséquences, notamment sur la question du FIJAIT. Et je pense qu'on ne peut pas attendre trop longtemps pour que ce signe soit donné, parce que cette assimilation, je le répète une fois encore, elle ne répond ni à l'esprit, ni à la lettre, ni à l'intérêt de celles et ceux qui ont voulu le FIJAIT.

Donc, comptez sur ma détermination, je termine par où j'ai commencé, je sais pouvoir compter sur la vôtre et sur celle de l'ensemble des nationalistes. Et je pense pouvoir compter aussi, que nous pouvons compter aussi dans cette affaire sur le soutien d'autres groupes, d'autres sensibilités.

Il faut continuer à faire de la pédagogie. Je pense que nos interlocuteurs parisiens ont compris que nous avons besoin d'une réponse rapide. J'espère fortement que nous l'obtiendrons ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Eccu, emu compiu a seduta di e dumande à bocca.

Vi ramentu chì nurmalamente una dumanda si face in 2'30 ! Dunque ne riparleremu, perchè chì piglia assai tempu.

Emu da fà avà l'appellu.

**Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc le quorum est atteint, la séance va pouvoir débiter.

Il y a un petit problème technique de retransmission au public, donc on va attendre le Go des techniciens pour débiter réellement.

**La séance est ouverte à 12 h 05 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, nous allons pouvoir reprendre. S'il-vous-plaît, regagnez vos places.

Alors je voudrais débiter cette session en ayant une pensée pour trois anciens élus de l'Assemblée de Corse qui nous ont quittés au cours des dernières semaines.

Trois figures de la vie politique insulaire :

Alex Alessandrini, qui a eu plusieurs mandats au sein de cet hémicycle et qui a été également président de l'ODARC de 1992 à 1998, donc une présence très forte au sein de cette institution de 1986 à 2010.

Charles Santoni aussi, qui nous a quittés, le bâtonnier Santoni, qui était présent lors de la première Assemblée 1982-1984.

Et puis Marie-Jean VINCIGUERRA, élu également également de la première Assemblée, puis à nouveau en 1999 jusqu'à 2004. Il a présidé d'ailleurs une commission sur la langue corse.

Dans ces circonstances et au regard de ces départs, je voudrais que nous ayons une pensée pour eux, pour leur famille, en observant une minute de silence.

### **Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.**

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care tutte è cari tutti,

Simu stati à pena in ritardu sta matina per via di a manifestazione chì si tene davanti à u purtonu di a Cullettività. Capimu bè di sicuru u penseru di u persunale d'Air France è Air Corsica, di e so famiglie di sicuru ma dinò di i Corsi. Accugliemu oghje una delegazione impurtante. Site i benvenuti, averemu u dibattitu consacratu à a DSP dopu miziornu, à u principiu di u dopu miziornu. Capite bè ch'un n'aghju micca da parlà avà di issu sugettu, ne parleremu tutt'inseme dopu, di pettu à a pruposta di u Cunsigliu esecutivu. Ma aspitemu di sicuru a pruposta è u raportu di l'esecutivu per parlà ne.

Pè introduce oghje stu discorsu, vulerebbe dinò sparte incù voi qualchì parolle, e parolle di l'Abbé Pierre è pensu chì ste parolle devenu esse sempre accant'à noi per accumpagnà ci ogni ghjornu ind'è u nostru travagliu d'eletti.

L'Abbé Pierre avait dit : « *La responsabilité de chacun implique deux actes : vouloir savoir et oser dire.* »

Chaque époque a ses grands défis, et notre temps ne déroge pas à la règle. A la différence près que les Hommes ont atteint aujourd'hui un niveau de développement et de maîtrise tel que nous ne manquons ni de moyens, ni d'outils techniques ou autres, pour régler des problèmes complexes.

L'ingéniosité dont l'humanité a su faire preuve se heurte cependant, et de manière toujours plus violente, à son incapacité à régler des questions pourtant essentielles, parfois anciennes, et qui menacent désormais clairement nos principaux équilibres, y compris nos équilibres vitaux : pauvreté,

catastrophes naturelles, guerres et conflits ou encore des sujets plus intimes comme les violences faites aux femmes...

Bien-sûr, aucun de ces sujets n'appartient exclusivement à notre temps et exclusivement bien évidemment à la Corse.

Je rajouterais même que l'humanité aurait dû y apporter des réponses depuis plusieurs décennies au regard de tous les progrès réalisés par ailleurs.

Au lieu de cela, et face à la multitude d'options qui s'offrent à nous, force est de constater que souvent, trop souvent, et à tous les niveaux, nous ne voulons pas savoir et nous n'osons pas dire ! Et c'est cette absence chronique de décisions objectivées et courageuses, de réflexions tournées vers l'avenir et en conscience, a conduit à une forme de déliquescence des sociétés dites « post-modernes ».

Allora mi dicerete, cosa ci impreme oghje à scumbatte cù stu sugettu, in sta maitinata ? Vogliu simpliciamente mette qualchì parolle è un sguardu annant'à stu mese di nuvembre 2023 è vede à cosa s'assumiglia u mondu d'oghje di nuvembre 2023, incù dui esempi.

U primu, hè quellu di a ghjurnata ch'hè stata cunsacrata à e violenze fatte à e donne.

Il y a 5 jours, le 25 novembre était la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

On l'oublie trop souvent, cette journée est née pour rendre hommage à trois sœurs, les sœurs MIRABAL, militantes politiques torturées, violées en incarcération et assassinées sur ordre du chef de l'État dominicain, Rafael Trujillo, le 25 novembre 1961.

Ce sujet est encore terriblement d'actualité tant les violences faites aux femmes sont multiples et concernent tous les pays, y compris dans les conflits actuels, les femmes sont encore des prises de guerre. Toutes les classes d'âge sont concernées, toutes les catégories sociales.

Un chiffre, un seul : selon l'ONU, dans le monde, on estime qu'une femme sur trois a subi au moins une fois dans sa vie des violences sexuelles et/ou physiques, et/ou psychologiques.

Vi pare nurmale à voi sta sorte indegna riservata à a meità di l'umanità ? Nous sommes, mesdames, la moitié de l'humanité et pourtant on tolère encore collectivement le sort qui nous est réservé.

Il est temps de vouloir savoir et d'oser, comme le disait l'Abbé Pierre, dire que le monde que nous voulons ne laisse aucune place à cette violence.

Alors que l'Italie vit depuis deux semaines des manifestations de grande ampleur à la suite du 106<sup>ème</sup> féminicide perpétré depuis janvier, en Corse, des femmes aussi souffrent d'emprisons psychologiques, d'abus physiques et de violences sexistes et sexuelles. Et Nous voulons savoir !

Nous voulons comprendre les dynamiques sociales, interpersonnelles et culturelles qui ne permettent pas aux femmes d'obtenir l'aide dont elles ont besoin, qui ne leur permettent pas des fois, tellement elles sont sous emprise, de pouvoir appeler à l'aide.

Nous voulons savoir, pour mettre en place des mesures efficaces et adaptées aux enjeux et à ses difficultés. Et je suis reconnaissante à la conseillère exécutive Lauda Guidicelli, car il y a deux ans, elle a permis la mise en place de l'observatoire des violences faites aux femmes, il y a deux ans d'ailleurs exactement.

Par ailleurs, des associations des citoyennes et citoyens s'organisent aussi sur le terrain et j'ai pu voir fleurir ici ou là, sur nos bâtiments, des portraits du projet « Quì Dinò » qui disent la violence qui existe aussi en Corse envers les femmes.

Deuxième exemple de ce mois de novembre difficile : au début du mois, notre île, comme d'autres territoires en France et en Europe, a été violemment touchée lors du passage de deux tempêtes. Pour la seconde fois, en moins de 3 ans, la Corse était frappée par ce qui est présenté aujourd'hui comme un épisode météorologique dévastateur. De nombreuses infrastructures, et lieux emblématiques, ont subi des dégâts immenses, notamment la route de la Restonica bien sûr, et la capitainerie d'u Portu.

Nous devons apprendre de ces désastres et nous ne pouvons plus nous contenter de reconstruire à l'identique.

Sur ce sujet, en particulier, sur lequel je sais le Conseil exécutif et le Président particulièrement mobilisés, nous ne pouvons plus adopter une posture

de réaction. Il nous faut anticiper, il y va de la résilience de notre territoire, de ses infrastructures et aussi de la sécurité des populations.

Il est impératif, pour cela, de préparer nos politiques pour qu'elles-mêmes résistent à l'épreuve du temps et cela exige une compréhension profonde des défis à venir, et une volonté de prendre des décisions qui, si elles ne peuvent porter leurs fruits immédiatement, seront bénéfiques sur le long terme.

Dans cet esprit, le laboratoire Corsica Pruspettiva 2050, que nous avons créé ensemble, est déjà un premier pas qui va dans cette direction. Et ce laboratoire est une plateforme de réflexion, où des élus, des experts, les services bien sûr, des citoyens interagissent autour des trajectoires possibles pour notre île à horizon 2050. Et je remercie bien évidemment tous ceux qui y participent.

2050... Cela paraît loin, mais ça ne l'est pas, et si nous voulons pour cela solutionner certaines des problématiques énoncées auparavant, c'est aujourd'hui qu'il faut vouloir savoir et oser dire.

A ce propos, nous organiserons au mois de janvier prochain, une conférence sur le thème du climat, avec un regard global sur le changement climatique, mais aussi des prévisions pour la Corse en 2050, et un focus particulier sur nos villes et espaces ruraux.

A cette occasion, nous aurons une première analyse des effets du changement climatique sur l'agriculture insulaire ; effets qu'il vaut mieux connaître d'abord et anticiper, comme nous le démontre la situation actuelle de la filière ovine confrontée à une épidémie de fièvre catarrhale qui a été largement commentée tout à l'heure par une question orale et la réponse du Président de l'ODARC.

Pour autant, les stratégies prospectives, et j'en ai bien conscience, ne peuvent pas rester « suspendues dans les airs », elles doivent dialoguer entre elles et inspirer les décisions prises aujourd'hui pour demain.

Aujourd'hui, revenons au temps présent justement.

Le 23 novembre dernier, nous avons reçu à la Collectivité de Corse, les membres du bureau de la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Nous avons pu échanger sereinement et de manière constructive avec une représentation transpartisane de députés, pour leur exposer notre projet pour la Corse et le statut d'autonomie que nous souhaitons, et nous aussi nous l'avons fait de manière très transpartisane, puisque tous les groupes étaient présents et ont pu s'exprimer.

Il s'agissait pour cette délégation, en pleine immersion dans le contexte politique corse, de savoir, de comprendre : savoir ce qui guidait le projet d'autonomie, savoir en quoi l'autonomie apporterait des solutions aux Corses. Cet intérêt de la part des députés et cette reconnaissance de nos attentes traduisent aussi l'ouverture et la responsabilité des députés qui faisaient partie de la délégation.

A nous maintenant de poursuivre ces échanges ; nous en parlerons demain à l'occasion d'une séquence dédiée à ce sujet. Nous le ferons en responsabilité, bien évidemment, et il faut que nous osions dire et défendre une vision ambitieuse et éclairée pour notre île et pour nos enfants.

Alors que ce mois de novembre se termine aujourd'hui, les grands défis restent entiers, et notamment celui de la pauvreté.

Permettez-moi alors, pour conclure, ce clin d'œil à notre ami François Pernin, en reprenant ses mots lors du colloque « Une Corse moins pauvre demain », vous étiez nombreux à y être présents avec la conseillère Bianca Fazi, mais aussi des représentants des groupes, il nous a dit : « *J'ai devant moi une armée qui s'ignore* ». Il voulait illustrer à quel point il y avait beaucoup de moyens, d'actions menées, pas que par la Collectivité d'ailleurs, par beaucoup d'associations, et beaucoup de gens engagés, mais il voulait souligner aussi le fait qu'il y avait une grande dispersion des efforts pour faire la guerre à la pauvreté et cette guerre mérite une coordination très forte entre les uns et les autres.

Donc, nous avons le devoir de prendre des décisions éclairées, responsables et ambitieuses, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Sachons donc vouloir et osons dire, c'est notre responsabilité, et c'est notre engagement envers l'avenir.

À ringrazià vi !

È docu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, Chers collègues, Chers amis,

Il est d'usage que le discours introductif rende d'abord hommage à celles et ceux qui sont partis. Je dérogerai à titre exceptionnel à cet usage, dans la mesure où nous avons toutes et tous conscience que la session de ces deux jours est largement dominée par l'importance du dossier consacré à la délégation de service public dans le cadre du domaine aérien.

Nous avons eu ce matin une manifestation digne, responsable des salariés et personnels d'Air Corsica, d'Air France, rejoints et soutenus par de nombreux secteurs de la société insulaire, rejoints aussi, et c'est normal, par les élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.

Et donc je veux commencer mon propos en saluant ces salariés, celles et ceux qui sont présents physiquement dans l'hémicycle, celles et ceux qui étaient dehors ce matin, et celles et ceux qui n'étaient pas là mais qui partagent l'inquiétude, les interrogations, l'attachement au service public et la volonté de pérenniser leur outil de travail et leur entreprise, ou la présence de leur entreprise dans l'île.

Leur dire aussi, et de façon déconnectée de la procédure d'appel d'offres que nous aborderons cet après-midi, qu'indépendamment des contraintes juridiques qui pèsent sur nous dans cet appel d'offres, comme dans tous les autres -des contraintes juridiques que nous respecterons, comme nous le faisons toujours-, il y a une vision politique au nom de laquelle nous avons été élus, et que nous entendons défendre, et que j'entends défendre en ce qui me concerne, en ma qualité de président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de chacune de mes décisions et de chacun de mes engagements.

Cette vision politique, vous la connaissez :

Il y a bien sûr la volonté de défendre la Corse, les Corses, l'intérêt général.

Il y a la volonté de défendre l'activité économique et sociale de la Corse, des Corses et bien évidemment de celles et ceux qui vivent aussi, et bien évidemment avec le souci de la défense d'emplois en Corse qui soient des emplois qualifiés.

Il y a la volonté que la Corse maîtrise la desserte aérienne et maritime, dans la mesure où il est crucial et vital pour une île d'avoir la maîtrise la plus large possible de ses transports extérieurs.

Et il y a la volonté de construire un modèle économique et social qui permette à la Corse et au peuple Corse de se projeter résolument et avec confiance dans le 21<sup>ème</sup> Siècle.

Et donc ces principes-là, qui sont la boussole politique de notre action, il nous appartient de les décliner, y compris dans les domaines sectoriels ou techniques.

Il y en a un aujourd'hui fondamental qui demande que nous prenions notre décision, c'est celui de la desserte aérienne de la Corse dans les 4 années à venir, et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui pour partie ; dans les semaines à venir pour une autre partie, avec à l'esprit la volonté de respecter la règle de droit, bien sûr, qu'elle soit française ou européenne, parce que le non-respect de la règle de droit entraînerait la Collectivité de Corse, donc les Corses, dans une spirale potentiellement ruineuse, parce que le non-respect de la règle de droit pourrait conduire à remettre en cause le principe-même du service public auquel nous sommes fondamentalement attachés.

Mais la règle de droit n'est pas, bien sûr et je viens de le dire, le seul élément à prendre en considération. Il y a également tout ce qui constitue la matrice d'une décision politique, économique et sociale ; convocation à prendre des élus qui ont des responsabilités, des décisions qu'ils ont à prendre en leur âme et conscience, et en fonction de ces fondamentaux politiques. Et ne doutez pas que c'est ce que nous ferons.

Ceci étant posé, à titre liminaire, je voudrais avoir bien sûr des mots particuliers pour celles et ceux qui ont disparu et leur famille qui sont aujourd'hui dans la peine.

On va d'abord évoquer la mémoire de Madame Monica Menicucci, fonctionnaire de la Collectivité de Corse, responsable du parc et matériel « secteur de la culture » à Biguglia, qui est partie très jeune, trop jeune. Nous la regrettons et nous assurons son époux, ses enfants et sa famille de notre soutien et de notre solidarité.

Vous avez, Madame la Présidente, évoqué la mémoire et le nom de trois figures de la vie politique insulaire, de trois hommes qui l'ont marquée, chacun à sa manière, et qui ont également été des élus de cette Assemblée ou de ce Conseil exécutif.

Je voudrais brièvement, trop brièvement sans doute, eu égard à leurs multiples qualités, évoquer brièvement leur mémoire pour à mon tour leur rendre hommage.

D'abord, Alexandre Alessandrini, vous l'avez dit, élu de l'Assemblée de Corse, membre de l'Exécutif, ancien Président de l'ODARC, ancien conseiller général, maire d'Antisanti. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer publiquement, à l'occasion de son décès, Président du SDIS, bien sûr. Mais je ne peux pas citer tous ses mandats et fonctions qu'il a brillamment occupés, si je veux rester dans le temps qui m'est imparti. Je me contenterai de dire que c'était un homme de conviction, qui n'était pas les miennes, ni les nôtres, vous le savez. J'ai eu des oppositions homériques, mais c'était un homme qui avait ses idées, que nous respectons bien sûr, que nous apprécions et qui était fondamentalement attaché à la Corse et à l'intérieur, et notamment à son village d'Antisanti et la région, et également bien sûr à son club de football.

Un club de football d'ailleurs, qui était transpartisan. Par contre, ils s'entendaient tous pour voler les matchs ! Non, je plaisante, je taquine ! Une vieille rivalité entre l'équipe du Niolu et l'équipe d'Antisanti, donc je peux me permettre de le faire et c'est une taquinerie amicale. Il y aura une revanche sur le terrain. Donc un hommage à Alex Alessandrini, bien sûr.

Ensuite, Marie-Jean VINCIGUERRA, que beaucoup d'entre vous ont également connu et apprécié, un homme de conviction, un homme de culture, au verbe flamboyant, qui promenait sur la vie politique en Corse et à l'extérieur, un regard à la fois lucide, distancié et quelquefois amusé.

Je l'évoque d'autant plus volontiers que, en 2001, je crois, la date m'échappe au moment où je parle, mais en tout cas j'avais l'honneur d'être son colistier aux élections municipales de Bastia, dans une liste qui réunissait des femmes et hommes de droite, des femmes et hommes de gauche et des femmes et hommes nationalistes, autour d'une logique de projet. Ça préfigurait ce que nous avons ensuite essayé de construire. À l'époque, ça n'avait pas eu un grand succès électoral, c'est le moins qu'on puisse dire... Mais j'avais beaucoup appris au contact de Marie-Jean. Et donc bien sûr, sa disparition m'a beaucoup touché et a beaucoup touché toutes celles et ceux qui l'ont connu.

Enfin un mot pour Charles Santoni, un mot alors qu'il en faudrait plusieurs centaines, lui qui aimait les plaidoiries empreintes de citations littéraires, mais recherchant toujours l'efficacité. Il était fondamentalement avocat, avec tout ce que cela implique de passion pour la défense et pour les hommes. Il avait été bâtonnier de l'ordre des avocats. C'était un ancien pour nous qui arrivions à l'époque et qui venions de prêter serment. Il était associé avec Vincent Stagnara. C'est dans ce cabinet que j'avais fait à mon premier stage. Donc, là-aussi beaucoup d'émotion. Il a toujours été un aîné bienveillant pour les générations de jeunes avocates et de jeunes avocats qui ont appris beaucoup à ses côtés, comme ils ont appris aux côtés de glorieux anciens. Et puis c'était

aussi un homme de conviction, un homme engagé. Il avait été un des premiers autonomistes et nationalistes. Il avait contribué à la rédaction de l'ouvrage du FRC « main basse sur une île », au fameux texte « a chjama di u castellare », et il n'a cessé de nourrir, y compris au plan théorique, la réflexion globale de la famille politique dont nous sommes un grand nombre ici à être issus.

Donc voilà, je voulais évoquer l'engagement et la personnalité de ces trois hommes qui nous ont quittés et qui incarnaient, chacun à sa façon aussi, une partie de cette Corse que nous avons les uns et les autres connue, mais qui disparaît parce que c'est la loi de du temps qui passe.

Enfin, avoir un mot aussi pour Michèle Rivasi, Député européenne, notamment députée européenne d'« Europe écologie - les Verts ». Il y a eu beaucoup d'hommages qui lui ont été rendus au plan national. En ce qui me concerne, je souhaite saluer sa mémoire, m'associer à la peine de sa famille et rappeler aussi devant cette Assemblée qu'elle a été de beaucoup de combats qui ont été menés en Corse : combat contre l'incinérateur, combat pour la défense de l'environnement, combat contre le passage des pétroliers dans les Bouches de Bunifaziu, combat pour la protection du sanctuaire Pelagos.

Mais parmi tous ces combats, il y en a peut-être un qui marquera plus que les autres : c'est l'engagement pour obtenir la vérité sur les conséquences, en termes de santé publique, du passage du nuage radioactif sur la Corse au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, un moment où pendant des années, les autorités officielles ont soutenu qu'il n'y avait aucune retombées négatives. Elle a été de celles et ceux qui ont relayé le travail des associations et des militantes et militants politiques en Corse pour que la vérité puisse apparaître, y compris contre la raison d'État ou contre le poids d'un certain nombre de lobbies. Et donc, pour toutes ces raisons, il était normal et nécessaire que nous rendions hommage aujourd'hui à Michèle Rivasi.

Voilà donc ce que je voulais dire à ce titre-là.

Avant que d'aller vers notre importante session de cet après-midi, je voudrais revenir un instant sur les deux tempêtes, Ciaran et Domingos, et leurs conséquences de court, moyen et long termes, parce qu'il me semble que, au-delà des conséquences matérielles directes, il y a la démonstration, à travers ce qui s'est passé, de la nécessité d'intégrer, comme nous l'avions pressenti et formalisé, les conséquences du réchauffement climatique dans toutes nos politiques publiques.

Donc je tenais à ce que votre Assemblée ait à nouveau, comme nous l'avions fait au lendemain de la tempête du 18 décembre, un retour d'expérience,

intégrant également les nouvelles données que nous avons collectées ou les nouvelles décisions que nous avons mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de nos dispositifs, au lendemain de la tempête du 18 août 2022.

Je disais « conséquences matérielles », mon premier mot sera pour me réjouir qu'il n'y ait pas eu de victimes. Nous aurions pu avoir une véritable catastrophe. Il n'y a pas eu de pertes humaines, c'est un élément essentiel.

Et je veux bien sûr, une fois encore, et c'est important de le faire, rendre hommage à l'ensemble des services opérationnels, quelle que soit la collectivité ou l'institution à laquelle ils sont rattachés pour leur efficacité, leur présence sur le terrain et leur engagement.

Avant que de parler des conséquences, dire quand même que cet événement climatique, en deux temps, il vient dans une séquence politique qui n'est pas neutre. Il y avait eu, vous vous rappelez, en juillet 2022, un discours dans lequel j'avais évoqué le réchauffement climatique cet été-là, partout dans le monde et en disant que ça allait impacter la Corse et qu'on aurait certainement des catastrophes à gérer, et qu'on devait anticiper. Donc, c'était en juillet. Une sorte de hasard ou nécessité, ou forme de proposition. 15 jours après, on a eu cette tempête sans équivalent qui, pour le coup, alors même que, en plus, elle venait au cœur du mois d'août, donc à un moment où forcément l'activité administrative est ralentie, mais elle avait souligné aussi combien nous n'étions pas organisés de façon conjoncturelle ou structurelle pour répondre efficacement à des épisodes pareils, et ce malgré la mobilisation immédiate et l'engagement remarquable, là encore, et déjà de l'ensemble des services. Vous vous rappelez notamment les problèmes de communication, les problèmes de partage d'informations, etc.

Donc, au lendemain de cette tempête, nous avons eu, vous vous en rappelez, un débat à l'Assemblée de Corse sur la base d'un rapport d'information qui préconisait un certain nombre de pistes de travail et notamment 2 axes essentiels :

Premièrement, doter la Collectivité de Corse d'une stratégie globale et opérationnelle pour la gestion des crises, afin de mieux anticiper et réagir aux différents événements susceptibles de frapper l'île.

Et 2<sup>ème</sup> point, intégrer les enjeux et surtout les conséquences du réchauffement climatique dans toutes nos politiques publiques. Donc, ça, c'était en novembre 2022. Nous avons commencé à le faire et je dirais que ce que nous avons commencé à faire ensemble a également permis de répondre, de façon sans doute plus efficace, à ce qui s'est passé les 2 et 4 novembre derniers.

Alors sur le premier point, doter la Collectivité de Corse d'une stratégie globale et opérationnelle pour la gestion des crises, je redis qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de faire à la place des organismes qui font et qui font bien.

Il y a notamment le SIS 2A et le sis 2B, il y a la Sécurité civile, il y a également éventuellement un certain nombre de dispositifs militaires qui peuvent être mobilisés par l'État.

Par contre, ce dont nous avons besoin, nous Collectivité de Corse, en interne comme dans la relation avec les différents acteurs opérationnels, c'est d'une véritable doctrine, de réfléchir à des procédures qui soient réactives, fluides, opérationnelles. Et c'est dans ce sens-là, vous le savez, que nous avons notamment institué une mission « sécurité et protection civile et gestion des risques majeurs ».

Nous avons recruté une ressource humaine qui est chargée de l'organisation de cette mission et qui travaille notamment autour de trois 3 axes :

Eriger la Corse en pôle d'excellence de protection civile en concertation avec l'ensemble des partenaires ; une revendication et un objectif qui sont anciens. Il faut travailler avec, bien sûr, les institutions existantes, mais l'Europe, l'État, les SIS, l'Université de Corse, le CNFPT, l'ensemble de nos partenaires euroméditerranéens pour que la Corse tire avantage de son positionnement géographique et puisse servir de pôle rayonnant d'excellence de protection civile.

Deuxièmement, construire une stratégie générale de résilience territoriale de protection civile, et notamment en permettant à la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses compétences actuelles ou de celles à venir, au titre d'un éventuel, et je l'espère bientôt plus éventuel mais très concret, statut d'autonomie, comment organisons-nous l'ensemble de l'exercice de ses compétences ?

Et enfin un aspect d'émergence, de culture du risque, une société de vigilance en anticipant et en gérant les crises, notamment à travers la formation, l'éducation dans les différents secteurs concernés : le bâtiment, l'architecture, l'aménagement du territoire, mais également auprès de la jeunesse dans le système éducatif, puisque je le répète, le réchauffement climatique, impacte non seulement la lutte contre les incendies, y compris l'hiver, non seulement la gestion de l'eau à travers les épisodes récurrents de sécheresse, mais également la lutte contre les émissions carbone, la question des transports durables, de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, en fait chacune de nos politiques publiques.

Je crois que ce qui s'est passé il y a 15 jours le démontre et nous donne en fait, et notamment à travers l'exemple de la Restonica, un cas pratique à résoudre pour intégrer l'ensemble de ces données.

Et donc, très rapidement, vous dire, vous avez une carte, ce sont les grandes interventions des services de la Collectivité, principalement les FORSAPS et les services des routes. Vous allez avoir sur vos boîtes mails un album photos. On a fait recueillir par les différents services les photos pour que vous puissiez avoir une vision concrète des dégâts dans tous les secteurs impactés, qui sont des dégâts considérables.

Je ne vais pas énumérer mais vous dire que, par exemple, dans le secteur Pumonte, il y a bien sûr l'exemple de Cavru, où la commune a subi d'importants problèmes d'alimentation en eau potable avec le captage d'eau totalement hors d'usage. Je salue le maire et son conseil municipal, et la population de Cavru. Les Forsaps sont intervenus, notamment pour la création d'un nouveau tronçon de piste permettant l'intervention d'une entreprise pour le rétablissement du captage, mais également rétablir d'autres prises.

Vous dire que plusieurs dizaines d'interventions -plusieurs dizaines- restent à planifier sur la réfection de pistes, qui sont tantôt des pistes qui desservent des ouvrages hydrauliques, tantôt des pistes qui servent notamment à l'élevage, souvent les deux, avec des ouvrages d'art également, des ponts, qui ont été détruits dans les forêts d'Aitone, de Lonca, de Libiu, de Pineta.

Un mot particulier pour la commune de Portu, vous le savez, et de façon générale, les Deux Sevi. Vous aurez sur votre planche photos, mais vous l'avez vu sûrement, la crue est passée au-dessus de la passerelle. Il n'y a jamais eu une crue d'une telle ampleur de mémoire d'homme. Et puis, en amont, et parce que le secteur est particulièrement exposé, il y a eu des dégâts considérables, y compris dans des exploitations agricoles.

Dans le Cismonte, mais j'y reviendrai, domaine routier, plus de 60 agents mobilisés : des gravats, des routes effondrées, des arbres sur la chaussée. Je veux quand même souligner le travail et la réactivité des services de la Collectivité de Corse, notamment les routes et les FORSAPS, puisque malgré la violence de l'épisode et l'importance des dégâts, le réseau routier et les pistes ont été, pour la plupart d'entre elles, remises en état de façon extrêmement rapide.

En ce qui concerne le soutien aux sinistrés, rapidement dire deux catégories principales de sinistrés, puisque, par exemple, normalement, en ce qui concerne les exploitations économiques ou les maisons d'habitation, ce sont les compagnies d'assurance qui devraient prendre en charge ces sinistres.

Hors périmètre des compagnies d'assurance, deux catégories principales de sinistrés : les agriculteurs et les pêcheurs.

En ce qui concerne les agriculteurs, l'ODARC et sa présidence, Dumè LIVRELLI, ont mis en place des dispositifs d'urgence que nous connaissons et notamment un fonds exceptionnel, plus le soutien, avec la prise en charge quasi-totale pour les jeunes agriculteurs du financement de l'intégralité des clôtures qui ont été détruites, plus une aide à l'acquisition ou à la réacquisition d'un certain nombre de matériels.

Même dispositif en ce qui concerne les pêcheurs impactés, notamment à Portu. Nous sommes allés sur place avec le président de l'Office de l'environnement. Et là, nous avons une option entre deux dispositifs : soit mettre en place, comme nous l'avions fait lors de la précédente tempête, un dispositif cofinancé à parité avec l'État, pour indemniser ce qui n'est pas pris en charge par les compagnies d'assurance, soit avancer seuls, nous verrons avec les premiers concernés le dispositif qu'il préfère.

Donc nous avons essayé d'être réactifs de ce côté-là.

Un mot pour dire que parmi les conséquences de fond de ce type d'événement, c'est qu'aujourd'hui, l'État va être forcément, et les compagnies d'assurance vont être amenés à avoir une grosse discussion sur la prise en charge des sinistres dans le cadre des catastrophes naturelles, parce que la sinistralité explose, vous avez vu les chiffres qui sont donnés, et qu'aujourd'hui les fonds existants pour financer la remise en état sont insuffisamment abondés.

Voilà donc pour la présentation rapide des interventions. Je vous renvoie à la note qui vous sera communiquée et à la planche photographique.

Un dernier mot sur l'exemple-type qui nous demande à la fois de faire les efforts indispensables en mobilisant toutes les compétences et tous les moyens, mais en intégrant la recherche de solutions aux nouveaux enjeux ; c'est l'exemple de la Restonica. Alors, il y a eu plusieurs interventions, mais en deux minutes dire quand même que j'ai conscience et nous avons conscience que beaucoup de régions ont été lourdement impactées et nous serons aux côtés de tout le monde.

Mais le cas de la Restonica, notamment au lendemain des 2 et 4 novembre, c'est un cas sans équivalent en Corse, parce que la Restonica, premièrement, je le rappelle, c'est 300 000 visiteurs par saison printemps-été, dont 30 000 qui arrivaient au Grottelle.

Deuxièmement, c'est un secteur extrêmement exposé, non seulement à cause de la rivière, mais également à cause du bassin versant qui est extrêmement exposé, sur une longueur de 15 km. Je rappelle qu'il y a 15 km de route, de Scaravaghju jusqu'aux Grotte.

Troisièmement, il y a des activités touristiques et agricoles dans la vallée et dans les estives.

Quatrièmement, c'est un secteur à forte attractivité économique et touristique, ça fait vivre largement Corte, le Centre Corse.

Cinquièmement, des enjeux écologiques majeurs : site protégé, des lacs, une rivière, une forêt.

Et sixièmement, des contraintes techniques et réglementaires par rapport à l'effondrement de la route sans équivalent ailleurs. On peut distinguer trois tronçons : le premier tronçon du début jusqu'à Tuani, là, la route est endommagée, mais on a à peu près expertisé les dégâts ; deuxièmement, entre Tuani et le pont de Tragone qui s'est effondré, de gros dégâts, des risques d'affaissement ; troisièmement, la partie terminale de la piste, entre le pont de Tragone et Grotte, là ce sont carrément des scènes apocalyptiques puisque la route est emportée sur des centaines de mètres, non seulement la route, mais même le talus est emporté sur des centaines de mètres. Il y a des éboulements de rochers de dizaines de milliers de tonnes. Et se pose donc, y compris la question de la faisabilité technique, indépendamment même de la discussion financière, de la faisabilité technique d'une reconstruction, et notamment d'une reconstruction qui ne soit pas exposée à de nouveaux risques. Parce que je rappelle qu'il y a les risques qu'on a d'ores et déjà identifiés, et puis il y a des campagnes de sondage qui doivent être menées, notamment sur les versants, pour voir s'il n'y a pas de risque de départ de terre, de roches, etc., etc.

Pour avoir une idée de la violence de l'épisode climatique, qu'on n'a pas pu également mesurer de façon exacte puisque, à un moment donné, les instruments ont été détériorés et notamment les niveaux de crue sont pris par rapport à un sol de référence qui s'est effondré, donc on ne pouvait pas savoir. Mais en termes de débit, la Restonica, c'est 10 m<sup>3</sup> à la seconde en novembre, et là on a atteint 160 m<sup>3</sup>.

Avec quand même une remarque, c'est qu'il y avait eu une crue plus importante en 2016, qui avait atteint 200 m<sup>3</sup>, mais avec des phénomènes de composition de la crue avec beaucoup moins de rochers et beaucoup moins de troncs, beaucoup moins de terre. Donc il y avait eu moins d'impacts. Mais ça veut dire quand même qu'il y a eu deux épisodes de ce niveau en 7 ans.

Donc, qu'est-ce qu'on a décidé de faire, et je termine ? On a mis en place une procédure qu'on n'avait jamais initiée dès le départ : on a décidé de travailler main dans la main commune de Corte et intercommunalité bien sûr, Collectivité de Corse, services de l'État, avec un comité réduit pour la décision politique, et un comité technique sous l'autorité d'une personne référente, mais qui allie l'ensemble des intervenants (il y a bien sûr les services de l'État, les services de la commune, de l'interco, de la Collectivité, les agences et offices, Office de l'environnement, Office hydraulique, Agence du tourisme, etc., etc.) pour essayer véritablement d'abord de poser un diagnostic partagé, et ensuite de mettre en œuvre des solutions qui seront le plus adaptées.

Les solutions, il faut qu'elles respectent les contraintes techniques, il faut qu'elles respectent nos objectifs politiques, c'est-à-dire concilier attractivité économique et protection écologique de la vallée.

Ça veut dire aussi qu'il faut un calendrier : il y a quand même du court terme, il faut que dès 2024, la Restonica redevienne accessible.

Et puis il y a une réflexion de fond : il ne s'agit pas de préjuger, aujourd'hui on s'est donné les moyens techniques d'évaluer toutes les solutions possibles, mais on sent bien quand même, sans préjuger de ce que nous déciderons, qu'on ne peut pas repenser la desserte et l'aménagement de la vallée, selon les modalités qui ont prévalu jusqu'à la tempête.

A mon avis, techniquement et d'une façon globale dans l'appréhension de la gestion, à mon avis, on aura inventé de nouvelles façons de gérer les flux et de nouvelles façons de mettre en valeur touristiquement et économiquement. C'est un lourd chantier et c'est parce que c'est un lourd chantier qu'il faut se donner les moyens, y compris en termes de méthode, de le réussir.

Et cette expérience de la Restonica, je le disais tout à l'heure en aparté, c'est peut-être trop ambitieux de le dire aujourd'hui et ça peut paraître presque indécent, mais je crois qu'il faut l'assumer.

Il faut que nous essayions, comme à l'occasion de chaque crise, il faut essayer de sortir plus fort d'une crise. Ça a été le cas, par exemple, au moment du COVID.

Je crois qu'il faut qu'on tire les leçons ensemble de cet épisode dans la Restonica et qu'on arrive, notamment pour la Restonica, donc pour Corti et le Centre Corse, donc pour la Corse parce que ça aura valeur d'exemple, à faire d'un malade un bien. C'est possible parce qu'il n'y a pas eu de pertes humaines, donc il n'y a rien eu d'irréversible.

Il faut remettre en situation, dans la situation antérieure, les gens qui ont perdu ou qui ont souffert dans leur exploitation économique, agricole ou touristique. Et il faut penser un aménagement, une desserte et une mise en valeur de la vallée, des lacs, des estives et de la montagne corse qui concilie le développement économique, l'attractivité touristique, l'activité agricole et la protection écologique. C'est ça qu'il y a, à mon avis, en arrière-plan des choix techniques que nous serons amenés à faire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Sgiò Presidente.

Dunque sò un'ora, ci piantemu quì è ripigliemu à duie ore è mezu, in punta !

Donc, je le dis pour les invités dans les tribunes, 14h30.

**La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 15 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, nous allons débiter par le rapport DSP. Donc j'invite les membres du conseil de surveillance d'Air Corsica à ne pas siéger du tout. Merci.

Bien, si l'Exécutif est prêt, je pense que nous allons débiter, il est 15 heures. La réunion de questure est terminée.

Je vais demander à ce qu'on fasse un peu de silence, s'il-vous-plaît.  
Merci.

Tous les groupes sont représentés, le quorum est atteint, il a été abaissé bien évidemment au regard du départ des 11 conseillers qui sont aussi membres du Conseil de surveillance.

Donc, je passe la parole tout de suite à l'exécutif, à Madame la Présidente de l'Office des transports.

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n<sup>u</sup> 310** : Delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera, à cuntà da u 1<sup>mu</sup> di ghjennaghju di u 2024, di i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruporti di Parigi Orly, Marseglia è Nizza da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubligazione di

**serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023**

**Rapport n° 310** : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors bonjour à tous, bonjour à toutes, salute !

Aujourd'hui, un nouveau dossier complexe que j'ai la charge, ainsi que le Conseil exécutif de porter à votre connaissance et à la délibération des conseillers territoriaux de l'Assemblée de Corse, sur l'attribution partielle des lots de desserte aérienne entre la Corse et le continent.

En avril dernier, dans cette même position, je vous présentais le cahier des charges de notre desserte aérienne entre la Corse et le continent, à savoir les 4 plateformes insulaires, Bastia, Ajacciu, Figari-Sud Corse et Calvi-Santa Catalina, ainsi que les 3 destinations continentales, à savoir le bord à bord, Marseille, Nice et Paris-Orly pour la destination parisienne.

Dans ce cahier des charges, nous avons dû, à l'Office des transports, y intégrer l'ensemble des contraintes qui émanaient d'un besoin de service public. L'Office des transports garde bien sûr toutes ces données, issues donc de contributions de la part de tous les Corses, de tous les résidents. Intégrer donc l'ensemble des contraintes tout en cherchant à stabiliser le tarif résident à un niveau donc équivalent à celui historiquement bas pour la DSP précédente.

Il s'agissait également de maintenir le périmètre géographique aussi bien au niveau continental que Corse ; c'est ce que nous avons fait la dernière fois, donc en avril dernier lors de la présentation, y compris d'ailleurs pour la destination parisienne ; destination, vous le savez, qui faisait l'objet d'interrogations et d'inquiétudes très vives de la part de nombreux groupes de cette Assemblée.

Ça a été un combat, nous y sommes arrivés. En avril dernier, nous étions contents de vous annoncer que la destination parisienne figurait toujours dans notre périmètre de service public. Ça a été un combat, bien sûr que nous

n'avons pas mené seul car nous avons eu aussi un partenaire de poids, à savoir la Direction Générale de l'Aviation Civile, qui était un de nos partenaires qui a facilité en tout cas les discussions avec la Commission européenne pour l'acceptation de notre périmètre et de notre cahier des charges.

Nous y étions donc arrivés pour cette délégation.

Également, au niveau temporel, c'était un combat de conserver des obligations de service public à l'année longue pour que tous les résidents puissent prendre, depuis les 4 plateformes insulaires, un vol par jour, ou même plusieurs vols par jour qui étaient à destination des résidents. C'est ce que nous avons pu stabiliser. Ce n'est pas un acquis, puisque justement nous avons pu négocier avec les services de la DGAC et de la Commission européenne pour pouvoir pré-notifier les différents éléments qui figuraient dans notre cahier des charges.

Nous avons également rajouté un certain nombre d'éléments qui étaient donc des éléments nouveaux sur notre cahier des charges, puisqu'il était désormais possible d'avoir des amplitudes et des amplitudes horaires plus resserrées pour pouvoir faire l'aller-retour depuis les aéroports secondaires, donc de Calvi-Santa Catalina et de Figari tout au long de l'année vers les destinations de bord à bord, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous avons aussi eu un nombre de sièges plus important offerts pour tous les résidents corses. Donc nous étions à une progression en nombre de sièges de 3 % par rapport à la DSP précédente, ce qui nous permettait de pouvoir rééquilibrer par période, la saison estivale et les saisons plus dans le creux de la vague, donc plutôt au niveau hivernal.

Tout cela pour inscrire l'ensemble aussi des acteurs du système des transports aériens de la Corse dans une construction d'un modèle plus performant de desserte aérienne, avec une offre commerciale adossée à un service public fort, de façon optimisée et complémentaire, d'où la clause du monitoring pour justement venir rajouter une offre commerciale en engins qui permettait donc d'avoir un nombre de sièges supplémentaires pour les Corses, quand les taux de remplissage dépassaient un certain seuil particulièrement remplis.

Le tout, dans un cadre le plus sécurisé possible au niveau juridique, avec les enjeux sociaux, environnementaux et économiques que nous avons et auxquels nous devons donc faire face.

Ça, c'était le canevas, je dirais, de notre cahier des charges que j'ai présenté en avril dernier.

Aujourd'hui, je ne peux m'extraire d'un contexte global dans lequel nous sommes tous. Il nous faut bien sûr prendre en compte les enjeux de la continuité de service public pour tous les Corses, tout ça dans le respect d'une procédure particulièrement stricte au niveau interne, donc la directive concession, mais au niveau communautaire avec les règlements 1008, 2008 qui nous astreignent. Ce n'est pas une gymnastique intellectuelle pour l'Office des transports que de diligenter tous les 4 ans un appel d'offres et une mise en concurrence, non, c'est une contrainte, c'est une obligation que nous avons. Donc nous sommes tenus par cette contrainte-là pour organiser de façon autonome la desserte maritime et aérienne depuis la Corse vers le continent.

L'ensemble du périmètre que je vous présentais en avril dernier a été validé par la Commission européenne, prénotifié auprès des services de la Commission européenne dans son intégralité. C'était un point très important de notre présentation d'avril dernier.

En juillet dernier, quelques mois se sont passés donc avec des candidats qui se sont mis en structuration pour pouvoir formuler des offres, le 13 juillet dernier, la Commission de délégation de service public, présidée par Alex VINCIGUERRA, a réceptionné 3 candidatures.

La première, celle d'Air Corsica, sur l'ensemble des lots du bord à bord.

La deuxième, le groupement Air Corsica/Air France sur toutes les lignes entre les 4 plateformes aéroportuaires insulaires et la destination parisienne.

Et enfin, un dernier, un nouvel entrant, la compagnie VOLOTEA sur les lots Bastia/Aiaccu vers Marseille et Bastia/Aiacciu vers Paris-Orly.

Depuis, bien sûr, la commission de délégation de service public en charge justement de l'ouverture, de la réception et de l'analyse de ces plis a dû comprendre et détricoter, en tout cas toute la consistance des candidatures qui ont été reçues.

Toutes les candidatures ont été acceptables, aucune offre n'a été jugée anormalement haute, anormalement basse.

C'est tout l'enjeu d'ailleurs des négociations qui s'en sont suivies. L'Office des transports donc se doit d'être impartial bien sûr dans ce paysage concurrentiel, pour reprendre d'ailleurs la citation de Madame la Présidente de l'Assemblée ce matin de l'Abbé Pierre, pour justement avoir des responsabilités, « il faut vouloir savoir et oser dire ». C'est ce que nous avons fait tout au long des tours de négociation que nous avons menés à l'Office des transports, avec donc ces 3 candidats.

Nous avons obtenu un discours de vérité. Le discours de vérité, le premier, était que nous avons une enveloppe de dotation de continuité territoriale qui était finie. Nous avons 187 M€ pour financer l'aérien, le maritime par an, c'est-à-dire 187 M€ pour assurer la desserte maritime et aérienne entre la Corse et le continent.

L'enjeu des négociations qui s'en sont suivies bien sur nous permettait aussi d'aller dans les détails de ces 4 tours de négociation.

L'Office des transports, à chaque fois, a essayé de poser des questions aux différents candidats pour essayer de préciser les offres.

L'Office des transports, à chaque fois, a essayé de trouver des points pour faire que certaines offres pouvaient être améliorées d'un point de vue qualité de service public pour les uns, d'un point de vue compensation financière pour les autres, et avait vraiment en sa responsabilité de trouver toutes les pistes d'amélioration pour pousser les compagnies, dans un pur parallélisme de forme, à rendre leur offre mieux ajustée, optimisée, plus performante, aussi bien sur le plan financier que sur le plan qualitatif compte tenu des spécificités intrinsèques de notre cahier des charges.

Tout au long de ces 4 tours de négociation, j'y reviens, nous avons tenu un discours de vérité. Pourquoi ? Parce que, comme je le disais, les 187 M€ qui servent à abonder la desserte entre la Corse et le continent, pour l'aérien et pour le maritime, c'est une dotation de continuité territoriale qui n'a plus évolué depuis 2009, plus indexée depuis 2009. Or, vous le savez, nous sommes dans une situation et une configuration particulièrement inflationniste, avec une crise économique, une crise sociale, une crise sanitaire, post sanitaire, une crise géopolitique avec la guerre en Ukraine, dans un contexte qui évolue en permanence. Et pour cause.

Malgré cela, nous avons tenu bon et les derniers plis reçus réceptionnés avec les offres améliorées, avec donc des négociations qui ont été, vous l'imaginez bien, particulièrement musclées, les ajustements de nos cahiers des charges pour vraiment faire comprendre à tous les candidats, la réalité du

service public, ce que nous y attachons. Derrière le service public, il n'y a pas que le service public, que le sourire de la réceptionniste, il n'y a pas du tout ce genre d'éléments là, ça reste vraiment des éléments qui sont particulièrement factuels, chiffrés, qualitatifs et quantitatifs.

Je vous prends un exemple très simple : le second bagage pour les étudiants, pour le nouvel entrant, il n'avait absolument pas compris qu'il y avait nécessité pour les étudiants corses, qui partent faire leurs études sur le continent à pouvoir prendre un bagage supplémentaire et que ce bagage supplémentaire était gratuit. Vous connaissez la politique en termes de bagages et de pondération justement des bagages de VOLOTEA, ça fait partie des éléments qui ont dégradé en quelque sorte leur offre, parce qu'ils étaient partis particulièrement bas sur ce point-là.

De la même façon, le snacking. Alors ça peut être la qualité du service public, mais on y est très, très attaché. Le snacking à bord, VOLOTEA, vous savez a une politique de faire payer le snacking pour les différents passagers. Donc, ce qui veut dire que nous, en imposant un cahier des charges avec un snacking offert pour tous les résidents, il aurait fallu que les personnels à bord puissent faire le distinguo entre les passagers commerciaux et les passagers résidents corses. Les passagers commerciaux doivent payer pour pouvoir avoir ce qu'ont les passagers résidents corses.

Donc, pour faire cette refonte-là, il a fallu rentrer vraiment dans le détail de toutes ces négociations-là et nous sommes vraiment rentrés dans un niveau de détail particulièrement poussé.

Les commissions de délégation de service public se sont succédé. Je remercie d'ailleurs tous les élus qui ont pu être présents physiquement et à toutes ces commissions de délégation de service public depuis le début. Vous savez que c'est un dossier qui est très important et donc c'était très important aussi pour nous de saluer en tout cas l'engagement des élus et le respect de la confidentialité de tous les chiffres qui ont été annoncés lors de ces commissions de délégation de service public.

Les négociations également avec l'État ne nous permettaient pas d'avoir une vision particulièrement claire sur la suite, c'est-à-dire que les 187 M€ que nous avons en notre possession ne nous permettaient pas, dès la réception du dernier pli donc, c'est-à-dire avec les offres à améliorer des 3 candidats, d'attribuer l'intégralité des lots.

Donc l'attribution totale n'était pas possible, y compris d'ailleurs en intégrant l'offre finalisée, en tout cas de la compagnie la moins disante.

Donc, ce qui veut dire qu'on était vraiment particulièrement haut. Donc, ce n'était pas possible pour nous d'attribuer la totalité. Donc la commission de délégation de service public a rendu son avis fin octobre, avec donc une insuffisance de dotation actuelle pour la continuité territoriale de 187 M€ et donc l'avis formulé par la commission de délégation de service public était d'attribuer partiellement au moins le bord à bord, pourquoi ? A deux titres : parce que nous avons un taux de remplissage en termes de passagers résidents corses depuis les 4 plateformes aéroportuaires vers le bord à bord, donc vers Nice et vers Marseille, qui était particulièrement important, très haut, donc à un haut niveau de taux de remplissage de résidents vers les lignes de bord à bord, mais aussi un nombre important de passagers qui partent sur le continent pour se faire soigner vers Nice, vers les établissements de Marseille également. Et donc cela fait partie aussi d'un paysage qu'il fallait que l'on prenne en considération dans la priorisation pour les attributions des lots sur le bord à bord.

Les négociations avec l'État suivent leur cours. Vous savez que nous sommes rentrés en mars 2022 dans un processus historique, avec des discussions qui sont particulièrement fournies à tous les niveaux et pas seulement qu'autour de l'autonomie. Il y a aussi tous les sujets de l'actualité qui sont des sujets les plus prégnants pour tous les Corses, et les transports en font partie au premier chef.

Bien sûr, avec le Conseil exécutif de Corse, les instances délibératives de la Corse, l'Assemblée de Corse, les élus de la Corse, les forces vives en présence, la délibération du 5 juillet qui a permis aussi de contractualiser un engagement fort entre donc les élus de la Corse représentant de la Corse donc, et l'État pour pouvoir faire peser le rôle crucial que joue l'Office des transports et la Collectivité sur l'organisation aussi donc de ces transports externes donc de continuité territoriale, ainsi que la mise en œuvre de nombreux dossiers d'actualité, et nous en savons aussi quelque chose au niveau des déchets, au niveau du tourisme durable, etc. Et ça, ce sont des sujets qui touchent au quotidien des Corses et donc c'est vraiment une résolution de certains de ces dossiers imminents qui est très importante sur le package de l'autonomie pour nous permettre de faire avancer la Corse.

Nos députés également, dont Jean-Félix ACQUAVIVA ici présent, ont pu, une fois encore, arracher une rallonge à cette dotation de continuité territoriale, donc soit 40 M€ pour l'exercice 2024, accordée donc une fois de plus (pour rappel, il y avait eu les 33 M€ l'année dernière), dans un contexte que nous connaissons et avec donc une justification très précise sur la flambée des coûts globaux, le carburant, l'énergie, le contexte géopolitique internationale, l'inflation que nous subissons tous et dont nous sommes tous très soucieux.

La présence d'esprit et le devoir de responsabilité qui nous anime de bonne gestion des fonds publics, en s'efforçant de ne pas reproduire d'ailleurs les erreurs du passé, avec le malheureux précédent dans le maritime auquel nous avons dû faire face en début de mandature, sachez qu'autant d'argent public aurait pu être destiné à développer des politiques publiques concrètes pour les Corses, pour tous les Corses. Et que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, ouvrir ce genre de dette pour la succession.

Il était donc très important et en pleine conscience que l'on attribue ce que nous voulions attribuer en priorité. Le bord à bord du coup sera attribué, en tout cas si vous en délibérez ainsi aujourd'hui, entre les 4 plateformes aéroportuaires de Corse vers donc les destinations de Nice et de Marseille.

Si l'on prend une analyse, je dirais, froide, avec un recul des expériences passées dans le contexte économique que nous subissons, la concurrence européenne, elle est réelle, la reprise du secteur post COVID avec des logiques de rabattement de cartes des routes aériennes vers plus de subventions publiques, elle est réelle.

Également, il y a des stratégies d'entreprise sociale qui changent et donc qui permettent aussi d'avoir des affinements de stratégie. Il y a aussi les lois kérosène, les lois climat résilience, la taxe kérosène. Tous ces éléments sont des éléments qui viennent peser forcément sur la dotation de continuité territoriale et qu'il faut que nous prenions en considération à son bon niveau.

Les plus de VOLOTEA, il y en a eu, il faut être franc. Il y avait une grille tarifaire innovante, intéressante, il y avait une offre financière très satisfaisante depuis le début.

Il y a eu aussi également des moins, et non des moindres, car la couverture carburant, c'est-à-dire la seule enveloppe à laquelle ils ne pouvaient pas toucher parce qu'ils n'avaient pas la maîtrise totale, ils l'ont négociée sur 4 ans. Ce qui veut dire que ça venait grever en quelque sorte et ça venait en fait dégrader leur offre initiale, ce qui veut dire qu'il y a eu en fait un rebond de + 38 %, donc soit 12 M€ par an sur la compensation globale pour les lignes du bord à bord. Ce qui n'était donc du coup pas très intéressant, au regard donc des plus qu'offrait Air Corsica.

Donc Air Corsica, des plus indéniables : une qualité de service public que l'on connaît, que l'on a tous expérimentée et donc qui est un service irréprochable, un accompagnement et une prise en charge millimétrée des passagers médicaux, une responsabilité sociale et en environnement de la même façon, avec une stratégie qui est mise en avant d'ailleurs dans notre critérisation.

Et au fil des négociations également, une couverture carburant qui a été habilement négociée de la part du directoire, donc de Air Corsica, et qui venait au final se retrouver sur un niveau de compensation comparable à l'offre améliorée de VOLOTEA dans la phase finale, alors que la compensation initiale constituait un réel moins.

Au vu de l'importance de la continuité territoriale, pour un territoire insulaire, au vu du grand nombre de passagers résidents corses qui transitent entre la Corse et Nice et Marseille, au vu du volume très important de passagers médicaux également qui empruntent ces voies aériennes, qui utilisent quotidiennement ces lignes pour aller se faire soigner, il nous fallait rester pragmatiques et responsables.

L'avis donc de la commission de délégation de service public a été rendu, il y a peu, pour proposer à notre Assemblée aujourd'hui une attribution partielle de cette DSP aérienne, c'est-à-dire l'attribution des lots du bord à bord depuis les 4 plateformes aéroportuaires insulaires vers Nice et Marseille à Air Corsica.

Je vous sais très nombreux à avoir fait le chemin aujourd'hui pour manifester vos inquiétudes. Vous avez su rester dans le calme, vous avez su rester tout simplement inquiets, comme nous le sommes tous, sous la grisaille de notre Cours Grandval.

A voir vos sourires légèrement rassurés aujourd'hui pour ce premier volet, pour cette attribution du bord à bord et cette heure avancée de l'après-midi, en tout cas depuis la tribune, sachez que nous comprenons tous vos inquiétudes.

Il y a eu également quelques avancées lors des négociations, et c'est un point aussi que je voulais rajouter, pour la plus-value de cette délégation de service public. En plus donc de cette attribution partielle pour le bord à bord à Air Corsica, on a réussi à négocier le retour en passager résident, par exemple pour les Corses qui vont se faire soigner sur le continent, mais qui doivent être évacuées par EVASAN. C'est-à-dire qu'en EVASAN, vous avez juste un aller, puis en fait le retour Continent-Corse, comme c'est un aller simple depuis le continent vers la Corse, jusqu'à à ce jour, il n'était absolument pas considéré comme être éligible en tout cas pour un tarif résident. C'est chose faite. C'est ce que nous avons négocié. Donc, c'est ce qui va être en tout cas contractualisé pour les lots du bord à bord dans un premier temps.

Également, un service de micro-fret à destination des artisans corses, des artistes, des créateurs insulaires qui ont besoin d'aller sur le continent pour pouvoir avoir une vitrine différente que celles qu'ils connaissent en Corse.

Cet emport capacitaire donc d'un micro-fret pourra être pour eux l'occasion justement de pouvoir promouvoir la Corse dans un autre angle et en tout cas sous une autre dimension. Et également les architectes. Nous avons regardé de près, il est également possible d'intégrer les architectes à ces publics pour pouvoir bénéficier de ce micro-fret. Donc, emport gratuit d'un micro-fret supplémentaire en plus des conditions de bagages.

En décembre prochain, je vous proposerai donc un autre rapport important également pour le prolongement donc des 4 contrats en cours pour Paris, les 4 contrats qui lient les 4 aéroports corses à la destination parisienne.

C'est la seule issue que nous ayons, étant donné que nous sommes tenus également par cette durée, ces 4 ans maximum. Ce qui veut dire qu'il faut que nous ayons, pour assurer la continuité territoriale et pour assurer donc la continuité du service public entre la Corse et les différentes destinations continentales, nous avons jusqu'au 24 mars 2024 pour pouvoir attribuer l'ensemble des lots. Et donc ce sont ces 4 lots qui nous permettront donc de pouvoir clôturer ce dossier aérien.

Donc en décembre, un prochain rapport qui nous permettra donc de prolonger les contrats actuels sur Paris pour assurer cette continuité. Entre-temps, bien sûr, l'Office des transports continue les négociations pour pouvoir rendre les différentes offres les plus performantes possibles pour pouvoir nous permettre d'attribuer.

Pour une île et nous le voyons tous les jours un peu plus, la maîtrise de ses transports externes est un enjeu majeur. Je l'ai défendu auprès du président du Conseil exécutif, je l'ai défendu auprès de la présidente de l'Assemblée la dernière fois que nous sommes allés à Bruxelles pour défendre le périmètre de service public pour le maritime, je le ferai demain pour l'aérien.

Ce qui nous est imposé, ce sont des directives, nous ne pouvons pas faire sans. Nous ne pouvons pas faire sans l'Europe, nous ne pouvons pas faire sans le droit interne avec la directive concession.

Il est très important donc pour nous d'assurer la desserte principale, avec la préservation de ce modèle, avec les obligations de service public et donc une délégation de service public.

Rappelons quand même que nous avons un système qui est sans équivalent en Europe. Un Corse peut partir 8 fois dans l'année sur des vols d'obligations de service public, sur des vols donc sous OSP. Un Sarde, pour la comparaison, ne peut partir que deux fois par an. Il faut que nous en soyons conscients et que nous ne considérions absolument pas ça comme un acquis, étant donné que tous les 4 ans, comme cycliquement nous devons le faire, il y a donc une mise en concurrence qui est nécessaire pour pouvoir organiser la desserte entre la Corse et le continent.

Notre but à l'Office des transports, notre but à la Collectivité est la recherche d'un service efficace de qualité, à un coût maîtrisé pour permettre à d'autres politiques publiques de se développer. C'est un fondamental pour la Collectivité, pour l'Office des transports, pour faire que ce système soit économiquement vertueux, avec une véritable vision qui prend en compte aussi bien les enjeux de la transition écologique, les enjeux sociaux de développement durable pour la Corse, le tout dans un cadre le plus sécurisé possible. C'est ce que nous avons fait une fois de plus.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère et présidente de l'Office des transports.

Donc il y a un rapport de la commission des finances et de la fiscalité, des deux commissions qui ont siégé ensemble. Donc je suppose qu'il n'y a qu'un rapport.

Mme LUZI va nous rendre compte de ces débats, vous avez la parole.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Estimant que la présentation de la Présidente de l'Office des Transports de la Corse relevait d'un plan très général, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité se voir préciser la manière de noter les différents candidats.

Sans indications précises des notes obtenues par les compagnies ayant déposé des offres pour chacun des six lots, en dehors des trois critères principaux (montant de la compensation, qualité du service et robustesse juridique et financière) et des différents sous-critères (flotte, formation des équipes de pilotage, ...), elle a souhaité que celles-ci, probablement présentées

en CDSP, soient également portées à la connaissance des commissaires. Elle a en effet estimé que cette information constituait un élément substantiel permettant de fonder la décision des commissaires.

Rappelant les différents critères et sous-critères, **Madame Flora MATTEI**, *Présidente de l'Office des Transports*, a précisé que la critérisation de notation avait fait l'objet d'une présentation dès le mois d'avril. Elle a par ailleurs indiqué que l'évaluation des offres ne s'était pas réalisée au moyen de notes par lot mais sous la forme d'appréciations et d'attribution d'un certain nombre d'étoiles. Ce nombre d'étoiles résulte d'une graduation (de une à six étoiles), d'une prépondérance au sein du cahier des charges et d'une hiérarchisation des critères.

**Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** ayant renouvelé sa demande, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** en a précisé le contenu, indiquant que la démarche visait à connaître la pondération de chaque critère et sous-critère afin d'identifier le poids de chacun d'eux au sein de l'évaluation finale.

Elle s'est également assurée auprès de la Présidente de la prise en compte par la Commission européenne du système de notation présenté.

En complément, **Monsieur Xavier LACOMBE** a souhaité que lui soit indiqué la manière d'attribuer une appréciation (« satisfaisant » ou « peu satisfaisant ») au regard du nombre d'étoiles, s'inquiétant d'un risque éventuel de subjectivité. Il a précisé que le système de critérisation a bien été entendu par les commissaires, sans que la pondération ne soit pour autant précisée.

Il a estimé que cette question revêtait un caractère essentiel à la compréhension de l'évolution des résultats au terme des différents tours de négociation.

En réponse, **Madame Flora MATTEI** a indiqué que l'ensemble des différentes étapes et des critères a fait l'objet de validations par la Commission européenne a de multiples reprises, tout au long de la procédure, et notamment lors de la précision de la prépondérance des critères au sein du cahier des charges, pré-notifié à l'union Européenne.

Elle a ainsi affirmé que la sécurité juridique était donc bien garantie, l'intégralité de la procédure ayant été bordée, notamment avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Elle a également rappelé que, s'agissant de la gestion d'un service public primordial et de l'engagement de millions d'euros, le droit à l'erreur n'avait pas lieu d'être.

Concernant la question de la pondération, elle a indiqué que tous les critères ne présentaient pas le même intérêt et qu'ils étaient de ce fait classés selon un ordre de prépondérance. Ainsi, en premier lieu le critère financier suivi de la qualité du service public et enfin la robustesse juridique et financière des offres.

Par ailleurs, des sous-critères, notamment pour la qualité du service public, ont conduit à attribuer un nombre d'étoiles selon une échelle de graduation qui permet d'obtenir un total.

**Monsieur Xavier LACOMBE** a appelé de ses vœux une réponse tangible et étayée, juridiquement encadrée et conforme en tout point aux règles européennes. Il a pour autant regretté que la réponse de la présidente n'apporte qu'un éclairage peu satisfaisant à ses interrogations, notamment pour affirmer que toutes les précautions ont été prises pour le garantir la procédure.

La **présidente MATTEI** s'est montrée rassurante, rappelant que les quatre périodes de négociations ont permis de rentrer plus avant dans le détail afin de préciser les notations de la manière la plus juste.

**Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité se voir confirmer que les lignes Corse-Paris feraient l'objet d'une prolongation du système actuel jusqu'à la fin mars, à la suite de quoi, après attribution par l'Etat de 40 millions d'euros supplémentaires, une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) démarrera.

La **présidente MATTEI** a confirmé qu'une délibération sera proposée à l'Assemblée de Corse pour prolonger les contrats actuels jusqu'au mois de mars, terme maximum exigible. Elle a indiqué que dès réception de l'arrêté d'attribution des 40 millions, une bascule sera assurée sur un nouveau contrat, avec une sécurisation de la dotation de continuité territoriale (DCT).

**Monsieur Xavier LACOMBE**, rappelant que la rallonge accordée par l'Etat ne l'était qu'à titre exceptionnel, il s'est inquiété des éventuelles garanties de sa pérennisation.

Il a par ailleurs sollicité la Présidente pour se voir préciser le montant global des DSP maritime et aérienne.

Sur ce point, la **présidente Flora MATTEI** a indiqué que cela constituait un enjeu fort des négociations menées actuellement avec les services de l'Etat quant à la réévaluation de l'enveloppe de continuité territoriale, dans le cadre plus large des discussions sur l'autonomie de la Corse.

Elle a rappelé que si la question de l'autonomie revêtait un caractère d'importance pour les Corses, ceux-ci devaient également voir aboutir la résolution de leurs problèmes quotidiens.

Sur la question du volume de l'enveloppe consacrée aux DSP, elle a indiqué qu'elle est actuellement de 163 millions d'euros (maritime + aérien attribué) et serait alors de 227 millions d'euros (intégralité), soit en deçà du montant préconisé par l'étude réalisée par le cabinet Klopfer pour la réévaluation et la réindéxation de la DCT.

**Avis de la CDENATE : la commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite) ; Absence des groupes « Core in Fronte » et « Avanzemu » ; Déport de Madame Christelle COMBETTE en sa qualité de membre du Conseil de surveillance de la compagnie Air Corsica.**

**AVIS DE LA CFF : La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Core in Fronte » et « Avanzemu » ; Absence pour le vote de Messieurs Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI en leur qualité de membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ; Déport de Messieurs Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI en leur qualité de membres du Conseil de surveillance de la compagnie Air Corsica.**

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Madame la rapporteure.

Donc, nous avons également un avis de l'Assemblea di a Giuventù que je m'étais engagée à lire puisque je suis présidente de l'Assemblea di a Giuventù, et je remercie bien évidemment Madame la Conseillère exécutive d'être venue

devant l'Assemblea di a Giuventù pour présenter le rapport que nous examinons aujourd'hui. Donc ça risque d'être un petit peu long.

Je ne vais pas rappeler tous les visas, bien évidemment.

Alors l'Assemblea di a Giuventù, dans sa commission en fait organique, « Sviluppu economicu, trasporti è affari aurupei », présidée par Madame Léa Giudicelli, réunie le 27 novembre 2023, pronunzia l'avisa chì seguita :

La Commission Svillupu economicu, trasporti è affari auropei tient à souligner en premier lieu la disponibilité de Madame la Présidente de l'Office des transports pour nous présenter ce rapport et répondre aux remarques et interrogations des conseillers suite à sa lecture.

Par ailleurs, l'ensemble de la Commission tient à apporter son soutien inconditionnel à la compagnie Air Corsica et ses employés, ainsi qu'aux employés d'Air France en Corse qui ont été éprouvés et le sont toujours durant cette période de négociation, voyant peser sur eux la menace de perte de leur emploi.

Concernant le fond du rapport, après lecture, les conseillers ont été interpellés par le fait de lire un rapport d'une DSP incomplète.

En effet, ils s'interrogent sur la raison pour laquelle ils ont été saisis afin d'émettre un avis relatif à la DSP aérienne 2024-2027 compte tenu que le rapport ne présente qu'une décision partielle.

Néanmoins, dans un contexte de négociation difficile, la Commission comprend la priorité donnée aux lignes de bord à bord qui sont empruntées de manière régulière, notamment pour des transports sanitaires et qui sont donc indispensables pour les malades insulaires.

La Commission relève d'ailleurs avec satisfaction l'exigence du cahier des charges des obligations de service public, ainsi que le maintien du périmètre de ce service public pour la période 2024-2027.

Elle soulève aussi avec satisfaction le choix du candidat Air Corsica, compagnie régionale et opérateur historique, face à des offres concurrentes dans le cadre des lignes aériennes de bord à bord de délégation de service public.

En revanche, les membres de la Commission éprouvent une grande inquiétude vis-à-vis de l'absence de décision concernant la DSP aérienne vers Paris.

Pour rappel, la Commission Sviluppu economicu, trasportu à affari europeu a présenté un rapport intitulé « Ghjuventù mubilità 2 », perchè chì ci n'era unu di sicuru, en 2022, dans lequel la nécessité du maintien d'une desserte de service public aérien vers Paris était mise en avant, ainsi que la sauvegarde du tarif résident au même prix.

Ce rapport a été voté à l'unanimité des membres de l'Assemblea di a Giuventù.

C'est pourquoi la Commission s'alarme de la mise à l'écart des lots concernant les lignes aériennes Corse-Paris et de la poursuite des négociations pour ces lots. Cette situation présente un flou préoccupant, à la fois pour les employés d'Air Corsica et Air France en Corse, mais aussi pour les jeunes insulaires qui ont besoin de se déplacer à Paris pour leurs études ou pour des déplacements professionnels, voire sanitaires.

La Commission s'interroge par ailleurs sur les justifications de cette mise à l'écart. En effet, les chiffres avancés dans le rapport sur l'emprunt des lignes de la DSP actuelle par les résidents semblent vouloir prouver qu'il y a moins de Corses qui se déplacent vers Paris comparativement aux lignes de bord à bord. Il est indiqué qu'il y a environ 500 000 passagers résidents corses sur une année.

Par ailleurs, les pourcentages que représentent ces résidents corses, parmi tous les passagers transportés sont avancés à la page 8 du rapport.

Pour Marseille et Nice, la part des Corses représente plus de 51 % des passagers. En revanche, pour Paris, il est indiqué que la part des résidents corses est seulement de 17,5 % parmi tous les passagers.

Une lecture rapide du rapport aurait pu laisser penser qu'il y a moins de Corses qui se déplacent à Paris. Or, la Commission tient à rappeler que les résidents pour Paris représentent environ 200 000 passagers sur les 700 000 qui utilisent le tarif résident. Cela représente donc environ 1/3 des usagers résidents qui choisissent de se déplacer vers Paris.

Si jamais un jour le tarif résident vers Paris venait à disparaître, ce serait ainsi 1/3 des résidents actuels qui devraient payer le prix fort pour leurs déplacements au départ de leur île.

S'agissant de l'enveloppe de la dotation de continuité territoriale allouée à la Collectivité de Corse, la Commission est consternée de voir que celle-ci n'a pas été augmentée par l'État depuis 2009. Elle s'avère à présent

insuffisante pour financer à la fois la DSP maritime et la DSP aérienne, compte tenu de l'augmentation de la part de la DSP maritime et des négociations menées.

La Commission se félicite donc de la rallonge de 40 M€ de cette enveloppe votée par l'Assemblée nationale et négociée grâce au travail des députés corses.

Cependant, la Commission est navrée de constater que chaque année, des incertitudes persistent concernant le financement de nos DSP.

L'année dernière, les députés ont réussi à décrocher 33 M€ ; cette année, 40 M€, mais quid de l'année prochaine ?

Cet avenir incertain du financement de la DSP aérienne n'est pas soutenable sur le long terme.

La Commission regrette donc que le rapport ne présente pas une vision novatrice de la gestion des transports pour une Corse qui aspire à être autonome.

La Commission connaît les difficultés des négociations au sujet de la DSP aérienne et les contraintes extérieures qui pèsent sur la décision des élus. Néanmoins, elle rappelle l'obligation d'un résultat en faveur du maintien d'une DSP aérienne pour Paris dans l'état actuel des choses et ne se satisfera d'aucune autre issue tant les enjeux sont importants pour la jeunesse.

La fin de la DSP pour Paris et du tarif résident pour les Corses ne peut pas être envisageable.

Aiacciu, u 27 di nuvembre di u 2023.

Eccu, donc lecture a été faite du rapport de l'Assemblea di a Giuventù, comme je m'étais engagée auprès des jeunes.

Je précise que je suis présidente mais pas membre de la Commission, donc c'est eux-mêmes qui ont fait ce rapport et vous constaterez, je me permets de le dire que les jeunes ont travaillé le dossier. Nous remercions encore Madame la Conseillère d'être venue devant eux pour présenter le rapport et d'avoir répondu à leurs questions.

Bien sûr, vous aurez à répondre ensuite ou à compléter, à faire des remarques sur les questions qui vous seront posées tout à l'heure.

Donc il y a aussi un avis du CESEC, dont vous pouvez rendre compte si vous le souhaitez.

**Mme Flora MATTEI**

Oui, merci, Madame la Présidente.

Donc, j'ai présenté ce rapport aux commissions donc de l'Assemblée de Corse, à l'Assemblée di a Giuventù, mais également devant le CESEC de Corse qui a rendu un avis particulièrement long, un avis qui était particulièrement argumenté et je voudrais en rendre compte juste par quelques extraits.

Je ne pourrais pas forcément tout le lire parce qu'il est particulièrement long et fourni.

Donc, en premier lieu, comme il l'avait déjà fait dans son avis, le CESEC de Corse tient à souligner le travail accompli par l'Office des transports, ce qui me permet également de remercier les services de l'Office des transports, dans le cadre de la révision des organisations de service public, de l'exploitation de la desserte aérienne de la Corse sur la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027, afin d'apporter les garanties nécessaires tant du côté de l'État que de la Commission européenne, pour sécuriser juridiquement les OSP et leur périmètre.

Concernant le rapport proprement dit, le CESEC émet les observations suivantes :

Le CESEC s'inquiète concernant l'attribution des lignes Ajaccio-Paris, Bastia-Paris, des conséquences que la perte de ces liaisons pourrait avoir pour Air Corsica, et plus encore des situations sociales que cela engendrerait pour les salariés d'Air Corsica et d'Air France, sans compter une dégradation certaine accompagnée d'une baisse de la qualité de service public par l'éventuelle attribution de ces lots à une compagnie low cost.

Il est important de préciser que les salariés d'Air Corsica et d'Air France bénéficient d'un statut social plus protecteur. Le CESEC souhaite qu'il n'y ait aucune régression au sein des compagnies délégataires.

Aussi dans le plus grand respect du cahier des charges et du droit positif applicable tant national qu'euro péen, le CESEC espère, compte tenu de son expérience et de son expertise en matière de desserte aérienne en Corse, que la société Air Corsica, avec son co-traitant Air France, reste attributaire des lots desservant les liaisons Paris-Aiacciu et Paris-Bastia.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, maintenant, la parole est à qui souhaite la prendre, sachant que la commission permanente organisationnelle a décidé du doublement des temps de parole pour tous les groupes. Vous n'êtes pas obligés d'utiliser d'ailleurs le doublement des temps de parole, il s'agit d'une maximale bien sûr.

Voilà, donc je donne la parole à qui souhaite la prendre.

Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, sans abuser du temps de parole et en essayant d'éteindre un faux suspense quant à l'issue de cette journée.

Très rapidement.

D'abord, lorsqu'on parle d'Air Corsica, puisqu'aujourd'hui, on ne devrait parler que d'Air Corsica, il y a quelque chose de déviant parce qu'on se situe entre la frontière du politique, parce qu'on est des politiques, mais on est au confluent d'un rapport quasi filial et on y met beaucoup d'affect, et on ne peut pas s'exonérer de cet affect parce que, je le dis souvent, en 40 ans de décentralisation, cet hémicycle a beaucoup produit de rapports.

Elle a produit en 40 ans d'histoire quelque chose, quelques sujets originaux et quelques fleurons : il y a l'université, il y a probablement, même si c'est souvent un angle mort, la façon dont on a équipé de façon hydraulique la Corse, et puis parmi d'autres sujets, il y a la compagnie régionale.

Donc, il y a un attachement qui nous oblige quelque part presque à parler en famille, alors il faut se parler en famille.

D'abord, moi je ferai une observation sur la dignité de celles et ceux que nous avons rencontrés ce matin, qui contraste avec l'inquiétude à mon avis toujours aussi présente et cyclique, puisque régulièrement, compte tenu des cycles, maintenant c'est un peu plus court, mais enfin, tous les 4 ans, 5 ans, on s'inquiète parce que de façon consubstantielle, on ne peut pas avoir créé une compagnie en imaginant que la compagnie qui dessert la Corse, qu'on soit autonome ou pas, ne soit pas attributaire de la desserte aérienne. C'est quelque

part pas imaginable. C'est contraignant du point de vue juridique. Mais du point de vue moral, les choses sont établies.

Il fut un temps où les manifestants inquiets remettaient en cause, y compris la virilité du président de l'exécutif.

Alors de 2 choses l'une, soit désormais la virilité du président n'est plus en cause et c'est tant mieux ; soit les gens sont beaucoup plus dignes et quelque part, je le crains, beaucoup plus inquiets, et c'est de cela dont il faut qu'on parle, puisque vous avez compris que pour notre part, évidemment que nous voterons le rapport. Et je ne connais pas grand monde, je ne connais pas un élu responsable aujourd'hui qui puisse faire autrement, mais je ne veux rien déflorer du positionnement des uns et des autres.

Pour notre part, quand on se dit qu'il faut qu'on se parle en famille, il faut qu'on parle de sujets complexes de plusieurs ordres et de ce qui nous appartient en propre.

Vous avez raison d'être inquiets. Nous avons collectivement raison d'être inquiets.

D'abord, pour des raisons, on va dire essentiellement matériel. Levons-les tout de suite, on ne peut pas continuer tous les ans à compter sur le lobbying des parlementaires, je dis bien des parlementaires. Mon Cher Jean-Félix, on connaît votre activisme, il faut le saluer, mais la justice et l'équité méritent de parler plutôt d'un travail collectif. Mais quand bien même, on pourra toujours s'appuyer évidemment sur l'énergie et l'activisme des parlementaires, ce n'est pas une méthode que de dire « il manque 40 à 50 M€ tous les ans ».

Donc, nous avons ici le devoir de rendre la démonstration durable selon laquelle, parce que depuis trop d'années, la dotation n'est pas indexée, il manque au pot 10, 40, 50 M€ par an. Nous avons à en faire la démonstration et dans, j'allais dire, l'amplitude océanique des problèmes dont nous discutons en ce moment avec Paris, je considère avec d'autres que ce sujet devrait être dans le haut du panier. C'est la première chose.

Après, nous avons des sujets qu'il faut aborder entre nous.

Vous êtes revenue, Madame la rapporteure, sur les échanges en commission quant à la façon dont étaient attribués les lots et dont je ne conteste pas le résultat. En revanche, d'abord tous ces cabinets d'étude qu'on doit payer une blinde, alors que nous avons des cadres à l'Office des transports qui doivent être en capacité... Soit ils ne le sont pas, ce que je ne crois pas, je les regarde les

yeux dans les yeux ; soit ils le sont et il faut les mobiliser pour les 2, 3 fonctions dont on a réellement besoin à l'Office des transports. Et ces fonctions, on les connaît tous : c'est en amont préparer le cahier des charges et le suivi de la mise en œuvre de ce cahier des charges, et en sortie, par des comptes analytiques, vérifier que les subventions collent peu ou prou aux comptes d'exploitation. C'est ça le métier de l'Office des transports théoriquement, c'est autour de ces 3 fonctions.

Moi je ne comprends, comme d'autres, que l'on paye des cabinets d'études, souvent extérieurs du reste, pour, en conformité avec ce que nous demande l'Europe, rédiger non pas le cahier des charges, c'est nous qui l'avons fait, accompagnés là-aussi, mais bon au mois d'avril on est tombé d'accord sur un cahier des charges, avec des réserves, mais on était tombé d'accord. Mais pour maintenant attribuer des lots, on passe par des étoiles. Je veux bien que ce soit en conformité, mais on l'a bien vu en commission et on ne va pas vous redemander de refaire une démonstration ici, à mon avis c'est un sujet, quand bien même vous avez payé des avocats une deuxième blinde ou un deuxième bras, à mon avis ce sont des éléments d'insécurité juridique parce que c'est comme l'histoire, on a qu'à mettre des smileys avec des bonhommes qui rient et des bonhommes qui pleurent. On n'a rien inventé de mieux que le quantifiable et le quantifiable, ce sont les chiffres.

Et pour la scientifique que vous êtes du reste et pour quelques esprits cartésiens qui peuplent cet hémicycle, je dois dire qu'il est très difficile de comprendre le rapport de pondération entre les critères et les sous-critères. Et si quelques esprits cartésiens ne comprennent pas, ça veut dire qu'il y a une faille à mon avis qui rend le sujet particulièrement insécure. Et je pense que les cadres dont vous disposez à l'Office des transports auraient été, ou je le souhaite, en capacité de faire un peu mieux que des petites étoiles, en tout cas d'être en capacité de nous expliquer, même si on pose la question 5 fois, je le dis, à l'Office des transports. Les conseillers qui siègent à l'Office des transports sont en droit de poser 4 fois, 5 fois la question et quand ils posent 6 fois la question, ce n'est pas pour remettre en cause le bien-fondé du travail de l'Office des transports. C'est parce que par perspicacité, peut être parfois par acharnement, parfois par incompréhension, ils ont besoin de réponses.

Donc, je vous demanderai, Madame la Présidente, de veiller à ce que les cadres placés sous votre autorité, puissent entendre les questions des commissaires, non pas comme une remise en cause du travail de l'Office des transports, mais comme une volonté d'être éclairés, ce qui est leur droit le plus entier.

Et puis il faut qu'on parle de la compagnie et surtout de l'évolution très probable du ciel, avec les turbulences que nous allons connaître dans les prochaines semaines, dans les prochains mois et dans les prochaines années. On ne peut pas attendre que des gens inquiets viennent régulièrement manifester devant les grilles du cours Grandval pour se mettre au travail. Il y a un avenir à préparer avec deux orages hautement prévisibles, puisque la météo est hélas, de ce point de vue-là très prévisible. Vous avez très probablement des turbulences sur Paris avec, même si on ne va pas déflorer le sujet aujourd'hui, l'hypothèse hautement avancée que, à terme, l'actionnaire principal d'Air France se détache de ce qui se passe à Orly... On va dire ça comme ça, pour employer des termes assez vagues, pour rester dans une approche à la fois compréhensible pour tous, mais qui ne nous expose pas. Et puis vous avez les règles européennes qui nous pendent au nez tous les 4 ans, tous les 5 ans, tous les 6 ans et qui sont là.

Et donc, on est bien obligé de préparer notre compagnie à ces échéances. On ne peut pas leur laisser croire, et ce serait irresponsable, que parce que cette fois-ci, c'est passé, dans 4 ans comme c'est passé il y a 5 ans, comme c'est passé il y a 6 ans, comme c'est passé il y a 12 ans, parce qu'il y a des gens qui peuplent la compagnie depuis plus de 30 ans et on les connaît tous. On a tous un parent, un ami, un cousin qui est salarié de la compagnie. Donc c'est notre compagnie. Et quand on rentre dans l'avion, on doit pouvoir regarder les gens les yeux dans les yeux. On les regarde les yeux dans les yeux lorsqu'on est responsables et lorsqu'on se dit des vérités.

Eh oui, il y a des vérités qu'il faut se dire quant aux frais de structure, il y a des vérités qu'il faut se dire quant au prix du billet, parce que l'obsession du commanditaire que nous sommes, ça doit être le prix du billet. Il y a eu un effort fait sous notre mandature, on sait très bien que des éléments exogènes et de portée internationale sont venus troubler le jeu. Il n'en reste pas moins que le prix augmente et que nous devons nous mettre en situation, cette fois en tant qu'actionnaire principal de la compagnie Air Corsica, d'éclairer le jeu et de faire les efforts nécessaires pour que ces questions se posent avec moins d'inquiétude, moins de désarroi et de façon beaucoup moins anxiogène.

Voilà. Alors, je voudrais conclure en vous disant que ce travail doit s'entamer très rapidement, nonobstant évidemment le vote qui vous est acquis aujourd'hui et qu'il ne faut pas attendre... Il ne faut surtout pas avoir le complexe de l'imperfection, le modèle, il est ce qu'il est, il est mouvant, il est imparfait, mais je crois bien que c'est l'Abbé Pierre qui le disait justement, il ne faut pas attendre d'être parfait pour faire quelque chose de bien.

Donc, commençons à faire quelque chose de bien pour la compagnie à laquelle évidemment, nous continuons d'apporter notre solidarité, notre soutien et plus largement l'affection qui lui est due en tant que fille de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, alors François SORBA, pour « Fà populu in seme ».

**M. François SORBA**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente de l'Office des transports, Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Dans un premier temps, je souhaiterais souligner l'importance de ce dossier pour l'avenir de la Corse et des Corses.

En effet, dans un cadre européen avec ses contraintes budgétaires, juridiques et environnementales extrêmement précises, prouver notre besoin de service public était un défi que l'exécutif a su surmonter, aussi bien pour le transport maritime que pour l'aérien.

Aussi, remercier les services pour la qualité de leur travail, parce que je pense que ce n'était vraiment pas facile.

La Corse, c'est une île de 340 000 habitants pour une superficie de 9 000 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas, comme on l'entend souvent, un simple quartier de Marseille. C'est une île montagne, avec des contraintes géographiques différentes, que l'on soit dans le Cap, à Bunifaziu, dans l'Extrême sud, en Balagne.

Le choix qui est fait aujourd'hui répond à cette réalité. Le cahier des charges qui a été fixé il y a quelques mois et notamment ses critères relatifs au maintien du tarif de résident, à l'augmentation de l'offre en sièges et la garantie d'un aller-retour dans la journée sur les 4 aéroports, nous semble le plus pertinent possible, afin de garantir ce qui nous importe à tous ici : un véritable service public efficace et de qualité dans le cadre d'un système qui est économiquement et socialement vertueux.

Alors, l'ajout de lignes supplémentaires entre les aéroports de Calvi et de Figari témoigne non seulement de la volonté de l'exécutif de développer ces territoires, mais aussi de prouver que le service public est au cœur du dispositif.

L'augmentation des fréquences ainsi que les amplitudes améliorent considérablement la connectivité avec le continent français et européen, facilitant les déplacements, tant pour les professionnels que pour les étudiants et aussi, malheureusement pour des raisons médicales.

Ainsi, les résidents auront la possibilité de partir au plus près de chez eux, et ce dans des conditions de voyage beaucoup plus stables et à des prix raisonnables.

Mais il y a un autre effet, c'est que le service public, ce n'est pas seulement d'attribuer une somme à tel ou tel opérateur, mais de créer autour de celui-ci une véritable économie qui permette à la Corse de pouvoir se développer. Et ce développement doit prendre en compte la dimension sociale et c'est aujourd'hui tout l'intérêt de ce débat : à savoir, les emplois directs et indirects de ce secteur, les personnels et les emplois induits par cette DSP ne contribue pas seulement à l'équilibre économique de notre île, mais ils font aussi partie de notre quotidien.

Et nous avons le devoir, nous, en tant qu'élus de la Corse, de prendre en compte cette réalité sociétale. Et nous tenons à saluer ici les personnels présents et surtout de leur assurer de notre soutien le plus total.

Donc aujourd'hui, à travers ce rapport que vous nous proposez, les critères définis sont clairs, ils sont précis et surtout ils sont applicables et opposables à toutes les compagnies qui ont candidaté. Et comme nous l'avons vu dans un cadre législatif, réglementaire et budgétaire contraint, vous avez fait le choix de donner la priorité au bord à bord afin de maintenir le service public dont a tant besoin la Corse et de se positionner sur l'offre qui nous semble être la mieux disante au regard de ces critères définis, à savoir le prix, l'offre de service et la solidité financière des compagnies candidates.

Pour ces raisons, vous l'aurez compris, nous voterons évidemment très favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Pierre Ghionga et Jean-Félix Acquaviva, ensuite.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, Madama a Presidente di l'uffiziu di i trasporti, cari cullegghi, cari amichi, u votu chè no fimu oghje, pensu à l'unanimità, à prò di a nostra cumpagnia Air Corsica per i trasporti aerei trà a Corsica, Marseglia è Nizza hà, per contu meiu, aldilà di a tecnica economica, una doppia è impurtantissima significazione pulitica.

A prima ghjè a scelta di a qualità, sta qualità di u serviziu publicu appuntellatu nant'à ghjente cum'è voi di sta terra primurosi di i so paisani.

A seconda ghjè a scelta di girà u spinu à a mundialisazione finanziaria chì preferisce u soldu à l'umanu.

Per stu votu, dicimu chjaramente nò à u prufittu Rè chì s'opponu à una cumpagnia publica territorialu à i diritti sindacali, à l'identità è à a qualità di a presa in carica di a ghjente trasportata. Pensate chì cù Volotea ci seranu sempre i canistrelli, l'Orezza, si senterà parlà corsu in andendu in Marseglia ? Eiu ùn pensu micca, è per mè hè impurtantissimu.

Spergu chì incù issa scelta chjara, pulitica serà un esempiu per a Francia è per l'Auropa.

Per compie, dicu chì u listessu votu per Parigi mi pare una necessità.

Vi ringraziu.

**(Applaudissements)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Félix Acquaviva a la parole.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Vi ringraziu, cara Presidente.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, le Président est sorti, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les salariés des compagnies présentes et mobilisées,

Aujourd'hui, nous sommes dans un débat important, il y a l'exercice d'une compétence de cette Collectivité et l'Assemblée de Corse, une nouvelle fois dans un contexte particulier, ça a été dit, doit faire acte de responsabilité et se prononcer en autorité concédante dans le cadre évidemment de délégation de service public avec l'exploitation des lignes évoquées, et faire un choix suite à un processus.

Tout d'abord, avant de continuer, je dois donner un avis qui n'est pas simplement personnel, mais qui est un avis politique de notre groupe, ce n'est pas une surprise, mais cela va peut-être sans dire, mais c'est mieux en le disant, nous sommes particulièrement attachés, non seulement au service public avec le périmètre qui a fait l'objet d'un combat politique avec la Commission européenne, avec l'État pour faire en sorte qu'il soit reconduit de la sorte alors qu'il était mis à mal, non seulement par une vision des fois technocratique, mais aussi par une vision politique. Je ne voudrais pas rappeler la venue de l'ancien préfet de Corse Pascal Lelarge ici, qui était pour démanteler ce périmètre. Il y a eu donc un combat politique dans la période 2020-2021, avec ceux qui voulaient démanteler le périmètre de service public. Là, je ne parle pas de la compagnie, je parle donc du danger de mettre à mal le cadre dans lequel aujourd'hui on s'exerce.

Ce combat, jusqu'à aujourd'hui, il a été remporté et je voudrais féliciter le travail de l'Office des transports, de la Présidente, du Conseil exécutif puisque le lien à la DGAC, le lien à la Commission européenne, la démonstration qui se trouve objectivée dans le rapport sur le fait qu'on objective pour l'insularité la question de la nécessité des obligations de service public, des lignes des quatre aéroports, du tarif résident, que l'on donne exactement le passage régulier et de la nécessité en volume, y compris les rééquilibrages été-hiver sur Paris, de renforcer le tarif résident l'hiver par rapport à l'été, tout ça est indiqué dans le rapport, à travailler ce processus incrémental de justification qui fait qu'aujourd'hui ce n'est plus un débat, ça pourra revenir, par rapport à ce qu'on a vécu ces deux ans.

Donc, il y a eu un combat politique remporté. Je le signale parce qu'on oublie vite. Donc, il vaut mieux avoir un peu de mémoire dans ce pays, y compris la mémoire récente. Après, on efface, mais il faut le dire. Donc c'est un point important. Je voulais féliciter l'office des transports là-dessus et l'ensemble du travail réalisé.

Enfin, je voudrais évidemment saluer moi aussi la dignité et la présence des salariés et dire que le fait qu'il y ait des relations humaines, que la dimension territoriale, la filiation dans laquelle je me revendique comme Jean-Martin, de cette réussite qu'est Air Corsica, fait partie en responsabilité de notre

élément de réflexion pour le choix. Evidemment, ça fait partie des éléments politiques et moraux, je retiens les termes, qui ne sont pas à balayer dans l'exercice auquel nous sommes aujourd'hui. C'est la réalité de ce qu'est la spécificité de notre trajectoire institutionnelle, insulaire et même sociale, et nous l'assumons. Ça, c'est le deuxième point.

Le troisième point sur la justification du choix que vous faites, Madame la Présidente, au Conseil exécutif, par rapport à ce qui nous est présenté. Là, je me situe en tant qu'élu de l'Assemblée de Corse. On passe un peu vite sur des faits stylisés objectifs qui sont démontrés dans votre rapport, je trouve. Je ne vais pas revenir sur tout, mais quand même saluer un degré d'objectivité claire, puisqu'on parle des étoiles. Mais rentrons dans les faits.

Vous avez dit, mais peut-être il faut l'éclaircir, qu'en fin d'offre, au bout du compte, puisqu'on entendait dans les débats publics médiatiques que Volotea, mon Dieu, c'est la moins disante, elle a une capacité financière à détruire Air Corsica, je constate qu'au bout du compte, l'offre financière sur le premier point, de Volotea sur ce bord à bord, est quasiment identique, quasiment identique à celle d'Air Corsica. Il n'y a pas de destruction de l'offre financière d'Air Corsica contrairement à ce qui a été véhiculé médiatiquement, psychologiquement, y compris politiquement pour ceux qui voulaient détruire le périmètre de service public. Premier élément.

Deuxième élément, je constate aussi, je regarde : « point faible de l'offre de Volotea. Fonds propres positifs au regard de la réglementation comptable espagnole qui permet d'exclure les pertes des années 2020-2021 liées au COVID ». Le rapport continue : « à ces dates, Volotea prévoit un renforcement de ses fonds propres par les actionnaires ou par une introduction en bourse. Rebooster l'aide financière à partir de 2025 qui n'est pas encore acquise puisque liée à l'hypothétique renforcement capitalistique dès 2025 ». Si ça ce n'est pas une faiblesse structurelle d'un soi-disant champion financier, je n'y comprends plus rien.

Donc, on a une démonstration par faits stylisés de la négociation dans le rapport, que les images d'Épinal au fur à mesure d'un cahier des charges, il y a l'exercice d'un service public où on n'est pas sur le marché libre, les masques tombent, les masques tombent sur certains aspects et ce sont des masques objectifs ceux-là, qui emportent les étoiles, très clairement.

Donc, je trouve a contrario de ce qui a été dit auparavant, que l'effort d'objectivité, de critérisation, de ce qu'on appelle les faits stylisés objectifs d'aide à la décision sont très précis, bien au contraire, et sont indiscutables. Je n'ai pris

que ces deux exemples-là, mais il y en a d'autres, il y en a beaucoup d'autres dans votre rapport pour justifier du choix du bord à bord.

Donc, je voudrais féliciter les équipes de l'office des transports et le travail politique. Il y a eu quatre tours de négociation. Donc, on est en éthique de responsabilité, mais aussi en éthique de transparence, tout est aux yeux et au vu de tous, tous les comptes, etc., et en éthique évidemment politique de dire que nous avons à faire ce choix. Qu'il y ait du contentieux, on verra, quelles que soient les situations, il peut y avoir du contentieux ; une compagnie peut attaquer, on le sait très bien, il ne faut pas avoir peur de ça. Ce qui est important, c'est la justification par rapport à ce qu'on entend pour le service public de la Corse d'un choix politique et moral assumé.

Enfin, je voudrais revenir sur la question de la suite et de l'enveloppe de continuité territoriale et de ce qui a été dit sur cette question.

Tout d'abord, mon cher Jean-Martin, effectivement, et j'ai été le premier à le saluer à l'Assemblée nationale, ça a été un effort convergent qui a permis l'obtention des 40 millions d'euros, je l'ai dit moi-même. Mais vous ne nous en voudrez pas non plus d'avoir fait le siège de Matignon et d'avoir permis de passer de 33 à 40 avec le Président Conseil exécutif, autrement dit, notre activisme initial a aussi contribué, avec d'autres, à la convergence forte et le fait de peser dans une majorité relative avec un petit groupe qui agace, fait que ça peut avoir quelques millions d'euros de plus.

C'est ce qui est arrivé cette année, c'est ce qui était arrivé l'an dernier puisque j'ai eu l'honneur de porter l'amendement qui a permis d'obtenir 33 millions d'euros en 2022, en 24 heures, ça s'est joué pour des raisons de crainte, la motion de censure, il faut dire les choses comme elles sont.

Donc effectivement, ce sont des victoires conjoncturelles qui pour le coup étaient nécessaires. Ça fait quand même 73 millions d'euros en 2 ans, pas suffisants, nous le savons très bien.

Mais je voudrais aussi, non pas pour dire que c'est résolu, mais pour aller aussi dans votre sens, dans le contexte des négociations politiques que nous avons, la question de l'indexation de la dotation, elle fait partie depuis longtemps du débat. Elle fait partie depuis longtemps du débat porté par le Conseil exécutif de Corse dans les négociations avec le Gouvernement et par d'autres groupes de l'Assemblée, porté par nous autres parlementaires en termes d'amendements, puisque ce n'est pas la première fois que l'on porte des amendements pour indexer sur le coût de la vie la dotation. On l'a fait en 2017, on l'a fait en 2018, on l'a fait en 2019, soit indexation sur le coût de la vie, soit en transfert en part

de TVA. Et effectivement, dans la discussion du One shot que nous avons eue là des 40 millions d'euros, ça a été encore une fois abordé avec Maignon directement et c'est une discussion qui est dans le cœur des évolutions institutionnelles et fiscales liées à l'autonomie.

J'ai dit en boutade en commission que si nous avions eu, mais ça pourrait être la résolution du statut d'autonomie sur ce point, c'est un choix politique à assumer dans la discussion, en part équivalente en dotation financière de TVA, la dotation de continuité territoriale, on serait aujourd'hui à 374 millions d'euros. Croissance de 10 % par an de la TVA en Corse. 374 millions d'euros, si en plus vous la rendez fongible, il n'y a plus de problème entre maritime et aérien insulaire, mais on pourrait même aller sur d'autres projets de continuité territoriale européenne. Ce n'est qu'un exemple, ce n'est qu'une hypothèse dans les discussions évolutives. Donc oui, on est en plein cœur de discussions là-dessus et nous sommes directement dans ces discussions et il faut la remporter.

Pour la perspective, je crois que nous sommes aujourd'hui dans l'exercice de l'étape de la décision sur le bord à bord et la fin de la partie, vu la critérisation, vu l'objectivation, pour moi me paraît indiscutable au-delà du lien politique ou de la proximité politique avec l'exécutif, en termes d'objectivation. Donc, il va sans dire que je souhaite qu'il y ait une unanimité sur ce rapport aujourd'hui pour déjà franchir cette étape victorieuse.

Je fais pleinement confiance à la discussion qui sera menée d'ici mars et effectivement d'ici mars, dans le volet institutionnel fiscal, il y aura l'enveloppe de continuité dans le cœur des discussions. Ça tombe sous le sens à la fois pour permettre de rassurer sur ce que permet le service public aérien, qui englobe Air Corsica mais aussi les salariés d'Air France que je salue ici, qui font partie, sur le Paris, de la solution nécessaire à préserver dans notre modèle économique et social, mais aussi pour les autres perspectives qui s'ouvriraient à la compagnie, un autre « ciel » pour développer la Corse.

Au-delà du service public aérien sur la France continentale, en ce qui me concerne, je ne pense pas que le modèle des compagnies low cost est un modèle essentiel pour assurer l'annualisation des flux touristiques entre les destinations et la Corse. Elles font partie dans le ciel aérien libre d'un élément, d'une brique, sauf que d'autres côtés politiques, on a considéré que ça pouvait être le moteur de ça, y compris au détriment du service public.

J'espère qu'on est en train de dépasser ça. Depuis 20 ans qu'on parle des low cost, on voit bien qu'elles n'annualisent pas les flux. Il y a à trouver des cadres, je sais qu'avec le Président Conseil exécutif, nous étions à Turin

ensemble sur le traité France-Italie avec la présidente de l'office des transports, l'ATC, la question de la continuité territoriale méditerranéenne avec l'Italie est un enjeu d'un nouveau cadre important et l'opérateur historique a vocation à y candidater.

La question de l'achat de flux par mise en concurrence sur le capital européen en créant un cadre adapté à ce que nous sommes, en démographie, en insularité, est un deuxième cadre de candidature.

Et puis il y a l'avenir de la compagnie d'un point de vue commercial qui fait l'objet des discussions, de l'évolution. Donc, il y a des cadres auxquels nous avons déjà réfléchi à venir, qui sortent, on va dire, de l'image d'Épinal, que l'annualisation des flux et l'activité du tourisme en Corse doit passer exclusivement par les low cost. On peut faire cette démonstration pour éviter d'avoir à subir une domination financière externe qui pour le coup, quand on voit certains critères objectifs, seraient très négative d'un point de vue économique et social et en même temps, préserver la maîtrise des transports par la Corse à des fins sociales, préserver les emplois, à des fins tarifaires, à des fins d'activités touristiques et économiques pour le bien de notre pays et de nos enfants.

Il va sans dire qu'aujourd'hui, vous l'avez compris, notre groupe soutiendra votre rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Josepha Giacometti-Piredda, vous avez la parole. Ensuite, Jean Christophe Angelini et Paul Félix Benedetti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Madame la Présidente.

On sent bien sûr à plusieurs égards qu'aujourd'hui il y a du poids, je dirais dans cet hémicycle, eu égard à l'importance de ce dossier, à la présence dans les tribunes et à nous-mêmes, l'importance que nous lui amenons et elle est légitime.

Elle est légitime d'abord parce qu'il y a des centaines de familles corses qui sont concernées. Il y a une compagnie historique, ça a été rappelé à plusieurs reprises, notre compagnie, elle est notre compagnie. Il y a des salariés également, des salariés d'Air France en Corse et bien sûr, je veux leur dire, comme d'autres l'ont fait avant moi, en mon nom personnel mais aussi au nom

du parti que je représente, que nous leur apportons une solidarité et un soutien inconditionnels. Cela va sans dire, mais il vaut mieux le répéter dans cet hémicycle.

Et puis, importance à d'autres égards aussi de ce dossier, la garantie d'un service de qualité au service de la Corse, des Corses. Nous avons eu tous et nous avons tous souvent à l'emprunter et souvent dans des moments très difficiles de nos vies parfois ou de la vie de nos proches. Cette garantie et cette qualité de service-là aussi, fait partie de l'équation et du poids qui aujourd'hui aussi nous amène à penser hors des logiques des marchés, en tout cas, doit nous amener à penser hors des logiques des marchés.

Ensuite et enfin, l'importance de la maîtrise stratégique de nos transports. Nous avons parlé du maritime, nous parlons aujourd'hui de l'aérien. En un mot, l'essence à travers ce rapport de la garantie de l'intérêt général des Corses, parce que c'est ici seulement ce que nous devons défendre dans cet hémicycle, l'intérêt général des Corses qui se trouve, à travers la garantie du service public, je dirais particulièrement aujourd'hui convoqué.

Alors aujourd'hui, effectivement, nous avons un rapport qui nous est présenté, qui est partiel. Partiel parce que l'enveloppe de dotation de continuité territoriale est insuffisante et donc, on ne va pas faire le rappel technique, ne permet pas d'attribuer l'ensemble de la desserte et des lignes, mais conduit à des choix qui ont été présentés par l'exécutif.

Moi, je crois qu'il faut changer en profondeur la stratégie et j'avais eu l'occasion de le dire au mois d'avril dernier. Négocier chaque année l'enveloppe supplémentaire, avoir à rediscuter chaque année, avoir à se justifier chaque fois dans des discussions, même si apparemment tout le monde dit que tout va bien avec l'État, visiblement quand certaines parties où nous sommes dans le dur, ça reste toujours compliqué.

Je crois qu'on doit sortir de cette logique aujourd'hui, sinon on ne fait que reculer l'échéance et tout le monde en est conscient. Je n'apprends rien à personne, mais ça demande la transformation, à un moment donné, de la démonstration que chaque fois nous sommes amenés à faire, la démonstration de l'indexation de la dotation de continuité territoriale n'est pas suffisante comme démonstration et je vais y venir, n'est pas suffisante et encore moins pour une mandature nationaliste, je vais y venir, elle est loin de l'être.

Est-ce que ça doit nous renvoyer, ce dossier, à une stratégie globale, à celle de la gestion à court terme, de cette angoisse qui est exprimée et de ces inquiétudes que nous partageons ? Bien entendu, bien sûr cette gestion à court

terme. Mais elle doit nous renvoyer aussi à une gestion à plus long terme à laquelle on ne peut plus répondre à chaque détour de présentation de dossiers des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, répondre par le fait d'avoir dû se justifier face à la contrainte. Oui c'est vrai, et je vous l'ai déjà dit et je vous suis là-dessus, oui, il faut se justifier face aux contraintes. Mais les contraintes, qu'elles soient d'une certaine nature, réglementaire du côté européen, qu'elles soient d'une autre nature du côté de l'État français, il faudra toujours s'en défendre et les motiver. En revanche, ce que nous devons et ce que nous avons face à nous aujourd'hui, c'est un risque grand de voir se déréguler notre système, notre vision stratégique.

Alors il y a les lois du marché, le dumping social, la prédation économique, le fait que des compagnies qui font peu de cas de l'intérêt général de la Corse et des Corses viennent se positionner. Ça, c'est un danger auquel nous sommes soumis parce que le ciel de la Corse n'est pas sous cloche. Mais, il y a des leviers d'actions, celui du politique ici dans cet hémicycle, c'est celui et ça a été, par celui qui m'a précédée dans ses interventions, effleuré, mais je crois qu'aujourd'hui on en est à quelques années où nous discutons de ces choses-là.

Aujourd'hui, commençons à faire les démonstrations parce que sur le fait qu'il n'y a pas assez dans les enveloppes de DCT, sur le fait que nous avons besoin, puisqu'on nous renvoie aussi à la question de l'autonomie, d'un nouveau statut, évidemment, on est tous au courant. Par contre, certaines démonstrations, notamment dans ce secteur stratégique, elles peuvent et elles doivent et elles auraient dû commencer à être faites, elles doivent commencer, on peut faire certaines démonstrations.

Moi je crois qu'il ne faut pas attendre, il nous faut développer un nouveau système. Vous avez renoncé dans le secteur du maritime à la compagnie des transports, allons-nous ici saisir la nécessaire opportunité, beaucoup l'ont répété, c'est notre compagnie, nous sommes les actionnaires principaux, allons-nous à un moment donné, redimensionner les choses, repenser la stratégie globale ? Parce qu'il y a le cadre aujourd'hui du service public, mais il y a de manière plus large et plus globale et ça a été dit par d'autres et ce n'est pas du hors sujet, je l'avais déjà dit au mois d'avril dernier et d'ailleurs, Madame la Conseillère exécutive, vous l'aviez, vous-même avancé dans votre réponse, il faut penser aussi le développement commercial et économique de cette compagnie, de faire un outil stratégique avec aussi la question des ports et des aéroports qui va arriver.

Donc nous avons des infrastructures et des outils à penser et on ne peut pas se laisser porter encore à dans 4 ans. Tout cela, ce n'est pas du hors

sujet aujourd'hui dans le domaine que nous sommes en train d'aborder au détour de ce dossier, parce que ça, c'est la sécurisation à plus long terme aussi, des ambitions à plus long terme. On ne peut plus être dans une logique de petits pas même si vous avez fait dans ce domaine le travail. Mais on doit aujourd'hui, bien entendu et depuis un moment, le dépasser pour garantir un modèle social et économique.

Je conclurai par là, parchì à traversu a diffesa d'una cumpagnia, à traversu a diffesa di l'interessi di i Corsi, di pettu à l'interessi frusteri, ci hè una visione pulitica, quella di a garanzia di i trasporti per una isula, quella di a garanzia di u mudellu suciale, quella di una garanzia di una qualità di i trasporti per i Corsi, quella cunghjugata, è ùn hè micca una brutta parolla, à una ambizione ecunomica.

Ambiziunà da ammaestrà u settore strategicu di sviluppu, hè per quessa, a vi dicu, vi seguiteraghju oghje, l'averete capite, chì l'interessi di a Corsica sò cunvucati, vi seguiteraghju oghje ma ci vole à bastà di cumpurtà si cum'è gestiunari in tutti i duminii di una Cullettività, d'un pezzucciu di Francia staccata à mezu mare di u so cuntinentu, ci vole à esse u Guvernu di a Corsica d'un paese, di un'isula ricca d'Auropa in core di u Mediterraniu.

**(Applaudissements)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe Angelini a la parole.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les élus, cari tutti,

Beaucoup de choses importantes ont été dites et on est heureux pour notre part d'inscrire le groupe « Avanzemu » dans ce qui semble être une forme de convergence nationale autour de l'intérêt majeur de notre pays, à savoir la sauvegarde d'une compagnie.

Quand on parle de ces questions, me vient à l'esprit un certain angle de mots, comparaison n'est pas raison, mais que j'ai à cœur de rappeler ici, je crois que ce sont des mots de Lincoln, si je ne m'abuse, qui avait dit au Congrès américain, « si vous estimez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance ».

Je dis ça parce qu'il y a des gens dans ce pays, comme ailleurs, qui estiment que le service public, et nos amis syndicalistes nous ont ce matin rappelé le distinguo entre coût et prix, je les salue, avait un coût, je le redis, pour certains exorbitant. Je les invite à imaginer ce que serait ce coût et au-delà du coût ou du prix, ce que serait la desserte de l'île, si nous n'avions tout simplement pas de DSP ou d'OSP. Je vais vous dire à mon avis ce que ce serait, ce serait un chaos permanent, quotidien parce que notre île en l'état, ne répond pas aux exigences classiques, libres d'un marché désormais mondialisé.

Il y a quelques temps de cela, on parlait de la compagnie Air Malta dont nous discutons, il y a encore quelques minutes, avec un certain nombre de collègues. J'avais un peu regardé parce que c'était intéressant d'un point de vue économique et politique, de comparer nos situations respectives. J'ai vu qu'Air Malta en 2021 avait été consacrée troisième meilleure compagnie régionale d'Europe. En 2023, elle a été dissoute. Alors certes, elle a été remplacée, par décision politique du Gouvernement, par une compagnie reprenant tout ou partie des moyens, flotte etc., mais lorsqu'il s'est agi de recapitaliser à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, quelques années seulement après l'avoir déjà fait, la Commission européenne a marqué un stop et a conduit la compagnie de l'époque dans un certain nombre de difficultés.

Nous n'avons pas, clairement pas envie, même si le contexte est assez radicalement différent, je vous le concède, d'entraîner notre compagnie, celles et ceux qui y vivent, dans des difficultés de cet ordre. Je dis ça pourquoi ? C'est un débat dont un certain nombre d'orateurs ont pu dire leur espoir qu'il soit conclu. Je m'inscris dans cette trajectoire.

Moi j'ai connu, et des gens qui sont dans les tribunes aujourd'hui, l'étaient déjà à cette époque, une période où, sans entrer dans un jugement partisan, un président de la République ici même, dans cet hémicycle, avait appelé à déréglementer et à libéraliser l'offre de transport. On était de mémoire en 2007 ou en 2008, l'île était comme souvent dans son histoire, sur un volcan et on savait les difficultés qui étaient rencontrées à l'époque. Le Président de l'Office des transports de la majorité de l'époque, je le cite, Toni Sindali, s'est élevé contre cette approche et en a appelé avec lucidité et courage à la définition d'un point d'équilibre.

15 ans après, on en est non plus au même stade, grazia à Diu, mais dans un débat qui par certains côtés, pourrait aussi tendre vers ça. Mais je note quand même avec à la fois beaucoup d'implication, une forme de recul que la convergence, elle est forte et que la question du soutien au service public n'est désormais plus une question partisane. On peut être très libéral et comprendre et savoir de toute évidence que l'on a besoin d'opérateurs et de périmètres

consolidés de service public, singulièrement dans ces matières. On peut être très à gauche et souhaiter le contraire. Donc, la ligne de clivage ne passe pas nécessairement là où on l'attend. Mais entre nous, au sein du peuple corse, au moment où on parle d'autonomie, il y a cette idée et cette claire conscience que oui, on est tous attachés en son principe et en son périmètre au service public.

Ce n'est pas le moment d'en parler, ça viendra, on discutera du périmètre qui est dédié aux compagnies low cost. On parlera de l'annualisation ou pas, c'est vrai, Jean-Félix Acquaviva et d'autres l'ont dit, du trafic. Au moment où on parle, on n'évoque ni la taxe transport, on y reviendra, ni la desserte de l'île de manière globale, on évoque en termes clairs les réponses dans le cadre de ce processus, Madame la Présidente, de délégation de service public. Donc, loin de nous l'idée d'aborder d'un coup, d'un seul, tous les débats. Vous nous avez posé une question, on va y répondre et on va répondre oui, vous l'aurez compris, à l'unisson parce que c'est trop important.

Je me mets sans démagogie, même si ce serait facile, il y a beaucoup de gens dans les tribunes, des femmes et des hommes, on se connaît tous ou presque, à la place de chacune et de chacun d'entre vous qui, d'année en année, de DSP en DSP, est confronté sensiblement aux mêmes incertitudes. Je suis d'accord et nous sommes d'accord à « Avanzemu », pour dire que ces incertitudes, il serait effectivement temps que nous voyons politiquement et juridiquement comment y mettre un terme au-delà de la durée extrêmement contrainte et particulièrement courte qui nous est donnée de voter aujourd'hui.

Vous le savez, puisque nous l'avons déjà dit, y compris très récemment, Saveriu et d'autres, quelle est globalement notre vision. Je vais la rappeler très vite. Je regrette, mais c'est votre lecture et elle semble fondée, que celles et ceux qui sont parmi les plus engagés d'entre nous sur le dossier, parce que ces gens au Conseil de surveillance d'Air Corsica ne puissent être présents, mais c'est un principe de droit a priori et nous ne le contestons pas. Je le dis parce que Vanina Borromei, qui siège aux côtés de l'ensemble des élus de cette Assemblée et de l'ensemble des autres administrateurs, qui ne peut être là, si elle avait été présente à nos côtés, comme elle l'était un peu plus tôt dans la matinée, l'aurait dit pour l'avoir promu, il y a un tarif résident qui a été rediscuté, qui a été voté, je crois à l'unanimité par cette Assemblée, qui ne saurait être la variable d'ajustement parce que j'entends ici ou là, dire que mécaniquement les choses sont extrêmement simples dès lors que l'État ne sera pas au rendez-vous du déplafonnement de la DCT, il faudra peut-être en dehors de toute logique, toucher au tarif.

Je crois savoir sans me faire le porte-parole de qui que ce soit, que ce n'est clairement pas la volonté du Conseil exécutif ni du présent rapport. Je

tenais quand même à le redire clairement parce qu'il s'agit-là d'une conquête économique et technique, mais également de ce que je rangerai pour ma part dans le domaine des acquis sociaux.

Il y a, de mémoire, un peu moins de 30 000 personnes, 26 000, qui tous les ans pour des raisons médicales, empruntent les lignes soutenues par le service public. Il y a des gens sans populisme qui ne voyagent que parce que la Collectivité, l'Office font en sorte, par un certain nombre de mécanismes de soutien financier, qu'ils puissent le faire.

Donc nous, vous l'aurez compris, nous voulons dire ici un soutien sans faille, sans faille, à l'opérateur du service public, tout en laissant ouverts un certain nombre de chantiers et de débats.

Dans le même ordre d'idée, vous dire qu'il y a des motifs d'inquiétude et nous craignons pour notre part d'avoir autant d'interrogations en sortant de cet hémicycle et d'un vote qui vraisemblablement sera unanime, qu'au moment où nous y sommes entrés. Quid du Paris dont nous comprenons et partageons l'idée qui donne lieu à un rapport distinct ? Quid du financement de la dotation de continuité, 33 millions, 40 millions ? Certes, c'est très bien, mais c'est par nature tardif, partiel et non durable.

Au-delà de cet horizon, de ce pas de temps extraordinairement bref, quelques mois, que se passe-t-il même si la volonté de quiconque n'est ici interrogée ou mise en cause ? C'est un choix politique et c'est un choix collectif.

Quid, même si ce n'est pas Madame la Présidente, le sujet du jour, mais on est obligés et tant mieux d'y penser, des salariés d'Air France ? Moi je serais tenté de vous dire que nous avons une partie de la réponse bien sûr, mais que l'essentiel à ce stade des opérations, il incombe aussi à la direction d'Air France elle-même. Quelle est la stratégie de cette compagnie dans l'île ? Veut-elle se désengager ? Veut-elle le faire au prix d'une casse sociale sans précédent dans l'histoire contemporaine du transport aérien ? Veut-elle qu'Air Corsica, la Collectivité, je ne sais qui, récupère les salariés qui seraient ainsi, je vais le dire trivialement, laissés sur le carreau ? Ça n'est pas acceptable et je veux dire avec solennité que nous attendons, pour notre part, des réponses dont nous sommes d'accord pour dire qu'elles n'ont pas vocation, en tous les cas en totalité, à venir de vous et pour cause, puisque vous avez, je suppose, les mêmes questions, mais de celles et ceux qui ailleurs qu'ici, voire même et vraisemblablement ailleurs qu'en Corse, attendent le résultat de nos délibérations, soit pour justifier une attitude a posteriori, et je le dis tranquillement, nous ne laisserons pas faire n'importe quoi, soit et je me place cette fois-ci du côté de Volotea, pour préparer un nouveau recours auquel, sans en souhaiter loin s'en faut le principe, l'on peut

dire aujourd'hui qu'il porterait sans préjuger de son issue, un coup terrible à la confiance, à la sérénité et bien sûr à la desserte de la Corse ainsi et par extension, qu'aux finances de notre Collectivité.

Alors je ne vais pas être trop long et j'en ai d'ailleurs terminé. Nous, bien que discutant d'autonomie, nous n'avons pas renoncé symboliquement, politiquement, et je le dis au sens stratégique et un peu symbolique du terme, à l'idée de faire nation autour d'un certain nombre de moyens. Celui-là en est un essentiel.

Donc vous l'aurez compris, un soutien sans faille à la compagnie de service public, un soutien sans faille aux agents, aux salariés, aux familles, un soutien sans faille au concept même du service public, en son principe et en son périmètre.

Et cette idée enfin que, sortant d'ici avec beaucoup de chantiers ouverts et beaucoup d'interrogations, il va nous falloir continuer ensemble avec, je l'espère vivement, la même sérénité, la même maturité, le même souci de convergence, à penser l'avenir en termes de financement, en termes de desserte, en termes de positionnement, 2023-2027, et des incertitudes qui, dès l'année prochaine, vont gagner l'ensemble des agents et par extension, de notre société.

Donc, ne différons pas le temps des débats et le temps des choix, projetons nous très rapidement dans les termes et délais que vous choisirez sur le Paris, discutons dans l'absolu respect du droit, mais en sachant d'où nous venons et ce que nous voulons faire, de l'avenir de l'opérateur, des familles d'Air France, des salariés du ciel corse, essayons de construire ensemble parce que c'est à portée de main, cette compagnie qui fera de nouveau rêver, comme elle le fait déjà ici, mais au-delà même parce qu'en capacité de s'installer durablement dans d'autres destinations, au-delà de ce qui est fait et qui est déjà remarquable.

Nous, nous y croyons, nous en formons solennellement le vœu è vogliu dî quì chî avemu da travaglià firmendu di core è di stintu à fiancu à tutti è cù a chjara cuscenza chî issu votu oghje hè propiu impurtante è chî ci deve purtà assai più luntanu ver di l'avvene di sicuru di a cumpagnia, ma aldilà dinù ver di l'avvene appaiatu è ammaestratu di a Corsica.

**(Applaudissements)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Un consensus oui, mais une ambiance morose qui est quand même le traceur d'un malaise par rapport au transport aérien.

Bien entendu, l'unanimité, la volonté d'apporter un soutien sans faille aux opérateurs techniques qui sont les compagnies qui desservent aujourd'hui le marché public de l'aérien, mais surtout la valeur ajoutée humaine, les 1000 salariés directs, les autres centaines de salariés indirects ou co-directs, les employés consulaires qui travaillent sur les systèmes aéroportuaires, les sous-traitants, les agents des compagnies d'assistance et autres.

Donc, un noyau économique qui est fondamental pour une Corse, qu'elle soit Française ou Corse indépendante. On est une île, quelle que soit la nation à laquelle on nous rattache ou de laquelle on se détache, on aura besoin d'une continuité, non pas territoriale, car moi je suis pour la distanciation avec la France, mais d'une continuité aéronautique dans l'espace méditerranéen.

Aujourd'hui, pourquoi on n'est pas bien ? Parce qu'on va faire un demi-vote. On laisse en suspens une problématique fondamentale sur l'autre appel d'offres en cours, sur lequel il ne faut pas parler, du moins je n'ai pas le droit de parler, mais qui laisse les traces d'une politique passée qui a été brillante à ses débuts et qui ensuite s'est laissé étouffer.

Elle a été brillante par la volonté d'un homme. Aujourd'hui, ce qui nous anime, c'est une volonté politique. La CCM, elle a été créée par Philippe Ceccaldi tout seul. Il nous a donné en héritage, une vision politique et de dire, quand personne n'y osait, vous savez, moi j'étais en 1989 jeune ingénieur. J'arrivais du commissariat aux énergies atomiques, j'ai atterri à l'Office hydraulique, mais il m'a demandé de venir à la CCM et de faire mes stages en aéronautique parce que j'avais eu des habilitations techniques pour le faire. Je n'y ai pas cru, je n'y ai pas cru, je suis allé à l'Office hydraulique, pour vous dire, pourtant je ne suis pas de ceux qui doutent.

Donc pour la Corse, cette date de juin 1990, quand il y a le premier vol inaugural, c'est un traceur et on doit en rester les héritiers, on doit saluer la technicité humaine qui a permis de garder la compagnie qui au départ s'est faite toute seule avec un partenariat avec personne. Le partenariat avec Air Inter ne s'est fait que 4 ans après sa création ; le partenariat avec Air France, il ne s'est fait qu'après la disparition d'Air Inter, 7 ou 8 ans après. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui cette coexistence, ce partenariat larvé, c'est pour nous un boulet qu'on traîne depuis des décennies. Mais à ce boulet, sont accrochés 300 familles. On ne peut pas continuer à leur laisser le poids injuste de ce doute permanent.

Jean-Christophe vous l'a dit et je partage son analyse, on doit se projeter sur les décennies à venir, on doit anticiper la perte de l'autorisation de subvention des lignes parisiennes. Ça veut dire qu'on doit redéployer stratégiquement les moyens humains et financiers qui sont potentiellement allouables à la continuité aérienne, pour créer une ossature publique forte et rayonnante qui ait à la fois un côté économiquement forcé et contraint lié au marché public et lié aux enveloppes, mais une activité économique naturelle, saine, rayonnante qui nous mette au niveau des autres et qui empêche que des prédateurs qui arrivent - on a eu Air littoral, on a eu Air liberté, aujourd'hui on a Volotea, on peut avoir Easy Jet, on peut avoir Ryanair, on peut en avoir tout le temps - on a un potentiel d'attrait touristique et une zone de chalandage naturel en vente de billets, qui font que le marché corse est juteux parce qu'il est près de tous les aéroports européens. On est à moins de 1 heure 30 de vol de toutes les capitales européennes quasiment.

Ce qui veut dire que si on n'intègre pas cette problématique de manière stratégique, dans les 3 ans qui viennent, parce qu'on le sait tous, dans 3 ans, au moment de la demande de renouvellement de la DSP, l'Europe dira « Niet », à moins que l'Europe change et qu'elle soit un peu moins « maastrichtienne ». Mais au vu des derniers résultats sur certains pays, je pense qu'elle va au contraire se reconcentrer sur du dirigisme politique et qu'elle va nous imposer. Et à cela que l'on soit indépendants, autonomes ou co-ajustés à la France, ça sera la règle.

Donc, on doit anticiper et on doit créer cet outil. On doit proposer un espace public pour reprendre tous les salariés d'Air France et ne pas se mettre cette fameuse barrière de la différenciation des statuts. On n'est pas à quelques millions d'euros près lorsqu'on joue une continuité territoriale qui, sur une durée, pèse le milliard d'euros sur une décennie. On aurait dû régler ce problème, c'est un lourd héritage qui incombe aujourd'hui à l'exécutif. C'est cet exécutif-là qui aura à régler la transition dans 3 ans, à moins que nous soyons autonomes et que de nouvelles élections nous permettent d'entrevoir, et je le souhaite, autre chose, mais pour le moment, on en est là. Ça veut dire que dans ces conditions, on doit anticiper. Le malaise vient de là.

Maintenant, la réalité, c'est que notre outil, le bébé de la Corse, CCM, moi j'appelle toujours CCM, il est compétitif. L'écart de prix d'un peu plus de 5 %. Aujourd'hui, on vote, c'est public, on peut le dire. On annonçait des écarts, des coûts prohibitifs. Il n'y en a pas, c'est comme lorsque nous sommes arrivés à Paris et qu'on nous a dit que finalement on ne prenait pas tant de subventions que cela, qu'on n'avait pas tant d'aide sociale, qu'on était en deçà ou au même niveau que toutes les autres régions. Là, c'est pareil, on est au quantum, on est bien plus performants par exemple qu'Air France. Ça se voit lorsqu'on fait la

comparaison analytique sur des offres anciennes, ça a toujours été le cas. Le coût à l'heure de la compagnie corse, il est rationnel.

Ensuite les moyens humains, ils sont ici, c'est les nôtres. Moi j'ai cru à un moment donné qu'il pourrait y avoir quoi qu'il advienne, la bouée de secours des fameuses conditions sociales du code du travail français, l'article L 1224 que les syndicalistes connaissent bien, qui dit qu'un employeur qui prend une délégation de service public doit automatiquement reprendre les anciens salariés. Ce n'est pas le cas dans l'aéronautique. Ça veut dire que s'il advient que Volotea prenne une seule ligne, il n'y a pas obligation de reprise. A partir de là, nous, on a une obligation de résultat social, c'est obligatoire. Ça veut dire que derrière, il y a un message à faire passer.

Je pense que le partenaire corse a joué le jeu, ça s'est vu dans la progression de l'offre, dans la rationalité de l'offre à la fin des négociations. Je pense qu'on est un peu plus Orientaux que Latins, qu'on part haut pour arriver plus bas. C'est le jeu. J'avais participé à la DSP il y a 10 ans, c'était les mêmes écarts. En gros, on part à plus 50 et on finit à plus 5, plus 10. J'espère que ce sera le même cheminement pour ce qui doit arriver dans pas trop longtemps et dans ce cas-là, le compte y sera.

Mais il y a un gros effort à faire du partenaire historique qui s'appelle Air France. Ça veut dire que demain oui, s'il veut se désengager, qu'il nous le dise, les nôtres, ceux qui sont là, si on leur donne les avions, ils sont capables de s'y substituer. Mais il ne faut pas nous le dire au dernier moment ou deux, trois jours avant la fin d'un renouvellement de contrat, ou de faire des offres aberrantes pour nous amener à faire des fautes.

Donc moi, je pense qu'il y a une logique politique, une logique économique, mais surtout une logique humaine et que dans ces conditions, on n'aura peut-être pas le choix et il y aura un risque. Par contre, le risque, il sera aussi pour les autres. Ceux qui ont la prétention de nous agresser, de nous voler, moi je leur dis qu'une chose, qu'ils se rappellent un certain jour Campo dell'Oro.

**(Applaudissements).**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Donc, deux mots en tant que Présidente avant de repasser la parole au président de l'exécutif.

Remercier la présidente de l'Office des transports, le président de l'exécutif bien sûr et les services qui ont travaillé sur ce dossier depuis maintenant plusieurs mois, dès la rédaction du cahier des charges.

Les transports pour une île ne sont pas importants, ils sont vitaux et je le dis sans affect aucun, les transports aériens sont vitaux pour la population insulaire... J'ai eu la délicatesse d'écouter tout le monde. Ça fait un moment que j'écoute tout le monde. Merci.

Donc, je disais que les transports aériens sont vitaux, ils ne sont pas importants, ils sont vitaux pour notre île, vitaux pour la population, vitaux pour l'économie pas que touristique d'ailleurs, parce que tout le monde en dépend fortement, vitaux aussi pour notre accès à l'espace unique européen. Cette activité s'exerce dans un contexte, on le sait, qui est particulièrement concurrentiel, où les appétits se sont déchaînés depuis la libéralisation du transport aérien, mais qui nous a permis aussi de pouvoir créer une compagnie régionale.

Il n'y a rien de pire qu'une île qui est sans connexion maritime et aérienne. À l'affiche, on a actuellement le film de Ridley Scott sur Napoléon et vous avez vu le vice qu'ont mis les Anglais à mettre Napoléon à Sainte Hélène.

Pourquoi Sainte Hélène ? Sainte Hélène est située à 3135 kilomètres de la ville du Cap. Donc aujourd'hui, 5 jours de navigation, mais imaginez à l'époque et, il n'y a un aéroport à Sainte Hélène que depuis 2017 et lignes aériennes commerciales depuis 2018. D'ailleurs, je suggère que nous ayons peut-être une ligne qui nous permette d'aller jusqu'à Sainte Hélène et de jumeler avec Sainte Hélène. Pourquoi pas ! Tout ça pour dire quoi ? Pour dire que dans une île, c'est vital, c'est essentiel.

Cela dit, ce que nous avons dit aussi à la Commission européenne, j'étais présente aux côtés du Président et de Flora Mattei, c'est que dans une île, la concurrence pure et parfaite n'existe pas et que ce n'est pas forcément la logique du moins disant qui prévaut, mais la nécessité du service public, bien sûr, ça a été rappelé par beaucoup, la nécessité du service public et de la défense des intérêts à la fois matériels mais aussi moraux de la population insulaire.

La maîtrise publique des transports aériens est donc fondamentale dans cette perspective. Bien évidemment, la sécurisation du secteur public est essentielle pour l'avenir.

Dans le cadre de l'autonomie, ça a été évoqué par la conseillère, mais par d'autres aussi, dans la perspective d'une autonomie que nous sommes

nombreux ici à vouloir, cela ne nous exonèrera pas, cela ne nous exonèrera en rien de la réglementation européenne bien évidemment, et des mécanismes de concurrence qui vont exister. Quel que soit l'avenir de la continuité territoriale, il est bien évident que la vocation de la compagnie régionale sera non seulement de nous raccorder à l'ensemble du territoire européen, de diversifier évidemment les lignes, mais cela ne nous exonèrera pas de toutes les règles qui existent à l'échelle européenne, fut-elles complexes, difficiles.

Il faudra bien évidemment que nous ayons une réflexion, ça a été légèrement évoqué par certains, que nous ayons une réflexion sur le modèle économique que nous devons avoir dans le futur pour ce qui est de notre système de transport aérien. Je pense que chacun ici, y compris les salariés, en ont bien conscience et les dirigeants de la compagnie en ont bien conscience. Chacun en responsabilité, bien évidemment, aura à se prononcer sur le sujet dans quelques mois.

Pour conclure, moi je suis bien évidemment ravie qu'il y ait une convergence de vue très forte et un soutien indiscutable, quels que soient les bancs politiques de cette Assemblée, au projet qui nous est présenté par l'exécutif de retenir la compagnie Air Corsica pour le bord à bord.

Nous avons tous la fibre affective et la voix tremblotante parce qu'il s'agit de notre compagnie régionale, bien sûr. Mais je veux quand même rappeler avec force, ça a été évoqué par Jean-Félix Acquaviva, insuffisamment aussi par contre par les autres, je tiens à souligner qu'Air Corsica aujourd'hui a rempli toutes les clauses qui étaient prévues au cahier des charges et répond à tous les critères. C'est parce qu'Air Corsica est compétitive et est performante, qu'elle mérite de remporter effectivement ce marché, cette délégation de service public. C'est ça qui est important.

La compétence d'Air Corsica, ça a été soulignée par les plus anciens de cette Assemblée, elle s'est faite au fur et à mesure par un apprentissage de l'autonomie aussi qui a permis qu'aujourd'hui, elle est particulièrement performante. Et performante en particulier, ce n'était pas forcément un critère important dans le cahier des charges, en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et environnementale. Cela dans la perspective d'une croissance de l'entreprise, il est fondamental d'avoir en tête cet argument de l'environnement et de la transition écologique parce que c'est un facteur qui pèsera sur le marché européen.

Donc à mon sens, on a insuffisamment souligné cet aspect-là. Je reste persuadée qu'Air Corsica saura voler de belles ailes dans cet environnement concurrentiel.

Merci beaucoup à tous pour la qualité des débats. Maintenant, je me tourne vers l'exécutif évidemment, qui doit s'exprimer sur le sujet.

Merci.

**(Applaudissements).**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs, merci pour ces interventions.

Des mises en perspective quelquefois différentes, des arguments souvent complémentaires, mais d'ores et déjà un acquis. Il est insuffisant, mais il existe, on voit bien à travers ce qui s'est dit jusqu'à maintenant qu'il y aura une délibération de l'Assemblée de Corse en faveur de l'attribution au candidat Air Corsica des lignes de bord à bord dans le cadre du service public qui organise la desserte aérienne de la Corse. Il y aura un vote à l'unanimité, en tout cas nous aurons à le constater tout à l'heure.

C'est donc un acquis de notre procédure et un élément important dont nous nous réjouissons parce que, y compris après avoir rappelé que nous sommes tenus de respecter les règles d'un appel d'offres et que nous les respectons, que nous continuerons à les respecter, sauf à encourir des sanctions pour nous éventuellement, y compris à titre personnel, mais surtout pour la Corse et pour les Corses.

Au-delà de cette satisfaction, il y a bien sûr une part d'interrogation et d'inquiétude parce que ce vote est incomplet. Et c'est bien cela la difficulté de ce débat, c'est que nous avons débattu sur le bord à bord alors que la solution et la réponse qui sont attendues sont une solution et une réponse qui concernent l'intégralité des lots et donc bien évidemment, y compris les lots concernant la desserte de Paris. Tant que ce point n'aura pas été tranché, l'inquiétude des salariés d'Air France et d'Air Corsica, l'inquiétude des élus et l'inquiétude des Corses perdurera. Et donc, comme cela a été souligné tout à l'heure, même si le vote au moment où je prends la parole semble acquis, et si/ou l'unanimité en faveur de ce vote aura sans doute à prévaloir, c'est un vote imparfait parce qu'incomplet. Nous aurons, dans les mois à venir, à créer les conditions lorsque la deuxième partie de cet appel d'offres reviendra devant l'Assemblée de Corse, nous aurons à créer les conditions, toujours dans le respect du droit et des règles, pour que la satisfaction soit totale.

Je voudrais être très clair au nom du Conseil exécutif. Pour nous, pour moi, ce dossier est un des plus importants de la mandature. Je ne le dis pas seulement parce que les salariés d'Air France et d'Air Corsica se sont rassemblés ce matin, je ne le dis pas seulement parce que nombre d'entre eux sont présents dans le public, je ne le dis pas seulement parce que beaucoup de Corses nous écoutent, je le dis parce que tout ce que nous avons fait et depuis toujours, démontre que nous considérons ce dossier comme essentiel.

D'abord, parler rapidement du passé lointain et plus récent, ensuite du présent et la situation actuelle et enfin, ouvrir les perspectives pour les mois et les années à venir.

Quand je dis que ce vote est essentiel, ça a été souligné, mais on va le redire. L'entrée sociale : 800 salariés à Air Corsica, 700 en CDI, une centaine à durée déterminée avec l'accroissement d'activité, 800 personnes emplois directs. Environ 300, un peu moins à Air France, emplois directs. Ça veut dire concrètement qu'aujourd'hui, il y a 1100 Corses et leurs familles qui s'inquiètent pour leur devenir, parce qu'au-delà du respect de la règle juridique, ce qui est certain, c'est que le modèle Air Corsica actuel et le modèle de la présence d'Air France actuel en Corse, y compris à travers ses salariés. S'il n'y a pas un vote où le groupement Air Corsica - Air France est attributaire, il y a remise en cause sociale fondamentale et ça, ce n'est pas violer la confidentialité de la procédure que de le dire, tout le monde le sait. Donc ça, c'est déjà un enjeu essentiel.

Il y a les emplois indirects. Et puis il y a, ça a été dit notamment par la présidente de l'Assemblée de Corse et par d'autres intervenantes et intervenants, c'est qu'une île, elle a l'absolue nécessité de maîtriser aussi largement que possible ses transports externes, sans même parler des transports intérieurs, essentiels aussi dans une île montagne. Mais il nous faut et il nous faudra le plus largement possible, y compris dans un contexte européen dont nous connaissons les contraintes, il nous faudra construire les solutions qui nous permettent de maîtriser le plus largement possible nos transports externes.

Nous parlons aujourd'hui de l'aérien, après avoir au bout de combien de difficultés, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Monsieur le DGA, assuré sans que ce soit, loin de là, une victoire totale, mais au moins assuré la délégation de service public dans le maritime pour une durée de 7 ans. C'est donc un enjeu fondamental.

Paul-Félix, vous avez parlé de la CCM en 1989, la création, et puis le premier vol. C'est un outil dont tous les Corses sont fiers, qui doit beaucoup à l'intuition visionnaire de Philippe Ceccaldi, un outil qui a grandi, qui s'est développé, qui a formé des femmes et des hommes, qui a aussi certainement des

marges d'amélioration dans le contexte d'aujourd'hui, mais c'est un outil dont nous sommes fiers.

Quand je disais tout à l'heure que ce ne sont pas seulement des affirmations, disons-le, pour flatter celles et ceux qui nous écoutent, que nous considérons que ce dossier est fondamental. La famille politique à laquelle nous appartenons, elle était là, y compris lorsqu'il a fallu se mobiliser ici, - en ce qui me concerne, j'étais loin d'être élu - et dans la rue pour que des compagnies low cost ne viennent pas tuer Air Corsica, qui était à l'époque la CCM. Et au-delà d'Air Corsica, nous étions là-aussi lorsque le groupe Air France, déjà à l'époque, cherchait, dans le cadre d'une politique de rationalisation à l'échelle française globale, cherchait à licencier et qu'il y avait un mouvement social qui a conduit à occuper les aéroports pendant plusieurs semaines, nous étions de simples militantes et militants, nous n'étions pas à la CGT qui était l'organisation qui organisait principalement cette mobilisation, nous étions là.

Donc, le passé ne vaut pas quitus pour le présent et pour l'avenir.

Mais je crois que la ligne politique qui a été tenue, notamment par nous, que nous ayons été simples militants, hier élus de l'opposition ou aujourd'hui élus en responsabilité, démontre que lorsque nous parlons de la défense des emplois, du service public, de la volonté que la Corse maîtrise ses transports maritimes et aériens, ce ne sont pas des propos de tribunes ou d'estrades, ce sont des engagements vérifiés par les faits. Ça, c'est le temps lointain.

Ensuite, je ne voudrais pas être trop long, mais j'ai entendu et je le comprends, que l'on nous a dit : mais comment ça se fait qu'on se retrouve aujourd'hui dans cette situation ? Y a-t-il eu un défaut d'anticipation et donc par action ou par abstention, une forme de responsabilité de la part du Conseil exécutif ?

La question est posée, elle est légitime. Je vous réponds que, parce que nous avons depuis toujours, depuis 2015, considéré que l'aérien et le maritime étaient des enjeux essentiels, nous avons depuis toujours, depuis 2015, dans le maritime comme dans l'aérien, avec Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des transports de 2015 à 2017, avec Vanina Borromei, présidente de l'Office des transports de 2017 à 2021, avec Flora Mattei, présidente de l'Office des transports, 2021 jusqu'à aujourd'hui, nous avons en permanence considéré que les dossiers du maritime et de l'aérien étaient des dossiers centraux.

Alors, tout à l'heure on parlait de l'écosystème des transports. La propriété des ports et des aéroports, il y a, vous le savez, des territoires

autonomes en Europe, par exemple les Baléares, qui ne sont pas propriétaires de leurs ports et aéroports. Nous, nous avons eu ce transfert en 2002. Tant mieux. La Corse est propriétaire de ses infrastructures portuaires, aéroportuaires, la Corse, à travers la Collectivité de Corse, j'y insiste, la Corse à travers la Collectivité de Corse, pas une communauté d'agglomérations, pas une communauté de communes, pas une métropole, la Collectivité de Corse ! Parce que nous considérons que l'institution qui est garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse, doit être propriétaire et qu'elle doit être également gestionnaire. Gestionnaire, parce que nous voulons une vision globale, équilibrée au plan territorial, mais plaçant en permanence l'intérêt collectif de la Corse au cœur des décisions stratégiques.

Nous nous sommes battus, non seulement pour améliorer ce qui nous appartenait, confère les investissements, parce que là comme ailleurs, là comme pour les routes, lorsque les aéroports ont été transférés à la Collectivité de Corse, il n'y a pas eu d'état des lieux, il n'y a pas eu de mise à niveau, il n'y a pas eu de dotation spécifique pour mettre en état ce qui ne l'était pas.

Deuxième point, la gestion. Vous le savez, mais je vais le redire. Lorsqu'on dit que nous voulons maîtriser nos transports, ça veut dire aussi la maîtrise de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires. Vous savez qu'aujourd'hui en France, ce sont des appels d'offres qui organisent la désignation des exploitants des ports et des aéroports, que vous avez des compagnies internationales, que vous avez des groupes chinois, que vous avez des groupes comme Vinci et Eiffage, y compris alliés avec des CCI, qui vont se positionner pour exploiter des ports et aéroports dans des CCI qui ne sont pas de leur ressort, des CCI du Sud de la France associés avec un groupe international qui ont emporté un appel d'offres dans le nord de la France.

Alors, quand on nous dit : vous n'avez pas travaillé, nous nous sommes dit, les concessions, vous le savez, elles expiraient il y a 2 ans, et qui disait fin des concessions, disait appel d'offres.

Nous nous sommes battus pour proroger les concessions, contre le préfet Lelarge qui voulait qu'elles se terminent. Nous avons fait un choix qui est un choix stratégique, celui de demander et d'obtenir, en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie, le principe d'un rattachement de la CCI de Corse, qui est notre concessionnaire, à la Collectivité de Corse, comme nous avons demandé le rattachement de la Chambre des métiers à la Collectivité de Corse.

Alors, et j'y viendrai tout à l'heure, on me dit : mais vous n'avez pas encore obtenu la réévaluation de la DCT. C'est vrai, la réévaluation structurelle.

Je me tourne vers les élus et je me tourne vers les Corses qui nous écoutent, présents physiquement ici ou ailleurs, vous savez la question du rattachement de la CCI et de la CMA, il est venu le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, avec un esprit d'ouverture. Il est venu nous dire ici à Ajaccio, et j'avais fait le choix d'y aller alors qu'il y avait un débat interne à la majorité où on disait il ne faut pas y aller, j'ai fait le choix d'y aller et, il m'a dit et il nous a dit publiquement : je suis favorable et ça sera transcrit dans la loi, et ça a été l'article 46 de la loi PACTE. Et dans cet article 46, il y a un principe de rattachement et il est prévu qu'il y ait une étude sous la triple maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse, de la CCI et de l'État. Ça a été dans la loi. Elle a été rendue et elle préconise des modalités de rattachement. Il y a eu un débat devant cette Assemblée, vous vous en rappelez.

Je l'ai transmise, lorsqu'elle a été rendue, début 2022. On savait que les concessions arrivaient à expiration et qu'elles avaient été prolongées pour nous permettre d'organiser ce rattachement. Eh bien, le premier rendez-vous opérationnel que j'ai eu avec le ministre Bruno Le Maire, et je l'en remercie, ça a été la semaine dernière.

Malgré le processus sur l'autonomie, malgré les discussions, alors tout n'est pas rose, Josepha, avec l'État, loin de là. Il a fallu deux ans pour cet exemple-là, alors que c'était dans la loi, pour obtenir une séance de travail, alors que le temps presse. Deux ans à écrire, à téléphoner, à le dire à tous les ministres que nous avons vus, à le dire au Président de la République.

Est-ce que j'en suis satisfait ? Non. Est-ce que je suis en colère lorsque je constate ça ? Oui. Est-ce que je continue à plaider, à argumenter et à chercher à trouver des solutions ? Oui également. Donc propriété des aéroports.

Deuxièmement, qui les gèrent ? La Collectivité de Corse, à travers éventuellement un système in house qui nous dispense lorsque nous aurons rattaché la CCI qui a un savoir-faire en la matière, qui nous dispensera de faire un appel d'offres et d'être exposé au risque que nous connaissons dans le contexte de mondialisation évoqué par Pierre Ghionga.

Troisièmement, si on a à voter aujourd'hui, et sur le bord à bord et sur Paris, est-ce que vous pensez que ça s'est fait tout seul ? Vous savez que non. Vous l'avez entendu à la télévision, il y a 18 ou 24 mois, le préfet Le Large dire : il n'y a pas de raison qu'il y ait une délégation de service public et un service public à Figari, à Calvi, et l'été ; on peut éventuellement envisager pendant quelques mois d'hiver. Vous l'avez entendu, il l'a dit et il était le représentant de l'État. Il nous a fallu 22 mois, on a commencé les discussions alors qu'on était en milieu de DSP, 22 mois avec la DGAC, la direction générale de l'aviation civile,

avec la Commission européenne, pour monter, pour convaincre, pour expliquer, pas seulement l'annualisation.

Troisième élément qu'il ne faut pas oublier, le rapport de la Cour des comptes sur les aéroports dits secondaires, avec l'objectif annoncé de supprimer des aéroports et parmi les aéroports dont on annonçait ou préfigurait la suppression, Calvi, c'était pratiquement décidé lorsque le rapport a été lancé. Nous nous sommes vus avec la chambre de commerce et d'industrie, nous nous sommes vus avec les élus de Balagne, nous nous sommes mobilisés et nous avons fait la démonstration argumentée que la Corse, parce qu'elle est une île montagne, a besoin de ces 4 aéroports.

Mais à chaque étape-là, si on n'avait pas obtenu gain de cause, on ne discuterait pas de la même chose aujourd'hui. On n'est pas sûrs de qui va être attributaire à la fin. Mais si on n'avait pas sécurisé le périmètre de délégation de service public, si on n'avait pas sauvé 4 aéroports, si on n'avait pas fait la démonstration à travers deux tests de marché qu'on a besoin tous les jours d'un vol, au moins d'un vol, qui part des 4 aéroports parce qu'il y a 4 bassins de vie différents, nous ne serions pas en situation de vous présenter ce cahier des charges.

Et c'est vrai aussi, parce que j'ai lu avec attention l'ensemble des communications syndicales, c'est vrai que le cahier des charges, il a organisé un renforcement, mais c'est comme pour le tarif résident, lorsque la chambre régionale des comptes vient nous reprocher d'avoir mis un tarif résident en disant : si vous faites payer plus cher les Corses, vous diminuez le montant de la compensation que vous avez à verser, mais ça, c'est un raisonnement à l'envers. La logique de la dotation de compensation, c'est de permettre à un Corse qui prend l'avion, de payer le même prix qu'un Marseillais qui va à Nice. Et donc, lorsqu'on a baissé, et on l'a voté à l'unanimité, le tarif résident de façon très significative, on a eu un geste politique, économique, social, conforme à l'esprit de la loi.

Donc tout ça, il faut quand même l'avoir à l'esprit au moment où on va vers cette discussion.

J'arrive maintenant à l'équation. Je l'ai dit tout à l'heure, le modèle global, celui qui n'a pas évolué, c'est que si Air Corsica et Air France ne sont pas attributaires, il y a un déséquilibre. Si Air France n'est pas attributaire, les emplois des 300 salariés Corses d'Air France disparaissent, parce qu'il n'y a pas d'obligation de reprise. Si Air Corsica n'est pas attributaire à travers le groupement, il y a un déséquilibre puisque je vous rappelle, 2022, il faut avoir les chiffres, la DSP sur les 4,3 millions, c'est à-peu-près la moitié en termes de

volume de passagers. On a 187 M€ de dotation de continuité territoriale, ça n'a plus bougé depuis 1989. On payait 130 M€ pour le maritime, je le rappelle quand même, en 2010, on payait 130 M€ pour le maritime, pour un service beaucoup plus réduit qu'actuellement et pour un coût de fret beaucoup plus cher. Alors on est descendus à 84 - 85 et la nécessité, premièrement, de réinvestir et de contribuer au financement de la modernisation de la flotte, le carburant et le reste nous ont fait monter à 107 M€.

Donc aujourd'hui, 48 M€ pour le bord à bord, 43 M€ pour le Paris, avec une équation qui est simple, vous la connaissez et on le dit là-aussi depuis deux ans, premier problème : l'enveloppe de dotation Collectivité territoriale, je vais le redire, elle était indexée sur le coût de la vie.

En 2009, loi de finances qui, à titre exceptionnel et dérogatoire, décide de geler la dotation de continuité territoriale. L'année suivante, l'exceptionnel est reconduit. Et 3 ans après, ce qui devait être exceptionnel, devient chronique et définitif. Et qu'on le veuille ou pas, c'est une loi scélérate puisque la dotation de continuité territoriale vient financer un service dont le coût est directement impacté par le coût de la vie.

On nous demande aujourd'hui, avec une enveloppe qui n'a plus bougé depuis 2009, 187 M€, de financer des transports maritimes et aériens dans lesquels il y a eu deux évolutions majeures : la première, c'est l'explosion des prix du carburant, non complètement atténuée. Alors on me dit, mais vous ne l'avez pas dit. La première fois que j'ai remis un document écrit et argumenté, c'est dans le cadre d'un échange avec Madame Gouraud, bien avant le début du processus. Et à chaque occasion, lorsque j'ai vu un ministre, que ça soit dans le cadre du processus, un ministre concerné, ou en dehors du processus, j'ai parlé de la dotation de continuité territoriale et de la nécessité de la réévaluer. Et chaque fois, on m'a dit, « c'est vrai, donnez-nous un dossier » et chaque fois j'ai remis le dossier.

Alors on me dit, mais vous l'avez obtenu, grâce aux députés d'ailleurs, à tous les députés, qu'un One shot il y a un an et un One shot cette année. C'est vrai, c'est injuste. Un coup seulement et encore un coup ça fait deux, mais on ne nous a pas dit ce qu'on a vocation à entendre : c'est que dès lors, qu'à périmètre exact, ce qui coûtait hier 187 M€, coûte aujourd'hui, et sans parler de ce qui n'est pas attribué, 30 ou 40 M€ en plus ou 50, je veux rester vague, qu'on ne puisse pas me dire..., moi je discute de façon théorique là, je ne parle pas de ce qui a été attribué, je parle encore moins et je n'en parlerai pas, de ce qui est en voie d'attribution. Moi je raisonne sur des grandes masses qui sont dans le débat public et je ne parle pas de la procédure d'appel d'offres, que ça soit bien entendu.

Donc oui, il y a un gros problème et il y a un problème politique.

Je rappelle qu'il y a aussi la fiscalité écologique. La fiscalité écologique aujourd'hui, c'est 5 M€, mais dans quelques années, ça va être 20, 25, 30. Qu'est-ce qu'on a fait cette année ? On a dit « pour les résidents, on le fait prendre en charge par la compensation, pour les passagers non-résidents, c'est les compagnies qui le répercutent sur le prix du billet ». Mais du coup, le prix du billet augmente et on se retrouve dans la situation juridique. J'ai entendu dire, « mais comment ça se fait ? ». Je comprends que vous vous inquiétez, je m'adresse aux salariés, d'être là tous les quatre ans, mais on n'a pas le choix, on n'a pas d'autre choix.

Le principe, c'est celui de la liberté. L'exception, c'est lorsqu'on est une région périphérique notamment et qu'on a un besoin économique démontré d'obligations de service public, on a le droit de mettre en place une procédure spécifique, celle que nous connaissons. Ce sont des OSP fermées, vous le savez, ça veut dire que le titulaire, et il faut le redire, a l'exclusivité de la desserte de la ligne, important, le titulaire a l'exclusivité de la desserte de la ligne ! Et ça veut dire aussi qu'on est obligés de faire un appel d'offres tous les 4 ans. C'est le maximum, on ne peut pas faire un appel d'offres pour 5 ans, pour 6 ans, c'est la loi européenne, elle s'impose à nous.

Je voudrais dire aussi à ceux qui doutent de notre détermination, que lorsque j'ai fait le tour de Corse, y compris dans les bassins de populations, pour défendre le futur cahier des charges, pour intégrer les demandes, il y avait les demandes des Corses et des résidents, mais je vous rappelle qu'il y avait également, et nous les avons intégrées, les attentes et demandes des socioprofessionnels du tourisme qui nous disaient quoi ? Qui nous disaient : il y a une OSP fermée, donc il y a une exclusivité, donc ça veut dire que la compagnie qui est attributaire ou les compagnies qui sont attributaires, elles sont les seules à pouvoir faire Orly et les 4 aéroports de Corse.

Et sans vouloir faire de mauvais esprits, il y en a certains qui disent qu'ils sont attachés au service public à Air Corsica et à Air France, mais qui dans le même temps disaient : on paye trop cher avec Air Corsica et Air France, il faut sortir de cette logique-là, il faut sortir de cette logique d'OSP fermées et sortir de la logique d'OSP fermées, ça va nous permettre d'avoir des tarifs plus bas. Mais sortir de la logique d'OSP fermées, c'est aussi remettre en cause le modèle du service public.

Donc on est restés attachés aux OSP fermées. Mais on dit aussi que forcément, la politique tarifaire, elle doit être intégrée dans le périmètre de ceux qui sont titulaires d'une délégation de service public mais qui ont l'exclusivité de

la ligne. Et on dit aussi que lorsqu'on nous demande de répercuter sur les passagers non-résidents, le surcoût de la fiscalité qu'on n'amortit pas en augmentant la DCT, on nous met dans une situation impossible parce que le prix va augmenter et qu'à ce moment-là, les gens qui devaient venir en Corse, ils disent, « mais le billet de Paris, il est trop cher » et les professionnels du tourisme, ils se plaignent et ils se plaignent de qui ? D'Air France, d'Air Corsica et de Gilles Simeoni, le Président du Conseil exécutif, qui les défend.

Alors est-ce que la situation, elle est insoluble ? On a démontré que non. Nous, on a essayé de construire une démarche qui soit sécurisée totalement, et je parle d'aujourd'hui et après on va parler des années à venir. Pour la DSP en cours, vous le savez pourquoi on a eu la plus grande difficulté à obtenir que la DSP soit reconduite sur Paris ? Parce qu'il y a 18 % de résidents, il y a 18 % de résidents qui prennent le Paris. Sur Marseille et sur Nice, on n'a pas de problème pour démontrer le besoin d'OSP, 50%. Et dans ces 50 %, la plupart sont des personnes qui sont des passagers médicaux, mais également des Corses qui vont sur le continent pour raisons économiques ou des gens du continent qui viennent en Corse pour des raisons économiques. D'où l'importance aussi, je réponds au tract d'une organisation syndicale, de pouvoir faire un aller-retour dans la journée. Vous ne pouvez pas demander au malade de Balagne, la personne qui prend son avion le matin pour aller se faire soigner à Nice, vous ne pouvez pas lui demander d'attendre le lendemain pour revenir en Corse. Même chose pour le Figari.

Donc, c'est vrai qu'on a durci le cahier des charges, mais dans des proportions qui financièrement ne déséquilibrent pas l'équation globale.

Donc, ce que je veux dire aujourd'hui, pourquoi on peut attribuer et on peut parler de ce qui est aujourd'hui public, puisqu'il y a un rapport, la partie Paris, on ne peut pas en parler, mais la partie bord à bord, on peut en parler. On est partis, ça ne concerne qu'Air Corsica, on est partis d'une offre initiale qui était très haute du côté d'Air Corsica et qui était très basse du côté de Volotea en termes de prix. Mais les critères techniques que nous avons mis, avec l'aide de nos conseils et en essayant de réfléchir à l'équation globale, et il fallait le faire, les critères techniques, par exemple les conditions d'accueil des malades, le conventionnement avec la CPAM, la fiabilité du service, lorsqu'on a 50 % de passagers médicaux, le critère technique forcément, il prend une dimension plus importante.

Et donc on a eu en fait un croisement des courbes, on a eu d'un côté Air Corsica qui est beaucoup descendue dans le cadre de 4 rounds de négociation et on a eu Volotea qui est montée parce que ne connaissant pas certaines spécificités de la DSP, et notamment par exemple, premièrement la

façon d'amortir le coût carburant et deuxièmement, le fait que nous demandons effectivement, alors ça peut faire sourire, mais c'est un des aspects de la qualité des services publics, la qualité du service public sur Marseille, c'est les salles d'accueil pour les gens qui sont malades, c'est le fait de pouvoir avoir au téléphone un interlocuteur qui parle corse, c'est le fait d'avoir un service d'assistance aux PMR, etc., etc. Mais c'est vrai aussi que, pour reprendre l'image, boire un verre d'Orezza et manger un Canistrelli, ça fait plaisir et ça fait partie de l'identité, comme d'autres critères.

Ça, ils ne l'avaient pas mis. Comme il n'avait pas intégré le surcoût carburant.

Donc d'un côté le prix d'Air Corsica a baissé, de l'autre l'offre de Volotea a augmenté. Et donc on était, et on est très tranquilles, indépendamment de nos choix politiques, il faut aussi respecter, et nous le ferons, les règles d'une procédure. Aujourd'hui, on a une offre d'Air Corsica sur le bord à bord qui est meilleure, parce que Volotea est moins cher, relativement moins cher et à la marge, quelques centaines de milliers d'euros, et l'offre technique d'Air Corsica, est infiniment supérieure.

Alors, sur Paris me direz-vous, je ne vais pas parler de la procédure, on n'a pas le droit de le faire, mais l'équation, elle est posée. Vous avez 15 % de résidents, sur ces 15 % de résidents, très peu de voyageurs pour des raisons médicales, vous avez une distance qui est plus longue, donc des coûts ou des économies qui deviennent plus significatives.

Il est évident que le critère du coût va être un critère important. Je n'ai rien à dire là-dessus, c'est en cours. On va avoir des rampes de négociations.

Et puis pour l'avenir, je ne parle pas de la négociation en cours, nous, notre projet politique, il est quoi ? Et là je ne parle pas des procédures d'appel d'offres, notre projet politique, pas depuis hier matin, depuis 30 ans ou 40 : maîtrise des transports, maîtrise des infrastructures aéroportuaires, défense du service public, montée en compétence d'Air Corsica, défense de l'emploi corse et donc nécessairement défense des emplois et d'Air Corsica et d'Air France. C'est celui-là notre projet politique.

Mais si je me contente de vous dire ça, en ne disant pas, il faut qu'on imagine le système, ne parlons pas de l'attribution-là, celle-là, « les dés roulent », avec des questions auxquelles moi je n'ai pas la réponse au moment où je parle et les questions, elles sont posées dans l'espace public encore une fois. Je ne parle pas d'Air Corsica, je parle d'Air France. Air France m'a appelé la veille pour une annonce publique le lendemain, pour dire qu'ils se retiraient d'Orly,

vous le savez. On a demandé des engagements juridiques, des précisions, c'est en cours, je n'en parle pas.

Air France à travers sa filiale d'assistance, a contracté avec Volotea, vous le savez. Air France a une stratégie globale à travers laquelle ils disent que ce qui les intéresse aujourd'hui, ce sont les long-courriers et que les vols intérieurs ne repartent plus, notamment à cause du COVID et à cause de la concurrence des autres moyens de déplacement. La question, elle a été posée par Jean-Christophe Angelini et par d'autres intervenants, une des questions : quelle est la stratégie d'Air France y compris pour cette DSP, est-ce qu'Air France veut rester en Corse ? La question, elle est posée, on verra les réponses qu'ils apporteront et nous apprécierons dans le cadre de la procédure.

Dans le cadre de notre projet politique, il faut se préparer très probablement à ce qu'il n'y ait plus ou qu'il y ait beaucoup moins de délégation de service public, notamment sur Paris. Vous savez que la tendance, elle est aujourd'hui qu'Air France s'en aille sur Roissy. On a aussi le problème des plateformes aéroportuaires. Si nous voulons développer Air Corsica, il faut qu'Air Corsica continue d'être fort sur son cœur de métier qui est le service public et bien sûr le bord à bord et bien sûr, aujourd'hui le Paris. Il faut également qu'Air Corsica crée de la recette, il faut qu'Air Corsica dans son ère méditerranéenne, notamment de point à point par exemple, ou dans le cadre de circuit, confère le métro aérien, on en a parlé, y compris lors du sommet de Turini, il faut qu'Air Corsica va se positionne. Il faut ensuite que nous ayons une discussion stratégique avec Air France, la Corse est une destination qui a vocation à intéresser Air France. Et le code Share et le partenariat stratégique entre Air Corsica, adossé à un grand groupe comme Air France KLM, peut générer des flux compatibles avec notre vision du développement économique et compatible avec le maintien et le développement de l'emploi en Corse.

Et enfin, si demain, pour des raisons qui nous échappent, Air France devait choisir aujourd'hui, demain ou après-demain, de ne plus rester en Corse, nous avons la responsabilité morale et politique de traiter la question des salariés d'Air France. Vous le savez, dans un certain nombre de discussions, il arrive qu'il soit dit que certains, au sein d'Air France, considèrent que les problèmes d'emploi en Corse ne sont pas ceux d'Air France, mais ceux de la Corse.

Alors nous, nous disons à Air France, « les salariés sont vos salariés, mais les emplois d'Air France en Corse, c'est effectivement aussi le problème et la responsabilité de la Corse ».

Donc dans ce cadre-là, à moyen terme et pour les solutions à construire, moi je ne vais pas avoir un autre discours que celui que j'ai, y

compris avec les organisations syndicales lorsqu'il y a des demandes de revalorisation, de primes, etc., il faut maintenir l'emploi. Pour maintenir l'emploi, il faut avoir les moyens de le faire, pour maintenir l'emploi et avoir les moyens de le faire, il faut créer de la richesse et il faut créer de l'activité. Nous avons les moyens de le faire.

Aujourd'hui, je vous demande en l'état du rapport qui a été présenté, d'attribuer le bord à bord. Nous allons continuer la négociation dans le strict respect des règles et de la confidentialité avec pour boussole le respect de la règle de droit et les principes politiques que j'ai évoqués, au premier rang desquels la maîtrise, la défense du service public, l'intérêt et la bienveillance pour les compagnies qui, historiquement, incarnent en Corse le service public, la volonté de défendre pied à pied l'emploi des Corses.

C'est avec ces principes-là que nous allons aller vers la suite de la procédure et c'est avec ces principes-là que nous allons construire ensemble le nouveau modèle de desserte aérienne de l'île qui conservera le rôle central du service public, qui permettra à Air Corsica de jouer pleinement son rôle de compagnie de la Corse et des Corses et qui nous permettra de continuer à développer des emplois qualifiés.

**(Applaudissements).**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi O Sgiò Presidente.

Eccu, simu ghjunti à a fina di stu dibattitu impurtantissimu. Ci vole à vutà. Ùn vulete micca vutà ? S'è ùn vutate micca, ricuminciemu ! Dunque avemu da vutà, per piacè. V'aghju da dumandà di vutà incù a manu alzata ò micca, s'è vo vutate cuntru, di sicuru. Allora fatte causa, state à sente.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour la proposition faite par l'exécutif en matière de DSP aérienne ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**(Applaudissements).**

Pause de cinq minutes.

**La séance suspendue à 17 h 40 est reprise à 18 h 20.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de reprendre vos places respectives.

On commence, merci.

Bien, nous allons reprendre avec un rapport présenté par Madame Bianca Fazi sur l'affectation de crédits pour la participation de la Collectivité à la construction de l'annexe Eugénie sur le site du nouvel hôpital du Stiletto.

Madame la Conseillère, vous avez la parole.

**SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 309 : Affittazioni di crediti pà a participazioni di a Cullittività di Corsica à a custruzzioni di l'annessu Eugénie (EHPAD è USLD) nantu à u situ di l'ospitali novu di u Stiletto**

**Rapport n° 309 : Affectation de crédits pour la participation de la Collectivité de Corse à la construction de l'annexe Eugénie (EHPAD ET USLD) sur le site du nouvel hôpital du Stiletto**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Le Conseil exécutif porte dans le cadre de sa politique en direction des personnes âgées, vous le savez, une politique structurante. Je vous rappelle notre axe prioritaire qui est « Invechjà bè in casa soia » ou donner la possibilité à chacun de vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie. Mais parfois, compte tenu de l'évolution de leur situation, notamment lorsqu'ils ont besoin d'une prise en charge plus médicalisée, nos anciens sont parfois amenés à envisager de vivre au sein des EHPAD.

Nous avons fait le constat de besoins forts liés à la modernisation du parc des établissements médico sociaux. Pour répondre à cet enjeu, votre Assemblée a voté en lien avec le schéma directeur de l'autonomie, en juillet 2022, le plan de soutien à l'investissement pour la modernisation des établissements et des services médico sociaux dans le champ de l'autonomie.

Ce plan, qui consacre 15 M€ sur 5 ans, démontre la volonté du Conseil exécutif de Corse de favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes qui y résident, mais également des conditions de travail des personnels.

L'objet du présent rapport s'inscrit dans cet axe lié à l'amélioration du cadre de vie de nos aînés.

Le projet présenté à votre Assemblée aujourd'hui concerne la relocalisation à Aiacciu de l'annexe Eugénie, l'EHPAD et l'unité de soins de longue durée sur le site du nouvel hôpital du Stilettu. Cela va permettre par exemple la prise en charge de la personne âgée sur un site unique, la création d'un tiers lieu en favorisant les échanges avec le monde associatif ou encore des synergies logistiques et hôtelières avec le service support du centre hospitalier, cuisine, linge, magasins généraux, pharmacies etc.

En octobre 2017, le conseil départemental de la Corse du Sud a approuvé par délibération, l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 8 M€ sur un coût initial de plus de 20 millions pour la financer. Cette autorisation de programme a donc été transférée à la nouvelle Collectivité de Corse, créée en janvier 2018.

L'EHPAD et l'USLD, gérés par le centre hospitalier d'Aiacciu, sont sous la tutelle conjointe de la Collectivité de Corse et de l'agence régionale de santé, autorités de tarification de ces deux établissements.

La surface de construction envisagée serait de 7320 m<sup>2</sup>, comprendrait une unité d'hébergement EHPAD de 60 lits, dont 4 lits d'hébergement

temporaire, une unité de vie adaptée, UVA, de 10 lits, un pôle d'activités de soins adaptés, un PASA, de 14 places, une unité de soins de longue durée, USLD, de 70 lits et un tiers lieu.

Cette opération, qui était liée à un projet global de relocalisation de l'hôpital d'Aiacciu, a connu plusieurs mois de retard. Aujourd'hui, le coût de la construction et l'inflation nécessitent d'ajuster son montant à hauteur de 29,408 M€, études et travaux hors équipements, soit une hausse de budget de près de 30 %.

Dans le rapport qui vous est transmis, vous retrouverez le détail du plan de financement.

À noter que nous serons vigilants sur la trajectoire financière maîtrisée de l'établissement au regard du prix de journée facturé à l'utilisateur et à la Collectivité de Corse.

En conclusion, ce projet vient impacter de manière significative le budget lié au plan de soutien à l'investissement, mais démontre et illustre la volonté du Conseil exécutif de soutenir un projet structurant qui répond aux enjeux d'amélioration de la prise en charge de nos aînés, mais également d'offrir des conditions de travail repensées aux professionnels qui les entourent au quotidien.

C'est pourquoi je demande à votre Assemblée de bien vouloir autoriser le président du Conseil exécutif à signer la convention qui vous est proposée et ainsi permettre d'affecter la somme de 8 M€ pour permettre la réalisation de cette opération. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione.

Ghjè Frédérique Densari chì hà da leghje u raportu.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Madame la Présidente.

Donc ce rapport a été présenté par Mme Marie CIANELLI COLONNA, Directrice de l'Autonomie.

Mme Eveline Galloni d'Istria a remercié Mme Cianelli-Colonna pour cette présentation très claire et s'est interrogée sur le devenir du V240, à savoir si sa revente avait été actée et quel était son acquéreur.

Son questionnement s'est aussi porté sur la raison pour laquelle cet établissement de bord de mer n'avait pas été réhabilité, son emplacement étant inestimable pour des personnes âgées placées en EHPAD.

Le dernier point évoqué par Mme Galloni d'Istria s'est porté sur le coût financier de ce projet et l'impact sur les familles.

Mme Marie Cianelli-Colonna a indiqué que dès 2018, lors de la présentation du projet, l'idée de réhabilitation et le site de cet établissement ont été avancés et débattus avec la direction de la Miséricorde.

Néanmoins, la direction avait insisté et priorisé le fait de mutualiser certaines fonctions et missions de support et logistique avec l'hôpital d'Aiacciu.

Cet élément avait principalement motivé la décision de regroupement.

Concernant la question sur la revente du bâtiment actuel de l'annexe Eugénie, Mme Cianelli Colonna a indiqué ne posséder aucune information ni sur l'acquéreur potentiel ni sur le coût de cette revente.

Elle a souligné que la Collectivité de Corse souhaitait que les fruits de cette vente puissent permettre de venir soutenir le financement et le fonctionnement de l'Ehpad et de l'Unité de Soins Longue Durée.

Mme Danielle ANTONINI s'est dit stupéfaite du vieillissement prématuré de cet établissement qui était relativement récent puisqu'elle avait connu l'ancien hospice qui était situé dans l'actuel rectorat.

Elle a souhaité que lui soit expliqué la différence entre un EHPAD et une Unité de Soins Longue Durée.

Mme Marie CIANELLI COLONNA a souligné que cette différence se faisait sur les profils des patients. Elle était aussi actée par deux autorisations conjointes de l'ARS et la CdC.

Les patients des USLD nécessitaient des soins plus techniques, une prise en charge médicale journalière avec des dépendances plus importantes que ceux relevant d'un EHPAD.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a souhaité apporter des précisions sur la différence entre USLD et EHPAD.

Cette différence est fondamentale selon elle, puisque les USLD relevaient du secteur sanitaire et accueillait des personnes âgées nécessitant une surveillance médicale et la présence d'infirmiers.

Les EHPAD pouvaient être plutôt assimilés à des maisons de retraite améliorées avec une présence médicale plus ponctuelle.

Les tarifications étant identiques.

Mme Marie Cianelli-Colonna a expliqué que les autorisations étaient jointes mais que pour les USLD donc plus sanitaire, le volet financier résultait des assurances maladie et pour les EHPAD côté médico-social, la CdC finançait le volet hébergement et dépendance.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe Un Soffiu Novu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. C'hè dinò un avisu pusitivu di a cummissione di e finanze, mi pare.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ?

**Mme Éveline GALLONI D'ISTRIA**

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, la reconstruction et la relocalisation de l'Ehpad de l'USLD Eugénie du centre hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde, qui s'inscrit dans le cadre plus large de la modernisation du centre hospitalier d'Aiacciu, est une nécessité urgente.

Nous sommes effectivement confrontés à une population vieillissante et il est de notre devoir de garantir que nos aînés reçoivent les soins et l'attention qu'ils méritent dans un environnement adapté et moderne.

Le projet envisagé avec, comme vous l'avez dit, une surface de construction de 7 320 m<sup>2</sup> et dont la participation financière s'élève pour 8 M€ pour la Collectivité, offrira des installations de pointe pour l'hébergement, des soins adaptés, des activités thérapeutiques et l'amélioration bien sûr des conditions de travail pour les soignants.

Cela représente une avancée significative dans la qualité de vie des personnes âgées et en particulier pour celles souffrant des troubles du comportement ou des troubles cognitifs.

En outre, ce projet s'inscrit dans une politique plus large de soutien et de modernisation des infrastructures médicosociales. En effet, comme vous l'avez dit tout à l'heure, la Collectivité de Corse, par son plan de soutien à l'investissement adopté en juillet 2022 a clairement manifesté son engagement envers la modernisation du parc des établissements médico sociaux. Ce plan est une reconnaissance des enjeux cruciaux liés à la prise en charge des personnes âgées, handicapées et la reconstruction de l'EHPAD et de l'ASLD Eugénie en est un exemple concret de cet engagement. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, cara Cunsiliera.

Qual'hè chì vole intervene ? Christelle Combette, per « Un soffiu novu ».

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, comme vous le rappelez dans votre rapport, le Conseil Départemental de Corse-du-Sud avait voté en 2017 une participation à hauteur de 8 M€ pour financer la relocalisation et la reconstruction de l'annexe Eugénie.

Cette subvention représentait à l'époque 42 % du financement de l'opération, dont le coût prévisionnel était d'un peu plus de 18 M€ hors taxe.

Nous saluons le respect des engagements pris ultérieurement, mais nous ne pouvons que regretter le maintien du montant à l'identique, sans prendre en considération l'inflation importante qui existe depuis 6 ans, conduisant à une forte diminution du taux de participation de la Collectivité de Corse, passant de 42 % à 30 % du prix hors taxe de l'opération hors équipement. Je rappelle que nous parlons du seul EHPAD public de la région ajaccienne.

Il aurait été salutaire de reconduire le taux de subvention de 42 % prévu en 2017 qui permettrait au centre hospitalier de limiter le recours à l'emprunt. En effet, en limitant le recours à l'emprunt, nous aurions permis au CHA de réduire l'impact de cette opération sur le prix de journée et donc sur nos concitoyens comme cela est préconisé dans votre rapport.

Je tiens à rappeler que la structure est sous la double tutelle de la CdC et de l'ARS et qu'il y aura un peu plus de 150 places au total. Le surcoût est conséquent, notamment en raison de l'augmentation des coûts de construction et a nécessité une réévaluation du budget prévisionnel.

Nous regrettons vivement votre choix sur le maintien du taux d'intervention, mais au regard de l'impérieuse nécessité de la reconstruction de cet établissement, nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti pour « Core in Fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La continuité de l'action en politique, elle a du bon et dans cette année faste de fin de mandature des conseils généraux, il y a eu beaucoup d'arrêtés, mais celui-ci fait partie des choses quand même fondamentales et il est tout à fait logique qu'il y ait la continuité des engagements.

La remarque de Madame Combette sur le non-maintien, alors qu'il y a eu la crise COVID, de la revalorisation des coûts et tout un tas de choses, sur un simple montant et pas sur un pourcentage est pertinente et ça amène peut-être à rediscuter le partenariat général. Mais c'est dans l'ensemble du secteur santé où par définition la Collectivité de Corse n'a pas encore de compétences fortes, ce sont des compétences rattachées, je pense que c'est quand même, le traceur dans

la politique actuelle, je pense, de baisse de nos capacités de réinvestissement, d'une volonté de s'ancrer vers le social.

Moi sur ce projet, par contre, ce qui me m'interpelle, c'est la friche non pas industrielle mais la friche quasiment hôtelière qui va être laissée sur le magnifique bord de mer d'Ajaccio. Et, je pense qu'à partir du moment où on est bailleurs de fonds, il nous appartient de se poser la question si on n'est pas légitimement les bons repreneurs de ce bâtiment puisque la Collectivité de Corse, sur l'ensemble d'Ajaccio, a des centaines de mètres carrés en location, que ce bâtiment construit sur un mode de chambrée est parfaitement adapté à une organisation de bureaux, y compris au niveau de sécurité, avec les cages d'escalier, des dégagements, les ascenseurs, tout ce qui va avec.

Et moi, j'aimerais que soit prise, non pas la décision d'acheter, mais une étude prospective de faisabilité en sachant que c'est un bâtiment qui serait rapproché du centre névralgique qu'est la Collectivité de Corse du Cour Grandval et qu'il y aurait, je pense, une synergie d'actions, une valse de parapheurs plus facile à gérer et que ça peut être une bonne opportunité pour la Collectivité de Corse et pour l'hôpital d'Ajaccio d'avoir ce partenariat gagnant - gagnant, et que ça peut être l'occasion à ce moment-là de revaloriser ce qui n'a pas été donné dans la subvention.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne.

Donc, je redonne la parole à la conseillère exécutive.

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi.

Je répondrai d'abord à Christelle Combette, effectivement, il n'y a que 8 millions, parce qu'en 2017, l'ARS n'était pas partenaire et l'ARS met également 8 M€ et l'hôpital n'a pas sollicité la Collectivité pour mettre plus que 8 M€, a fait un emprunt accompagné par l'ARS. Et, le prix de journée ne sera pas impacté selon les projections transmises par l'EHPAD Eugénie à ce jour.

Donc, nous avons bien insisté sur le prix de journée parce que justement nous ne voulons pas qu'il y ait un reste à charge sur l'usager, même pas sur la famille, mais sur l'usager lui-même. Donc effectivement, il n'était pas prévu une augmentation de 30 % du prix des travaux, ce qui est quand même très conséquent, 30 % en 3 ans, c'est énorme, c'est comme ça. Mais en tout cas,

l'ARS n'était pas présente sur 2017 et là, elle cofinance avec nous et l'hôpital a fait le choix de faire un emprunt par la Banque des territoires.

Pour répondre à Paul-Félix, effectivement le bâtiment appartient à l'hôpital, nous ne connaissons pas le devenir pour l'instant puisqu'on a posé la question. Mais on nous a fait entendre que pour l'instant, soit ils ne savaient pas, soit ils ne voulaient pas le dire, je ne sais pas encore, mais effectivement, c'est un bâtiment qui est très bien placé et ça nous permettrait d'avoir un partenariat avec l'hôpital. Mais à ce jour nous ne savons pas s'il y a un autre projet ou si on pourra encore envisager d'autres moyens sur ce bâtiment.

Mais en tout cas, soyez assurés que les services sont très vigilants sur les prix de journée et que nous suivons de près ce dossier. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas d'autres interventions. Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci. Je me tourne vers l'exécutif, normalement nous avons un rapport relatif à la langue corse, a lingua corsa è sopra tuttu a cunvinzioni trà a Cullettività di Corsica è Radio France Bleu RCFM.

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 296 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi 2023-2025 trà a Cullittività di Corsica è RADIO FRANCE BLEU RCFM**

**Rapport n° 296 : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et RADIO FRANCE BLEU RCFM**

**Le Président Gilles SIMEONI**

Ghjè una cunvenzione chì esiste digià è vi prupunimu di ricunduce la pè 3 anni. Avete vistu una partecipazione impurtante di a cullettività di Corsica postu chì sò 80 000 eurò à l'annu, 240 000 eurò trà u 2023 è u 2025.

Allora ci hè à tempu, a sapete, una pulitica di furmazione interna di i persunali di RCFM, sapete chì avemu un partenariatu in u quadru di u diploma universitariu in u duminiu di u giornalisimu chì piglia in contu di sicuru a cumpitenza lingua corsa in partenariatu incù l'Università di Corsica è a Scuola di giornalisimu di Lille, assai cunnisciuta.

Avà sapete chì ci hè una quistione nantu à a ricunduzione di issu partenariatu, ne parleremu incù l'Università. Pè ciò chì tocca à a pulitica di furmazione interna è à a diffusione di a lingua corsa ind'è tutte l'emissione, avemu dinù una metudulugia pè guardà insemi s'è l'esiggenze di a cunvenzione sò rispittate dunque ghjè un partenariatu assai pusitivu. Si sà chì RCFM hè ascultatu assai in tutta a Corsica, moltu più chì e radiò France Bleu in astrò. Face parte di a vita di tutti i ghjorni di i corsi ind'è tutti i paesi di Corsica dunque vi dumandu di sicuru di rinuvillà issu partenariatu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione è di a cultura.

Quale hè chì hà da parlà? Frédérique Densari, avete a parolla.

**Mme Frédérique DENSARI**

Ce rapport a été présenté par M. Pierre LUCCIONI, chargé de diffusion linguistique, responsable politique sociétale.

Mme Muriel FAGNI a remercié les services pour cette belle présentation et a souligné l'effort consenti dans l'amélioration et la progression de la pratique de la langue sur les ondes de RCFM.

Mme Véronique PIETRI a salué les services pour cette présentation riche et intéressante et s'est interrogée sur la possibilité de conventionner avec la radio Alta Frequenza, même si cette radio n'était pas publique, et sur les modalités de cette mise en œuvre.

M. Pierre LUCCIONI a souligné que le plan permettait d'élargir le champ de conventionnement à tous les acteurs privés ou publics.

Il a indiqué que la radio Alta Frequenza bénéficiait déjà depuis de nombreuses années de conventions dont une qui avait été maintenue d'un montant 60 000 €. Alta Frequenza avait porté son engagement sur l'éducation aux médias et travaillait en collaboration avec l'école Bonafedi dans une classe bilingue. La production des enfants était ensuite diffusée sur les ondes d'Alta Frequenza.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a souhaité mettre en évidence les avantages de RCFM qui était devenue incontournable dans le paysage médiatique insulaire, en participant et en jouant un rôle important d'informations lors de tous les événements. Elle a souligné son utilité, sa présence bénéfique et son lien social lors de la crise du Covid, pour les personnes isolées.

Elle a trouvé dommageable que le montant lui étant alloué ait été revu à la baisse.

M. Pierre LUCCIONI a souligné qu'il avait omis d'expliquer dans sa présentation la raison de la baisse de cette dotation. Il a donc précisé, que lors de la convention 2020-2022, 110 000 € par an avaient été alloués qui ne correspondaient pas à l'activité réelle de la radio.

En accord et en collaboration avec le responsable de RCFM cette dotation avait été diminuée au fil des ans, à savoir en 2020 à 110 000 €, en 2021 à 88 000 € et en 2022 à 74 000 €.

Afin de caler au mieux avec les programmations de RCFM, il avait été décidé de proposer une dotation de 240 000 € qui correspondait plus à l'activité de la radio.

Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur la programmation de la formation qui avait été interrompue.

M. Pierre LUCCIONI a indiqué qu'à ce jour aucun projet de reprise de programme de formation n'était connu.

Ils préconisaient plutôt au personnel de se former sur leur temps libre et de se positionner sur des centres de formation dédiés.

M. Luccioni a souligné qu'il était très difficile d'organiser des sessions de formation pour de multiples raisons.

Il a ajouté que ces formations étaient essentielles et qu'il ne désespérait pas qu'elles puissent être à nouveau dispensées.

Mme Muriel FAGNI s'est questionnée sur l'application numérique de RCFM et sur la mise en œuvre de la langue à travers ces supports.

M. Pierre LUCCIONI a souligné que cette question était d'actualité et qu'un point d'équilibre avec le responsable et le personnel de la radio sur ce sujet était encore à trouver.

Il a précisé qu'il était très compliqué d'imposer une idée, même si selon lui, ce fondement était incontournable mais il était certain que petit à petit une orientation en ce sens serait actée.

M. Romain COLONNA a tenu dans un premier temps à remercier M. Luccioni pour cette présentation.

Il a souligné que dans le cadre de la politique linguistique ambitieuse et dans le futur rapport d'orientation du Conseil exécutif qui sera soumis prochainement, le lien avec les médias était fondamental dans le développement et la normalisation de la langue. La langue se devait d'investir ce champ et d'un point de vue particulier, M. Colonna a estimé que cette convention avec RCFM ne se résumait pas à une signature mais démontrait une évolution dans la programmation et un travail en amont, qui avait été effectué conjointement par la radio et la CdC, permettant d'élaborer et d'établir un certain nombre d'objectifs au bénéfice de la langue corse.

Mme Marie-Claude BRANCA a souhaité que la formation apparaisse plus clairement dans le rapport.

Mme Muriel FAGNI a indiqué que cette requête pouvait être formulée par Mme Branca au nom de son groupe par le biais d'un amendement à la prochaine séance de l'Assemblée de Corse.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un avisu dinò di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable de la commission des finances avec un non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi.

Duie seconde cusì pè dì chì ghjè calcosa di bè o Sgiò Presidente, di cuntinuà sò ch'è no avemu fattu tandu è chì mi pare ch'ellu sia oghje un arnese più chè impurtante per noi, pè a sparghjera di a lingua, pè a spressione, è soprattuttu pè a furmazione, sapendu chì ci vularia à fà un sforzu nantu à furmazione di i persunali, ci sò sforzi di u DU ch'avete amentatu, universitariu, mi pare ch'ellu sia calcosa da sviluppà, ùn basta micca, quessa a sapete quant'è mè.

Ma eiu vulia insiste nantu à dui punti.

In u 2017 aviamu presentatu un raportu nantu à ghjustu appuntu, nantu à l'aiutu pussibile ancu à e strutture private. S'hè fatta, è cusì ci hè statu quantunque un sforzu più chè impurtante per sustene, ghjustu appuntu, l'azione di e strutture d'infurmazione private, è ci hè calcosa chì mi...Ne aghju parlatu primamente, l'affare di Corse Matin. A ci aviamu fattu tandu, ùn sò s'è vi ne

arricurdate, à finanzia u nutiziale, d'ottu pagine, ogni mese. Ghjera un misincu, in lingua corsa, fattu da i giornalisti, è noi, aviamu pigliatu in carica mi pare a furnazione d'un giurnalistu. È dipoi unipochi d'anni, l'affare hè smaritu.

Eiu m'arricordu chì in e scole, in i cullegi per esempiu, i professori di corsu è ancu puru l'astri professori di discipline non linguistiche, cum'elli i chjamanu, DNL, si ne ghjuvavanu. U pigliavanu, stu nutiziale, d'ottu pagine, perchè ghjera assai interessante perchè chì ci eranu tutti i duminii, a scenza, a geugrafia, ci era u ghjocu, u ballò...Dunque l'idea serebbe, è què mi pare impurtante di circa di fà un sforzu nantu à a stampa scritta perchè chì, pè legitimà una lingua, ci vole à parlà la, ci vole à stà la à sente, ci vole à interessà si, ma ci vole dinù à leghje la. Leghje la, pè e generazione vechje, hè cumplicatu certe volte, ma ghjè impurtante, pè un zitellu chì ampara à parlà, ch'ellu possi avè à dispusizione u scrittu. U scrittu cum'è in francese è in inglese, ci hè un scrittu, è un vogliu fà a publicità di Corse Matin quì ma cusì tandu, ci era st'ottu pagine chì ghjuvavanu assai.

È s'è aghju una pruposta da fà sta sera, avete capitu bè chì vuteremu senza penseru stu raportu, di pudè, cù a stampa scritta, è Corse Matin è puru d'astre di circa di fà una cunvenzione ghjustu appuntu nantu à parechji anni perchè chì, torna una volta, a dicu, ma ghjera calcosa chì ghjera di modu pedagogicu più chè interessante, dunque di rilancià st'affare di cunvenzione incù a stampa scritta.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole parlà ? Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Nous ne pouvons mettre en évidence que les avantages de cette radio qui est la nôtre en quelque sorte, je parle bien sûr d'un point de vue affectif, d'un point de vue de l'habitude aussi, ça rythme nos vies, puisque la presse parlée, invite aux conversations.

C'est au titre de la langue corse que la Collectivité de Corse propose de verser 240 000 € entre 2023 et 2025, à raison de 80 000 € par an pendant les 3 années.

Juste une question, quid du versement de la partie 2023 puisqu'on est déjà en novembre ? C'était simplement une question.

On constate aussi, je l'ai évoqué, une légère baisse de la dotation, de la présente convention. Mis à part le point financier, on est dans un format habituel depuis 2013 autour de la promotion de la langue corse dont l'usage, vous l'avez dit, représente à peu près 30 % de l'antenne.

On apprend que l'objectif poursuivi est de former quelqu'un en interne pour promouvoir la visibilité de la radio et l'usage de la langue dans les médias, ce serait aussi le fait de gérer le site internet. C'est effectivement bienvenu à l'heure où notre île dispose d'une ressource parmi les étudiants cortenais pour gérer un site internet.

Bien évidemment, vous l'aurez compris, nous voterons pour ce rapport dans l'intérêt de RCFM. Il y a quelque chose, on le sait, dans la voix humaine, les gens développent des liens avec les autres. C'est un facteur considérable pour une écoute continue. Cette radio est devenue incontournable dans le paysage médiatique de notre île et surtout, elle a joué un rôle lors de la précédente crise Covid et lors effectivement d'événements exceptionnels. Par exemple, nous étions aux 50 ans des sapeurs forestiers et ça a été animé par RCFM. La radio, je l'ai dit, a été présente au moment de la crise et elle est présente dans notre quotidien. Elle est la voix de nos territoires et des personnes ainsi ne sont pas isolées. C'est une proximité indispensable, une proximité qui a du sens et qui permet une communication facile. Et puis cette radio, elle connaît notre territoire et ses habitants. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolle ? Andate puru.

### **M. Petru Antone FILIPPI**

Iè, à ringrazià vi Signora Presidente.

Ghjustu in corte parolle pè rivene nantu à l'impurtenza di RCFM nantu à a vitalità di a lingua corsa.

Mi venenu in capu trè punti.

Prima digià a leia suciale, Cathy COGNETTI ne hà parlatu nanzu. Ci hè una leia affettiva cù RCFM per raportu à i Corsi. Aldilà di e nostre amicizie individuale, i Corsi a risentenu cum'è a so radiu. I Corsi a risentenu cum'è a so radiu perchè dinò ci hè a leia cù sta radiu è a leia trà i Corsi per raportu à issa

radiu. U più bellu esempiu, l'avimu tutti in capu, ghjè un certu forum. À quale chjamà quand'ellu si cerca una risposta? Allora attinzione, i duminii sò abbastanza larghi, si vada di un prublemu ghjuridicu à fà si signà l'ochju...L'animatori devenu avè parechje cumpetenze quantunque per risponde, dunque tandu si chjamava à Jean-Michel FRATICELLI, avà ghjè Mickaël ANDREANI. È dunque issa radiu ghjè a radiu di u populu corsu è dunque parla a lingua di u populu corsu. È pensu chì ghjè à tempu una causa è una cunsequenza di sta leia, di sente sta lingua dinò.

U secondu puntu ghjè a pratica di issa lingua in u concretu. Òn hè micca una lingua alibì, nantu à RCFM è què ci vole à dì la. Si sente à ore induva a ghjente ascolta issa radiu, ch'elli sianu giornali, ch'elle sianu emissione, ch'ella sia a musica... È po ghjè dinò una manera d'avè l'archivi, a memoria pè issa lingua, perchè quì pensu per esempiu à l'emissione "Dite a vostra". Quantu parolle perse s'ellu òn ci era micca statu issu travagliu quì? Òn hè micca un problema d'avè un museu di a lingua, fin'tantu chì a lingua òn diventi micca un museu ella stessa.

È dunque ne vengu à un antru puntu, ghjè a creazione dinò, perchè a creazione, i neulugisimi, perchè ci hè bisognu dinò di issi spazii di spressione sputica, vivi, in appoghju di l'Academicu bella sicura da inventà a lingua di l'avvene. È què ghjè impurtantissimu.

È infine, ci hè a raprisentazione. È què, ne parlimu à spessu, è pensu chì Romain COLONNA serà d'accunsentu cù mè, ci hè un affare di raprisentazione per a salvezza di issa lingua, per a sparghjera di issa lingua...Digia à cumpetenza, chì vene cù a lingua. Mustrà chì ghjè una lingua d'eccellenza ind'è i mistieri cum'è u giornalisimu chì sò quantunque mistieri chì anu un sguardu favurevule da a popolazione. Ghjè a lingua dinò di u pane, perchè cù, ne hà parlatu Saveriu LUCIANI, cù u DU giornalisimu, fora di u solu insegnamentu, ci era a pussibilità d'avè una più valuta di a lingua in u quadru prufeziunale. È si sà chì ghjè un affare chè no duvimu, truvà una manera di prupone què ind'è l'astri mistieri dinò. Per avà òn hè micca pussibile, ma ci vole à truvà una manera dinò.

È po, ghjè una lingua, a lingua di tutti, chì po parlà di tuttu, è micca solu d'ella stessa, perchè quand'ellu si parlà, òn sò, d'ecunomia, d'ambiente, d'agricultura, in lingua corsa, ghjè un azzione furtissima à prò di sta lingua.

È ne vengu à a visibilità. À a visibilità à u serviziu di a lingua perchè, è quì, parlu di i giornalisti, parlu di l'animatori, di l'artisti, di i spurtivi, ma dinò di l'eletti, di noi stessi, avimu una parolla publica è chì po permette à a lingua d'avè un antru spaziu di spressione.

È avimu una capacità, è cumpieraghju cusì, avimu una capacità d'azione tamanta, semplicemente, naturalmente, parlendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Marie-Claude Branca, per « Core in Fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Iè. Hè bedda sicura chì RCFM faci un beddu travaddu nantu à a lingua è chì ùn si po chì aiutà issa radiu chì faci un beddu travaddu ma par no, si po middurà issu travaddu è dunqua ùn ci voli micca à suddisfacia si di sò chì ci hè avali, parchi, a sapemu tutti, ancu s'idda hè intaressanti, ci sò i prugressi à fà nantu à u lessicu in i ghjurnali, nantu à l'accentu, è dunqua no avemu prupostu, comu l'aviamu dittu in cummissioni, avemu prupostu un amendamentu, allora pensu chì avali l'aghju da spiecà parchi ci voli d'accrescia u numaru d'impiecati chì parlani è di middurà u niveddu di lingua.

Alors c'est au niveau de l'article 3, engagement des parties, engagement de RCFM. Donc je lis juste la fin qu'on doit transformer, le deuxième paragraphe, donc je lis la phrase actuelle : de plus, afin de renforcer la compétence langue corse au sein de son effectif, RCFM pourra proposer toute formation nécessaire à la réalisation de ses engagements. Nous pensons qu'il faut être un peu plus, on va dire pas directif, mais enfin..., « de plus, afin de renforcer la compétence langue corse et d'augmenter le nombre de locuteurs au sein de son effectif, RCFM devra proposer toute formation nécessaire à la réalisation de ses engagements ».

Dunque sò dui o trè parulluchji, ma chì par no facini a difarenza.

Eccu, vi ringraziu.

**Mme la Presidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, Signore Presidente.

In corte parolle, ramintà ci cullettivamente di sò chè no parlemu, di a radiu RCFM chì principia pà i primi passi in 1982 è duventa RCFM in lu 1984,

dopu à lotte impurtante purtate da un cullettivu, da u populu corsu è ci sò state altre lotte di issu tippu quì, pensu à l'Università, pensu à a televisione, è RCFM ghjè un acquistu maiò di u populu corsu, quessa, a vulia di. RCFM ghjè un acquistu maiò di u populu corsu è di u serviziu publicu.

Quì, ghjè una cunvenzione trà RCFM è a Cullettività di Corsica ma ùn scurdà si mai chì RCFM rende un serviziu à u populu corsu, è ghjè nurmale chè no possimu accumpagnà issu serviziu quì.

Si po sparte elementi di migliurazione à dritta à manca ma salutà quantunque l'impegnu maiò di tutte e squadre di RCFM, ci vole à di la, perchè a facenu viramente cun passione è a vulia di, ancu puru s'è ùn semu micca quì pà ghjudicà u travagliu di l'altri, ma quantunque, facenu sforzi è un travagliu assai impurtante è a vulia di à nome di Fà populu in seme.

Dì, infine cumpiaraghju nantu à què, chì quì avemu una cunvenzione chì ci leia, chì ci hà da lià, a Cullettività di Corsica incù RCFM ma in e nostre future pulitiche linguistiche, ghjè assai assai impurtante di mette in ballu è in risaltu u raportu trà a Cullettività di Corsica, lingua corsa, à i media in modu generale. È RCFM tandu in issa pulitica linguistica generale cù i media sarà una parte, una petra, di sicuru una petra impurtante ma una petra di u muru dunque bisognu à travaglià ind'è e simane, hè stata detta, ind'è e simane, i mesi à vene, tuttu u nostru raportu à i media perchè in una pulitica linguistica, i media, qualsiasi si i media, ghjè unu di l'affari fundivi di una pulitica linguistica è infine, hè stata detta quì dinò nantu à i banchi di iss'Assemblea, pudemu avè dumane un prublema di risorse. Ci hà da vulè à accumpagnà issu prublema di risorsa à traversu una parolla chì po apparisce, affaccà à pena magica, ghjè a furmazione. Dunque ci hè stata a sperienza di u DU giornalisimu chì ci vole à rinfurzà, à sviluppà u più pussibile, ma, à long'andà, viramente, s'è no vulemu sviluppà a lingua corsa, s'è no vulemu sviluppà u nostru raportu à i media, ch'elli sippiinu scritti o radiofonichi o televisuali, ci hà da vulè viramente à mette i sforzi maiò à longu andà di modu strutturatu nantu à a furmazione perchè esse ghjurnalistu in lingua corsa ghjè una doppia cumpetenza dunque ci hà da vulè à cuntinuà à sviluppà la u più pussibile.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande? Innò.

Aghju da piglià dui minuti pè di duie parolle perchè chì avemu tutti a ragiò, Cathy COGNETTI avemu tutti assai affezione per RCFM, di sicuru, ma

ùn hè micca l'amicizia è l'affezione chì hà da cunduce u nostru travagliu d'eletti. Ramintà chì e radiu in generale, RCFM in particolare anu un rolu maiò, un impegnu maiò ind'è a diffusione di a lingua, di a nostra cultura.

RCFM hè a radiu a più ascoltata in Corsica, l'altre dinò facenu un bellu travagliu di sicuru ma di tutte e radiu ascoltate quì RCFM hè quella chì hà u più audienza.

Ci hè una programmazione, a sapete, hè stata detta, assai impurtante, nantu à varii temi, ùn si parla micca chè di lingua è di cultura di sicuru, nantu à tuttu, è quessu ghjè viramente una ricchezza, si sente parlà suttanacciu, supranacciu, tutte e varietà di a lingua corsa hè a ricchezza di a lingua corsa.

L'indiatu edituriale di RCFM dinò ghjè veramente à prò di u sviluppu di stu paese. Cathy dinò hà a ragiò dicendu chì ind'è e case, ind'è i paesi, quand'è vo ghjunghjite, o ghjunghje l'infirmiera, u chinè, u duttore, quand'ellu ghjunghje, ci hè sempre RCFM chì ghjè brancatu. Ci hè a messa a dumenica, ghjè vera, à a televisiò, ma a mane ci hè RCFM, què ghjè vera, è ind'è e vitture dinò, tutta a ghjente chì facenu assai vittura sò brancate nantu à RCFM.

Allora, per via di a lingua, ghjè vera chì micca tuttu u mondu parla corsu à RCFM, ma ancu quì, micca tuttu u mondu parla corsu, ne mancu à l'Università, ne mancu à Air Corsica o altrò è ghjè à noi, incù a nostra pulitica di a lingua di dà i mezi pè pudè prumove a lingua è ch'elli ci sippianu programmi di furmazione ind'è tutte l'intraprese o l'istituzione di a Corsica.

RCFM hà da avè una sfida maiò da affruntà, ghjè u scambiu generaziunale, perchè ci sò ghjente cum'è dapertuttu chì invecchjanu, anu da parte à a ritirata, spessu sò ghjente chì parlavanu corsu, è chì ùn ci seranu più, è quessa hà da esse veramente una sfida maiò è hè per quessa chì a furmazione di i giovani dinò hè impurtantissima.

Ghjustu un cumentu nantu à a cuntribuzione finanziaria di a Cullettività, ramintendu dinò chì i media sò libari, ind'è a so spressione, ùn vole micca di chì noi avemu un influenza nantu à ciò ch'ellu pò di un media o un giurnalistu, anc'assai, di sicuru, ma sta cuntribuzione ghjè forte, 240 000 eurò è vogliu di chì si face dinò cù un bugettu, chì ghjè per a Cullettività, custrettu. Vole di chì ci hè veramende una vuluntà di a Cullettività di prumove è di valorizà l'usu di a lingua ind'è a sucetà, aduprà dinò pà via di i media è in particolare di a radiu.

Eccu, à ringrazià vi,

Iè, Nadine NIVAGGIONI, avete a parolla.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

S'hè dettu tuttu, ghjustu dui punti.

Ùn si pò micca staccà a lingua da a cultura, è ci avvidimu chì RCFM incalca dinù nantu à a cultura è à nantu à a storia. Ci hè un'emissione straordinaria tutti i ghjorni, a sentimu parechje volte è ci face amparà a nostra storia, ch'elli sianu giovani o vechji, tuttu u mondu pò sente, cunnosce, perchè micca tutte e generazione anu amparatu a storia corsa in scola. Dunque què dinù, micca staccà a cultura di a lingua è po dinù forse ghjè un esempiu, perchè chì s'appoghjanu à nantu à e generazione esperti, generazione anziane, ghjè u publicu chì partecipeghja è cusì ghjè una manera di tramandà a lingua dinù. È ciò chì si face in a radiu, forse chì si puderebbe fà, si puderebbe piglià asempiu è fà la in u sport, appughjà si nantu à ghjenti chì sò anziani spurtivi ect, ma chì sò esperti di a lingua è ghjè cusì chì a tramandera si pò fà, da una generazione à l'astrea, è ùn sò micca sempre ghjente salariate di a radiu, sò ghjente chì chjamanu tutti i ghjorni. Avà tutta a Corsica i cunnosce è ghjè propiu una ricchezza.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Passu a parolla a l'Esecutivu.

**M. le President Gilles SIMEONI**

À ringrazià vi.

Hè sempre un piacè di sente parlà corsu cù parechje persone, cù u so parlà è si ramenta dinù, à st'occasione, a ricchezza di a nostra lingua, micca solu pè parlà di u corsu, ma pè parlà di tuttu.

Allora, pè risponde à l'infuria diceraghju à Saveriu, nantu à l'affare di u nutiziale Corse Matin, mi si pare chì sò i nostri partenarii, u giornale, chì ùn era più interessatu, forse pè cagione soie. Pensu chì aldilà di iss'esempiu, chì ghjè un esempiu vlevule, avaremu l'occasione, spergu, ind'è u quadru per esempiu di a seguita di u raportu d'orientazione, di cuncipisce insieme, una

manera, aldilà di i finanziamenti pè tal'medià o tal'medià di pinsà insieme a piazza di a lingua corsaind'è tutti i medià di Corsica, di sustene, è d'incuragisce a sparghjera di a lingua, ind'è tutti i duminii. È po face leia è ribomba dinù incù a nostra discussione di fondu nantu à a manera di sbuccà nantu à un bislinguisimu veru è attivu, è ind'è tutti i spazii di a vita individuale o cullettiva.

Allora scumpartu di sicuru tuttu ciò chì hè statu dettu da l'altri, Cathy, Petr'Antò è Rumanu.

Pè risponde dinù à a nostra cullega, sò favurevule, è era statu un pocu annunziatu pendente a cummissione, sò favurevule. U capitulu si chjama l'ingagiamentu, dunque hè nurmale ch'ellu ci sia un ingagiamentu di sviluppà a furmazione, di sicuru sò d'accunsentu dinù cù ciò ch'ella hà dettu a Presidente di l'assemblea di Corsica è ciò ch'ella hà dettu a nostra cullega Nadine NIVAGGIONI.

À ringrazià vi.

È salutemu di sicuru à tutte e squadre di RCFM è tutti l'ascultatori.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora tuttu v'è bè. Avemu da vutà.

Prima avemu da vutà l'amendamentu. Cosa dice u Cunsigliu Esecutivu nantu à l'amendamentu? In favore. V'è bè.

Allora, ci hè qualchissia contru l'amendamentu ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

### **Tuttu u mondu ghjè d'accordu incù Core in Fronte.**

Sippiate cuntenti, nantu à l'amendamentu, è avà mettu à u votu u raportu amendatu ind'è stu sensu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò u sustegnu è a cunvenzione incù RCFM?

### **Tuttu u mondu. Tuttu u mondu, v'è bè!**

Simu cuntenti! Spergu chì l'anu da dì dumaitina à e nutizie !

Eccu ! Allora avà passemu à u cartulare nantu à l'ambiente.

Ghjè una missione d'accompagnamentu affidata à l'uffiziu di l'ambiente per a sparghjera di u rituali di Natura 2000, terrestre, terranu.

Quale hè chì u presente ? U Presidente di l'uffiziu di l'ambiente.

Avete a parolla.

## AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 297 : Missioni d'accompagnamentu affidata à l'OEC  
pà a sparghjera di u rituali NATURA 2000 Terranu**

**Rapport n° 297 : Mission d'accompagnement confiée à l'Office de  
l'Environnement de la Corse (OEC) pour le déploiement du réseau Natura 2000  
Terrestre**

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, cara Presidente, tocca à me di presentà vi ssu raportu  
nant' à a Missioni d'accompagnamentu affidata à l'OEC pà a sparghjera di u rituali  
NATURA 2000 Terranu.

Donc, le réseau Natura 2000 constitué d'un ensemble de sites naturels  
terrestres et marins, vise à assurer la préservation à long terme des espèces et des  
habitats particulièrement menacés à fort enjeu de conservation en Europe.

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective  
locale d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des  
préoccupations économiques et sociales.

La loi numéro 2022-217 du 21 février 2022 relative à la  
différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses  
mesures de simplification de l'action publique locale, dite bien évidemment la  
loi 3DS, nous amène par l'article L 414-2 du code de l'environnement à prévoir à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la décentralisation de la gestion des sites Natura  
2000 exclusivement terrestres, c'est-à-dire à l'exclusion des sites, en tout ou  
partie, marins. Pour rappel, le dispositif a vocation à titre principal, à être un  
outil de protection et de gestion.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il incombe donc au président du Conseil  
exécutif de Corse, en tant qu'autorité administrative, à la constitution de comités

de pilotage, copil du site Natura 2000 et à l'approbation de différents DOCOB sur ces différents sites.

Le réseau Natura 2000 comporte pour la Corse 92 sites couvrant 16 % du territoire, dont 68 terrestres concernés par le transfert, soit 144 000 hectares. Parmi les sites terrestres, 30 étaient jusqu'au 31 décembre 2022, portés par défaut par l'État, 11 par la Collectivité de Corse et les autres sites, par des collectivités territoriales.

À défaut de positionnement de structure locale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le portage et l'animation de 30 sites qui incombait à l'État ont été transférés de droit à la Collectivité de Corse. Concernant ces 30 sites, 19 DOCOB sont à renouveler ou à engager et un DOCOB est en cours d'élaboration.

Il convient de signaler que le transfert par l'Etat des ressources et des moyens prévus dans le cadre de la loi 3DS, se situe bien évidemment très en deçà des besoins évalués pour mener cette politique majeure. Pour preuve, sur le volet des ressources humaines, 3 ETP contre 5 demandés pour un budget dédié de 177 000 €. Je vous rappelle quand même qu'il s'agit là de 68 sites terrestres qui vont être mis à disposition de la Collectivité de Corse via l'Office de l'environnement pour tout ce qui est entretien et gestion.

Ces difficultés, bien évidemment, ont été mises en exergue et largement relayées par le Conseil exécutif de Corse et, je rajouterai volontiers les services de l'Office qui n'ont eu de cesse de répéter à l'Etat que les moyens étaient insuffisants et qu'il aurait fallu envisager de faire un transfert différent.

Ainsi, le réseau région de France s'est mobilisé et s'est opposé à ce transfert global qui, pour notre part, est largement non compensé.

Dans un courrier adressé le 7 novembre 2022 au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, une position commune à l'ensemble des territoires, y compris la Corse qui était partie prenante du courrier envoyé aux différents ministères sur le manque de visibilité, sur les conditions de mise en œuvre du transfert au plan financier, juridique et opérationnel, alors même que les exigences de la Commission européenne sur le réseau Natura 2000 vont être rapidement renforcées, la nécessité de définir des modalités de partenariat clair qui porteraient sur le diagnostic de l'état initial et la projection sur l'évolution du réseau Natura 2000 partagé, l'estimation conjointe des charges financières induites par le transfert, l'évaluation du transfert de personnel détenant l'expertise nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette politique et la définition d'une gouvernance cohérente.

Ces difficultés, qui plus est, ont été en outre exposées en date du 17 novembre 2022 par la présidente région de France dans le rapport public annuel 2023, relayé de la Cour des comptes. Des contraintes fortes ont pesé sur les régions au moment de ce transfert, en l'absence totale de documents de cadrage national pour l'exercice de cette compétence, ni de transfert de personnel. Les régions ont été conduites à apprécier les conditions dans lesquelles elles devaient s'en saisir en tenant compte de leur situation et des appréciations de leurs interlocuteurs de l'état local.

Il en va par exemple, de même pour le projet de la compétence gestion des sites Natura 2000 à compter de janvier 2023, sans aucun transfert de personnel et sans accompagnement de l'Etat financier, ni définition d'aucun cadre opérationnel d'exercice de la compétence.

Pour compenser l'absence de prise en considération de ces éléments par l'État, il est important à l'échelle de la Corse qu'une structuration cohérente soit proposée, réorganisation bien évidemment de l'organigramme, personnel supplémentaire et budget afférent en se basant sur une synergie et une répartition efficiente des missions entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement.

Concernant la ventilation des actions portées par la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, la proposition consistera bien sûr à fixer un principe général d'articulation des missions.

L'Office de l'environnement de la Corse, d'abord opérateur de ces différents sites puis animateur, travaille sur cette problématique depuis plusieurs années.

À ce titre, il est d'ores et déjà en charge du suivi de l'ensemble des comités de pilotage pour le compte de la Collectivité de Corse. De ce fait, pour l'accompagnement du président du Conseil exécutif de Corse dans sa mission d'autorité administrative, il vous est proposé de désigner l'Office de l'environnement de la Corse. Également l'Office environnement de la Corse s'engagera à organiser les réunions d'un groupe technique conjoint, OEC/CdC/ODARC, afin de partager à minima semestriellement les informations et favoriser ainsi le travail en transversalité.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi 3DS et de la loi de finances qui y est associée, l'office de l'environnement de la Corse bénéficiera notamment du transfert des enveloppes budgétaires, ainsi minimales soient-elles, nécessaires à la bonne réalisation de ces missions. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un raportu di a CDENATE, avete a parolla.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

À ringrazià vi.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI s'est félicitée de voir confier cette mission d'accompagnement à l'Office de l'Environnement de la Corse au regard de ses compétences, cela permettant, par ailleurs, de rompre avec la tendance qui consiste à créer une multitude de comités ad' hoc.

Elle a souhaité avoir des précisions sur différents points concernant notamment les critères qui permettent de déterminer le choix d'une collectivité plutôt qu'une autre, le nombre exact de documents d'objectifs (DOCOB) nécessitant d'être renouvelés, enfin, l'articulation éventuelle entre les sites NATURA 2000 terrestres et marins.

Sur le premier point, Madame Gwenaëlle BALDOVINI (Cheffe du service biodiversité terrestre - Office de l'Environnement de la Corse) a rappelé qu'avant la loi 3DS, la loi de développement des Territoires ruraux (DTR) prévoyait déjà une décentralisation en matière de gouvernance des sites NATURA 2000 laquelle s'est traduite par une volonté de favoriser la réappropriation par les collectivités locales de la préservation de leurs territoires.

Elle a ainsi précisé que lors de l'installation d'un premier comité de pilotage, le président du Conseil exécutif ou le conseiller exécutif délégué pourra proposer aux collectivités locales des territoires de récupérer la présidence du comité de pilotage du site et ce faisant le portage des actions qui seront déclinées.

Elle a souligné que si l'intérêt de la Collectivité de Corse consistait à favoriser la récupération à l'échelle des territoires, un travail de concertation en amont de l'ingénierie administrative devra ainsi être conduit afin d'accompagner au mieux les collectivités locales pour l'exercice de leurs différentes missions.

Elle a précisé que la déclinaison de la loi DTR avait conduit l'Office de l'Environnement de la Corse, dès 2012, par le biais d'un conventionnement, à exercer différentes missions pour accompagner les collectivités locales (mise en place des délibérations, marchés publics, montages financiers et recherche de crédits) et compenser l'absence d'accompagnement de l'Etat. Elle a souligné qu'un travail important devra notamment être mené auprès des petites communes qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire. Enfin, elle a conclu en précisant que sur les 30 sites relevant initialement de l'Etat et transférés à la CdC, il s'agira d'impulser une nouvelle dynamique afin que les collectivités locales se réapproprient le territoire.

Concernant le nombre de documents d'objectifs (DOCOB), elle a précisé que 19 DOCOB nécessitaient d'être renouvelés, 1 DOCOB n'ayant jamais été rédigé, celui relevant de la vallée de la Restonica. Porté par la commune de Corti, elle a ajouté qu'un travail était d'ores et déjà mené pour accompagner sa réalisation.

Enfin, s'agissant de l'articulation des sites NATURA 2000 terrestre et marin, elle a précisé que la loi 3DS prévoyait la mise en place et l'animation d'un réseau des sites NATURA 2000. L'option privilégiée par l'Office de l'Environnement consiste à pouvoir disposer d'un réseau le plus large possible en réunissant autour de la même table différentes parties prenantes ayant le même objectif commun de préservation.

S'agissant de la vallée de la Restonica, la présidente Nadine NIVAGGIONI voit dans ce qui sera proposé le moyen de disposer d'une réflexion et d'une approche nouvelle favorisant des aménagements mieux adaptés, plus respectueux de l'environnement et tenant compte également des effets du changement climatique.

Madame BALDOVINI a confirmé la nécessité de repenser les aménagements et la gestion de certains sites et des milieux en lien avec le changement climatique.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci sò e dumande nant'à stu cartulare ? Iè, Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Mma a Presidente, Sgiò Presidenti,

Aghju da vutà contr'à issu raportu è v'aghju da dì perchè.

Aldilà di a problematica ambientale, pone una problematica maiò di a burla di a decentralisazione. Ghjè un trasferimentu senza mezi finanziari. È ùn capiscu micca ch'accretissimu issu trasferimentu ind'è isse cundizione.

Dunque eiu votu contru perchè sò in logica incù e mo prese di pusizione. S'ellu ci hè un'autunumia è un trasferimentu cumpletu incù i mezi finanziari di a cumpetenze ambientale, tandu seraghju à prò.

Ind'è e cundizione attuale, votu contru.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Félix BENEDETTI !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur le fond, quand on a des transferts, je pense qu'il faut les prendre. La dotation des finances, on la discutera au bon moment et au bon endroit. On n'est pas loin.

Moi, je suis d'accord sur la délibération. Par contre, le texte qui explique la délibération, il y a des choses qui me chagrinent : c'est que la CdC a le transfert de la compétence pour l'animation, la gestion, la réévaluation de tous les critères environnementaux liés au site Natura 2000, mais il y a une petite ligne où elle dit qu'effectivement, elle va confier à un tiers cette mission ; ce tiers est l'établissement public Office d'environnement. Mais il est aussi sous-écrit que ce tiers va choisir un autre tiers. Là je ne suis plus du tout d'accord. Ça, vous l'enlevez. Dans la délib, ça n'y est pas, vous avez 177 000 €, il y a de quoi créer 2,5 postes de cadres supérieurs, vous en avez déjà une très grosse centaine, vous savez ce que je veux dire... Vi sbrugliate !!!

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un ange passe...

## **Brouhaha**

Alors attendez, s'il vous plaît. Dans l'ordre ! L'Exécutif réfléchit à sa réponse... ou pas... Mais par contre, il y a peut-être d'autres questions, Monsieur le Président.

D'autres remarques ? Donc, Pierre GHIONGA contre ; Paul-Félix suggère : pas de sous-traitance et création de 2,5 emplois.

D'autres remarques ? Non. La parole est à l'exécutif.

## **M. Guy ARMANET**

Bien sûr, je vais répondre à Pierre GHIONGA.

Di sicuru, tuttu u mondu averebbe fattu cum'è voi. Face un annu chî ci battimu, dunque ùn avemu micca dettu iè pigliemu tuttu.

Après, pour rejoindre ce que dit Paul-Félix, les transferts, on réclame à cor et à cri de pouvoir mettre en musique ce que l'on veut faire chez nous. Donc c'est quand même bien de récupérer les choses et d'essayer de le construire.

Après, ce qu'il faut savoir par rapport à ce que dit Paul-Félix, c'est que par rapport à la sous délégation, il s'agit de l'animation du site. Il s'agit de l'animation du site, c'est-à-dire tout ce qui va être copil et DOCOB. Voilà donc... On est sur l'épaisseur du trait là pour le coup et je pense que c'est quand même un rapport important.

Après, les 177 000 €, franchement bon... OK, ça va venir abonder le budget de l'Office, mais pour l'animation de ces 60 sites que l'on pourra peu ou prou redéleguer... Je crois savoir qu'en Costa Verde, on va probablement discuter. Dans le Grand Sud, on va pouvoir discuter aussi. Il y aura des endroits où on va pouvoir trouver des passerelles pour faire les choses, mais le gros du travail qui consiste à mettre en place les comités de suivi, copil et docob, seront à la charge de l'Office de l'environnement, et je peux vous dire que ça ne va pas être une mince affaire et que oui, forcément, il faudra du personnel pour pouvoir le faire. Ils étaient 2,5 ou 3 à l'État, avec 177 000 €, on fera peu ou prou ce que l'on pourra faire, mais pas beaucoup plus.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Passemu à u votu... Ah pardon, Président !

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais dire un mot.

Je comprends le souci de Pierre GHIONGA, je partage l'idée selon laquelle lorsqu'on nous transfère une compétence, il faut la prendre, il vaut mieux tenir que courir. Mais je voudrais dire quand même qu'il me semble qu'on avait inclus dans la délibération le rappel de notre exigence, et je ne le retrouve pas, donc c'est peut-être une erreur matérielle. Le rappel de notre exigence que tout transfert de compétences soit accompagné des transferts de ressources afférent à l'exercice de cette compétence.

Et moi, je pense qu'il faut un amendement pour le dire de façon claire, parce que la discussion sur le transfert des sites Natura 2000, c'est une discussion qui a lieu, y compris à l'échelon français global, où les collectivités qui sont aujourd'hui délégataires de cette compétence transférée, ne sont pas d'accord pour qu'elle leur soit transférée sans les moyens y afférents. Alors on va se retrouver avec une situation qui va être insatisfaisante.

Moi, je vous propose qu'on ajoute un amendement « Rappelle que l'Assemblée de Corse... », on ne fait pas de référence à la délibération du 5 juillet pour qu'on puisse éventuellement voter cet amendement de principe à l'unanimité. « Rappelle que l'Assemblée de Corse demande que toute compétence transférée soit accompagnée des transferts des moyens afférents à l'exercice de cette compétence ». Et à mon avis, on est en thèse.

C'est sûr que je préfère, je vous le dis, je m'y engage, ce n'est pas dans la délib, je n'ai pas bien compris l'explication de Guy ARMANET, mais il a peut-être fait exprès pour qu'on ne comprenne pas, mais on ne va pas subdéléguer à des tiers privés ce qu'on peut faire en interne, c'est une évidence.

Par contre, on a un vrai travail et ça a été pointé, y compris par la Chambre régionale des comptes, et elle a raison pour le coup, je pense qu'il y a un travail d'harmonisation, de simplification, de clarification des répartitions des compétences qui sont multiples, entre notamment la Collectivité de Corse, qui a récupéré y compris les compétences des conseillers départementaux, et l'Office de l'environnement. Donc ça on le fera tranquillement.

Mais je vous propose qu'on ajoute cet amendement.

« L'Assemblée de Corse demande que tout transfert de compétences soit accompagné des moyens budgétaires et humains permettant l'exercice effectif de la compétence transférée ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur la base d'une évaluation contradictoire des moyens financiers y afférents.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Oui, « sur la base d'une évaluation contradictoire des dits moyens ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ok.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le Conseil exécutif sous-amendé... Si Jean-Louis SEATELLI était toujours là, il dirait « c'est une procédure malgache », sans aucune connotation péjorative pour le droit malgache et nos amis malgaches.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc je vous relis l'amendement qui est proposé par le Président de l'exécutif.

« L'Assemblée de Corse demande que tout transfert de compétences soit accompagné de moyens budgétaires et humains nécessaires à l'exercice de cette compétence, sur la base d'une évaluation contradictoire desdits moyens ».

Il faudrait que nous sachions où vous souhaitez le voir positionné dans la délib.

Article 3 et le 3 devient 4. Après l'article 2 donc.

Puisque tout le monde a suivi et a parfaitement compris quelle est la proposition de l'exécutif, donc nous rajoutons un nouvel article 3, le 3 devient 4, et cet article 3 donc est libellé comme je viens de l'annoncer.

Donc, je soumetts au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc l'amendement est adopté, y compris par Pierre GHIONGA.**

Donc maintenant je soumetts au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.**

Je vais vous proposer maintenant une dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée de Corse, puisque nous avons dépassé l'horaire réglementaire.

### **DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SGAC**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?  
Qui est pour ?

**Donc la dérogation est accordée à l'unanimité.**

Merci et merci au secrétariat général.

Donc nous avons. Un rapport sur le Newdeal mobile ? Qui va le présenter le président ?

En fait, il y a 2 rapports d'information, je ne sais pas dans quel ordre vous souhaitez le faire ? Le Newdeal ? Le 322.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 322 : Raportu d'infurmazioni nantu à u programma Pattu Novu mobili in Corsica (nuvembri di u 2023)**

**Rapport n° 322 : Rapport d'information sur le programme Newdeal mobile en Corse (novembre 2023)**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est un rapport d'information sur le déploiement et la mise en œuvre en Corse de l'accord passé en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ARCEP, donc Gouvernement, ARCEP et opérateurs mobiles, Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR.

Donc, cet accord intitulé Newdeal mobile, consiste à demander aux 4 principaux opérateurs, que je viens de citer, de prendre et de tenir 5 engagements en contrepartie de conditions de renouvellement des licences de fréquence. Donc c'est un accord qui s'est conclu au plus haut niveau de l'État et de ces grands groupes, avec d'ailleurs un certain nombre de difficultés de mise en œuvre et de contentieux.

Donc il y avait 5 engagements :

- assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes,
- proposer une offre de 4G fixe dans les territoires où l'accès Internet fixe est insuffisant,
- améliorer la couverture des axes de transport,
- généraliser la 4G sur l'ensemble du réseau à la fin 2020,
- améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Alors globalement, concernant ces différents points, 45 sites ont été construits et mis en service, et 61 sont en cours de construction.

Plus de 93 % des axes routiers définis comme prioritaires par l'Agence nationale de cohésion des territoires sont couverts désormais en haut débit, mais vous savez que nous avons une discussion pour que les critères soient revus en intégrant la taille de notre île, puisque si on applique les critères nationaux qui reposent sur la fréquentation automobile, il y a certains secteurs qui sont extrêmement importants et stratégiques qui ne rentrent pas dans la cartographie des zones à couvrir.

La 4G, elle est désormais partout présente.

Et enfin, il y a la lutte contre les fameuses zones grises ou blanches, je ne sais plus comment on les appelle, enfin là où le portable ne passe pas. Et vous savez qu'on a la plus grande difficulté à avoir des informations fiables de la part des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé notre propre étude de relevé et d'identification des zones non couvertes, y compris d'ailleurs dans le cadre de l'instance qui a été mise en place et qui associe les associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, où nous invitons les maires, y compris à une échelle très fine, très réduite, à nous faire connaître l'ensemble des zones non-couvertes, puisqu'on sait qu'il peut y avoir dans certains villages, un endroit de quelques dizaines de mètres carrés ou de quelques centaines de mètres carrés qui n'est pas couvert.

Donc, à travers un dispositif que nous avons mis en place, nous devrions être rapidement en mesure d'avoir l'ensemble de ces données pour demander aux opérateurs de faire diligence.

Ensuite, il y a des priorisations, vous le savez, y compris dans les zones où il peut y avoir une fréquentation importante l'été, où il y a des zones blanches où il y a des risques d'incendie ou des risques majeurs, etc., etc.

Et par ailleurs, il y a un portail Internet de restitution qui permet de visualiser, y compris à travers une cartographie, l'ensemble de ces mesures. Tout cela devant concourir à avoir le plus rapidement possible un territoire insulaire complètement couvert en termes de téléphonie mobile.

On sait quand même, notamment nous qui faisons les uns et les autres, souvent de la route, et j'avais eu l'occasion de le dire à nos interlocuteurs, que pour avoir une conversation, ou des conversations dans des conditions

acceptables, y compris sur des axes très fréquentés et essentiels, on n'est pas encore à l'objectif idéal que je viens d'évoquer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgò Presidente.

Un ci hè micca raportu, perchè chì ghjè un cartularu d'infurmazione.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Avete a parolla, andate puru.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Oui, en effet, juste un mot sur ce point d'étape sans vote sur l'amélioration de la qualité du réseau mobile en Corse, notamment sur les routes.

Alors, lorsqu'on lit le rapport, on peut se satisfaire de la construction de 13 relais de plus en 2023, ce qui fait 45 au total sur 4 ans.

61 sont encore en cours de construction.

La question est de savoir si lorsqu'on les aura, du reste le rapport ne nous dit pas quand, est-ce que l'on sera assuré de pouvoir bénéficier d'une couverture correcte ?

Lorsque je lis les 5 engagements pris par les opérateurs, je m'interroge notamment sur « généraliser la 4G à fin 2020 » ; là, nous sommes à fin 2023 et on voit que l'objectif est loin d'être atteint.

Alors améliorer la couverture des axes de transport, on l'a dit. Là-aussi, ceux qui pratiquent les routes en zone rurale au quotidien savent que l'objectif n'est pas atteint. On ne peut pas tenir de conversation liée sur la route. Mais au-delà de tenir une conversation, on peut se retrouver dans des situations bien plus graves, si l'on est en panne, s'il y a un accident, donc là c'est encore autre chose.

Alors l'ARCEP a retenu comme prioritaires les roues territoriales et le tracé du rail, alors on peut le comprendre. Mais à ce jour, même sur les axes principaux, des zones blanches subsistent, le Président l'a dit également, c'est le cas à Ucciani, à Peri, à Querciolo juste avant A Rena et la bifurcation sur la 4 voies. Alors on parle quand même d'agglomérations ajaccienne et Bastiaise, que dire du rural !

Une région que je connais bien, l'Alta Rocca, des familles, des commerces, des entreprises se retrouvent complètement privés de moyens de communication.

On forge donc l'espoir que le Newdeal porte ses fruits dans les meilleurs délais.

Ce qu'il manque dans ce rapport, à mon sens, c'est une perspective de progression sur le temps, pour connaître donc de façon prévisionnelle quand ce réseau sera amélioré.

Alors, c'est un peu l'équivalent de ce qui apparaît dans le rapport sur le déploiement de la fibre, même si l'on comprend bien que c'est différent puisqu'il s'agit d'un marché bien encadré.

Donc j'insiste encore, car c'est un vrai sujet pour le désenclavement du rural, de l'intérieur et le déploiement des zones d'activités en milieu rural. Refaire venir les gens, les faire construire, travailler, c'est bien compliqué à l'heure où le téléphone mobile est le principal moyen de communication.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Félix ACQUAVIVA pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Sans vouloir alourdir le débat, mais néanmoins pour un certain nombre de rappels et pour une perspective.

Nous avons pris l'habitude avec le Comité de massif de faire venir les opérateurs de téléphonie mobile, y compris les représentants nationaux, de manière annuelle à ce qu'ils se confrontent à la réalité du massif corse, en lien avec les équipes techniques, et dans le cadre, y compris du croisement avec le lieu qu'a évoqué le président du Conseil exécutif qui est piloté en préfecture (la Collectivité est associée), et pour but de faire remonter un certain nombre d'éléments d'information du terrain - je parle des communes - sur la notion notamment des zones blanches évidemment.

Donc, c'était avant la confrontation, donc je pense qu'il faut le refaire,

Mais, au-delà de ça, je vais rappeler quelque chose qui est une réalité qui s'impose et qui n'a pas été totalement réglée, même s'il y a quelques évolutions, c'est que je rappelle quand même que dans le contrat du Newdeal, il y a une moyenne véhicule/jour par tronçon définie au niveau français, donc central, normé, qui fait que la plupart du réseau routier insulaire sortait du dispositif, même les routes territoriales. Même les routes territoriales ! Au départ du dispositif, même le Col de Vizzavona. Parce que le contrat financier, l'attribution des quotas avait des normes. C'est un contrat d'attribution des licences en fonction d'un investissement, puisqu'on est parti de faire baisser les prix à la consommation -je simplifie, Messieurs, excusez-moi, je regarde les techniciens- à, en gros, on demande aux opérateurs d'investir en infrastructures. Sauf que le contrat global a des seuils qui ne correspondent pas à ce que nous sommes.

C'est-à-dire que même une grande partie du réseau territorial, pour avoir écrit en tant que député plusieurs fois à l'ARCEP, et les cartographies de départ ne prévoyaient pas du tout l'ensemble du parcours Bastia-Ajaccio, par exemple. Ca, c'est la réalité du contrat.

Il y a une évolution partielle de l'ensemble du réseau territorial. Partielle !

Plusieurs fois, nous avons écrit pour dire que ça ne suffisait pas, et on nous renvoyait souvent à des discussions puisqu'on parlait de shot tout à l'heure, one shot, on va dire, pour reprendre un terme qui a été évoqué pour la dotation de continuité, pour que dans les attributions des pylônes, il puisse y avoir, sur des dotations, j'allais dire, discrétionnaires du ministère des collectivités territoriales, une capacité à avoir une jauge supplémentaire en Corse, par à coup. Par à coup.

Et la problématique à laquelle je pense techniquement, nos suivis techniques, sans être techniciens, à laquelle nos techniciens sont confrontés, c'est effectivement de dire : il y a un déploiement qui doit, dans certaines zones, couvrir pour partie les routes, mais sans couvrir totalement les routes. C'est-à-dire qu'il y a une espèce de possibilité, de trous de gruyère, même s'il y a eu des améliorations, qui n'est pas acceptable, c'est vrai, en l'état, on est carrément là pour le coup dans une adaptation réglementaire, voir jusqu'où on pourrait aller concernant l'île montagne qui est la Corse en fonction de sa densité démographique et de son temps de parcours.

Ça, c'est une réalité que nous avons soulevée à plusieurs reprises, qui n'a pas eu, sauf des réponses ponctuelles, de réponses politiques du Gouvernement. J'avais Jacqueline Gourault à plusieurs reprises, y compris après

avoir eu l'avis de l'ARCEP, qui n'a pas eu de réponses politiques globales satisfaisantes. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, ce sont les coûts de raccordement. Les opérateurs se plaignent dans la définition du New Deal sur un territoire comme la Corse, ce qui prouve bien que le contrat global n'était pas forcément adapté, c'est le coût de raccordement par exemple du pylône de la Restonica, je crois de mémoire que c'était 16 km de raccordement électrique, quelque chose comme ça.

Donc, les opérateurs évoquent le surcoût qui impacte le modèle économique et se tournaient même vers la Collectivité, voire le fonds montagne pour, évidemment on ne peut pas interdire, sauf ponctuellement, un financement qui concerne un contrat entre l'opérateur et État. Mais ça, c'est un vrai sujet et qui envoie la topographie de ce que nous sommes.

Donc on a deux sujets « politiques », qui sont quand même des sujets pratiques, du déploiement de téléphonie mobile en Corse, qui sont à résoudre politiquement avec le ministère, qui sont liés aux grands écarts entre le contrat global et ce qui est la réalité de l'île montagne qu'est la Corse.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup pour ces éclairages très complémentaires.

Qui d'autre souhaite s'inscrire pour ce débat ? Non, donc je repasse la parole à l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voulais rappeler, la matière est complexe, que nous n'avons aucune compétence et aucun pouvoir prescriptif en la matière. C'est important de le rappeler.

L'État est cocontractant, l'ARCEP a le pouvoir de contrôle et de sanction et nous, je dirais, alors là pour le coup on fait de l'autonomie sans le savoir puisque c'est nous qui sommes sur le terrain, M. Pietri qui est ici fait partie des services de la Collectivité et son équipe, au contact des uns et des autres pour faire remonter les informations. Nous ce qu'on veut faire remonter, c'est le vécu et notamment qu'il y a un décalage entre les affirmations souvent très, voire trop, optimistes et les opérateurs et la réalité du service qui est fourni sur place. Et c'est la raison pour laquelle on a mis en œuvre notre propre étude sans accepter de se fier aux données qui sont communiquées par les opérateurs.

De la même façon, vous avez une application « Mi senti ? » à télécharger sur Apple Store et qui permet, tout au long de ces déplacements, de faire remonter de façon anonyme, la qualité du réseau pour qu'on puisse avoir une base de données alimentée par les usagers insulaires.

Donc je vous invite bien sûr à télécharger cette application et ça nous aidera à accélérer la résorption des fameuses zones blanches.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ùn c'hè micca votu, prise d'acte, sè vò site d'accordu.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la présentation du rapport.**

Un secondu raportu, o Sgiò Presidente, chì ghjè nantu à u listessu sugettu.

**Raportu n° 323 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (uttrovi di u 2023)**

**Rapport n° 323 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse (octobre 2023)**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Là aussi, on avait pris l'engagement, on avait dit que le Conseil exécutif reviendrait deux fois par an pour présenter en plénière l'état du déploiement et de la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse.

Je ne reviens pas sur la présentation du contrat qui a été conclu entre la Collectivité de Corse et SFR collectivités, dénommé depuis XP Fibre, le 16 octobre 2018. Cette convention prévoyait le déploiement de 170 069 prises très haut débit sur une période de 5 années, donc entre 2019, date de prise d'effet du contrat jusqu'à fin 2024. On a commencé les travaux le premier trimestre 2019.

Je vous rappelle que c'était une bonne opération, y compris en termes d'investissement puisqu'on avait mis, de mémoire, 15 M€ en propre pour un total de 52 M€ de fonds publics, avec un effet levier, puisqu'il y avait 327 M€

d'investissement au total sur les 30 années du contrat, avec une mise de départ dès le premier établissement de 275 M€.

Et donc, le rapport d'information vise à voir si le déploiement tel que contractuellement prévu, est respecté d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Alors au 30 novembre, date de la rédaction de ce rapport, sur les 170 069 prises très haut débit qui étaient prévues, plus de 146 000 ont été construites, c'est-à-dire que nous sommes à 99 % de réalisation de l'objectif qui avait été fixé par la convention pour fin 2023.

Donc 146 000 sur 170 000, ça doit faire à-peu-près 85 %. Mais nous sommes à 100 % ou presque de l'objectif et ce malgré le COVID. Donc je pense que ce côté-là, on a été efficaces.

Sur le qualitatif, donc qualité du réseau bien sûr, une priorité pour la collectivité. Vous vous rappelez que on a mis en place des audits, etc., et que la qualité est dans les standards hauts, voire très hauts, y compris par rapport à la moyenne d'ensemble au plan français.

La préoccupation avait été exprimée par les conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse, l'enjeu esthétique avec le recours le plus vieux, limité possible à l'aérien. Alors vous rappelez qu'on n'avait pas pu s'engager sur un enfouissement total parce que ça aurait eu des surcoûts énormes. Par contre, on essaye en permanence d'enfouir et quand on peut enfouir, de mutualiser avec les travaux d'enfouissement. Lorsqu'on passe en aérien, de passer en aérien sur des installations déjà existantes, avec un enjeu aussi d'élagage, notamment pour qu'on n'ait pas d'incidents techniques.

Donc cet engagement de limiter autant que possible les nouvelles installations aériennes puisqu'on est simplement au jour d'aujourd'hui, à 20 poteaux supplémentaires posés par le délégataire sur toute la Corse, alors que, je le rappelle, on a quand même un parc de 145 000 poteaux Orange de départ et plus encore pour EDF. Donc globalement, il n'y a pas d'aggravation d'un préjudice esthétique.

La commercialisation des prises, elle se passe bien, elle est déjà effective sur plus de 160 communes.

Je vous rappelle aussi la démarche d'adressage portée et largement financée par l'AUE avec le relais des maires et du comité de massif, il y a environ 260 communes qui ont aujourd'hui lancé un processus d'adressage, dont

168 ont déposé une demande de subvention. C'est un subventionnement à 80 % pour 1,6 M€ de subventions finançant l'adressage.

Et je rappelle, per fà leia incu a nostra discursata di nanzu, chì ghjè impurtante dinù pè i nomi di i lochi, puisque dans ce travail d'adressage, l'ensemble des communes répertorient le nom des lieux dits, les noms anciens, etc., et qu'il y a un vrai travail de valorisation patrimoniale.

Dernier élément important en matière de formation et d'insertion, vous vous rappelez qu'on avait exigé de notre délégataire des prestations quantifiées. A ce jour 62 500 heures de formation et 66 400 heures d'insertion ont été dispensées, notamment en partenariat avec l'AFPA. Près de 300 apprentis ont été diplômés et plus de 250 ont obtenu un contrat à durée indéterminée. Donc, les résultats sont aujourd'hui au-delà des objectifs.

Je termine en disant qu'il y a eu la deuxième édition d'un rendez-vous numérique de très large envergure, « Territoriu numerichi di dumane ». Plus de 150 personnes étaient présentes, les deux principales fédérations des acteurs de télécommunication en France, InfraNum et la Fédération des télécommunications. En cette occasion, la Corse a été saluée comme un territoire, et notamment un territoire insulaire et montagneux, particulièrement innovant et particulièrement avant-gardiste, notamment dans le déploiement du très haut débit et plus globalement dans le cadre de la concrétisation des orientations mises en œuvre au titre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, Smart Isula.

Donc je pense, une politique numérique ambitieuse qui vise à créer une véritable équité territoriale malgré un contexte très contraint et qui est saluée comme telle par l'ensemble des opérateurs.

Reste un point de vigilance, 25 000 prises encore à construire, ce n'est pas beaucoup, en tout cas, c'est peu par rapport à ce qui a été construit, mais comme ça avait déjà été souligné, y compris par les membres de l'Assemblée de Corse et bien volontiers reconnu par le Conseil exécutif, ce sont ces 25 000 prises qui sont aussi les plus complexes techniquement puisqu'on est allés dans un déploiement en étoile, en allant d'abord vers là où c'était le plus facile pour maintenant aller vers les endroits les plus excentrés et éventuellement les plus isolés, qui se trouvent bien évidemment aussi dans les territoires de l'intérieur et de montagne, mais c'est là aussi où il y a le plus gros besoin, je dirais, de lutte contre la fracture numérique.

Donc, confiance dans notre cocontractant bien sûr, mais la confiance n'exclut pas la vigilance.

On a renforcé et les process, et les équipes pour s'assurer que les engagements pris par le délégataire seront tenus et que ces 25 000 prises seront réalisées dans les délais prévus et dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que celles qui ont d'ores et déjà été construites.

À la fin de ça, si tout va bien, à la fin de l'année 2024, toute la Corse sera couverte en très haut débit et je crois que c'est quand même quelque chose d'essentiel pour tous les Corses. Pour l'accès à la culture, pour l'enseignement, pour l'activité économique, pour l'agriculture, pour la santé, etc., etc.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente. Qual'hè chì vole intervene nant'à su suggettu ?

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je rebondis tout de suite, mais avant d'attaquer un petit peu quelques détails sur le déploiement, je voudrais rebondir sur votre remarque à propos du déploiement en aérien.

Effectivement, il y a un point de vue esthétique mais ce n'est pas forcément là-dessus qu'on est le plus attaché, l'esthétique a une importance, mais c'est surtout un point de fiabilité, ça vous le savez, c'est une problème de fiabilité à moyen et long termes. Et c'est aussi un problème de ratio, de coût de déploiement. Quand on sait qu'aujourd'hui on a signé un contrat pour déployer de la fibre, c'est vrai que dans un premier temps, on peut se dire, peu importe les moyens, pourvu qu'on ait le résultat à la fin. Mais c'est vrai que si on se projette sur la durée, un déploiement en aérien est beaucoup moins fiable, donc forcément entrainera à moyen terme des coûts de maintenance et de réparation qui seront beaucoup plus élevés. Donc ça, c'est juste sur ce point-là. D'ailleurs, on a constaté avec les derniers orages, les dernières intempéries et coups de vent que dans le rural notamment, il y a beaucoup de poteaux qui tombent, comme ça a toujours été le cas, à l'époque c'était pour le téléphone et maintenant malheureusement ça va concerner aussi la fibre.

Ensuite sur le déploiement, effectivement, on peut dire que le bilan, il est bon ou mitigé, selon de quel point de vue on se place, parce qu'il est plutôt satisfaisant en termes de nombre de prises, vous l'avez dit, 85 % de prises qui

ont été déployées, environ 147 000 à un mois de la fin du projet déploiement, c'est plutôt positif.

En revanche, on se dirige quand même, à mon avis, vers une petite fracture numérique parce que si on raisonne en termes de communes, on a aujourd'hui 120 communes qui ont 0 prise connectée, c'est-à-dire que ce sont des communes où on n'est pas encore arrivés, où la fibre n'est pas encore arrivée, on est encore à l'approche de la commune, je ne sais pas si on est à un NRO ou peu importe où, mais on n'y est pas encore. Et, comme vous l'avez dit, le plus dur, c'est la fin. Ça, c'est la loi de Pareto qui dit qu'à la fin, on finit par déployer 80 % des énergies pour obtenir 20 % des résultats.

Donc moi, la question que je me pose c'est : est-ce qu'à la fin 2024, on pourra dire que toutes les communes sont connectées ou bien est ce qu'on se dirige vers une petite ou moyenne fracture numérique ?

Ensuite, sur la commercialisation. On voit bien qu'on est à peu près à 1/3 de prises déployées, qui ont été réellement connectées. Je trouve que c'est faible, franchement c'est faible parce qu'on voit qu'il n'y a pas de dynamique, sauf à considérer qu'il y a beaucoup de villages qui sont très peu occupés l'hiver et que du coup, il n'y a pas de dynamique dans ces villages ou de démarches commerciales à proprement parler. Donc, c'est très faible et c'est surtout très faible de la part de SFR qui est quand même la maison mère, on va dire, un petit peu de la société qui déploie. C'est un peu désolant, pourquoi ? Parce qu'on se dit que SFR aurait dû quand même profiter de cette dynamique pour avoir une approche commerciale très opportuniste, d'autant plus que derrière SFR va maintenir ce réseau pendant 30 ans, donc quelque part, SFR a besoin aussi de ces ressources- là qui seront générées par des abonnements pour pouvoir maintenir le réseau en état. Donc, c'est un peu regrettable et je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui le taux de SFR qui est de 20 % à-peu-près, est si faible.

Enfin, dernière remarque, mais c'est plus peut-être un oubli de ma part, mais je n'ai pas retrouvé dans ce rapport un point important, dans le rapport de mars dernier, qui concernait les 30 M€ qui avaient été prévus pour mettre le réseau en résilience. Alors c'est vrai qu'à l'époque, je ne m'étais pas attardé là-dessus, mais je me suis quand même posé la question de dire : ça signifie quoi de mettre un réseau en résilience à hauteur de 30 M€, 30 M€ c'est plus que la moitié des 52 millions que nous avons investis dans ce réseau. Alors pour moi, mettre en résilience, c'est de dire en gros, faisons en sorte qu'il fonctionne le mieux possible et que s'il y a une coupure à droite, comme il y a un maillage, que ça puisse repartir à partir de ce maillage-là.

En fait aujourd'hui, on a l'impression que ce réseau va nous être livré comme un réseau qui peut marcher dans les meilleures conditions, mais qui ne va pas forcément fonctionner dans des conditions un peu dégradées, notamment en cas d'intempéries.

Alors moi je trouve que sur ce point-là, soit c'est un oubli ou un abandon par rapport au rapport précédent. Mais c'est vrai que dans tous les cas j'aurais aimé avoir là-dessus un peu plus de précisions.

Voilà, je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur Savelli. Donc, est ce qu'il y a d'autres remarques ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Alors moi, j'ai une remarque sur la fin, en partageant l'analyse, qu'on a gardé le plus dur et le moins rentable, en termes de nombre de prises pour la fin, mais bien entendu, ce sont les parties les plus difficiles, les plus éloignées et celles qui ont le plus besoin d'avoir du numérique. On a fait un choix, je pense qu'il n'est pas bon. On doit toujours, en travaux publics, commencer par le plus dur, pour qu'on ait les aléas économiques imprévus qui arrivent au début et qu'on ait la masse de l'enveloppe pour gérer la suite.

Là aujourd'hui, on va gérer le pire avec le reste à payer. C'est un grand groupe, ils assumeront.

Par contre, moi c'est l'après, l'après c'est les 150 000 poteaux de France Télécom qui vont être abandonnés par l'opérateur, je dirais, du filaire traditionnel. Donc comment ils vont être transférés ? Qui va les entretenir ? Qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Parce qu'ils supportent aujourd'hui un réseau structurant en fibre optique et c'est pratiquement l'ossature et le câblage de rigidité des câbles téléphoniques antérieurs qui servent à la structure, à son équilibrage dynamique, en termes de traction et de contraintes.

Moi je me pose la question du devenir des poteaux, qui va les entretenir et comment va se faire le transfert de propriété, peut-être et malheureusement de l'Etat, c'est-à-dire de son opérateur historique, l'ancien PTT, vers la Collectivité de Corse, qui le redélèguera à un opérateur qui lui gère

la fibre. Je pense que c'est un problème qu'il faut étudier et commencer à avoir une vision à long terme.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, merci. D'autres remarques ? Non.

Moi je tenais, si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, quand même à souligner la qualité du déploiement, la rapidité et la bonne tenue du déploiement tel que ça avait été prévu. J'ai eu la chance d'assister, à la Chambre des territoires, à l'exposé par les services techniques. Il faut reconnaître que beaucoup de questions avaient été posées et on ne peut que saluer tout le travail qui a été réalisé.

Pour rejoindre la question qui avait été posée tout à l'heure aussi par Chantal Pedinielli, puisque les sujets quand même, ce sont des sujets de couverture numérique et de connectivité dans des territoires qui sont très contraints du milieu rural, il n'y a pas que nous, je vous rassure, en Europe, dans beaucoup d'endroits, à part les grandes villes, il y a des pans entiers des campagnes européennes qui ne sont pas connectés ou très faiblement, ce qui n'est pas normal d'ailleurs parce que ça crée effectivement des fractures d'ordre numérique.

Mais en tout cas, là où les évaluations ont été faites de manière précise par les scientifiques, et je pense notamment, il y a l'étude France stratégie, mais il y a beaucoup d'études internationales réalisées, en particulier sur des territoires un peu comme le nôtre, en Italie et en Irlande, il est démontré que vous avez de la croissance économique là où vous avez ce type de technologie qui est déployée, indiscutablement ; que ça conduit à du redéploiement pour le coup, structurant, c'est-à-dire c'est structurant du point de vue de l'aménagement du territoire, donc ça c'est important, c'est aussi important que les routes.

En termes de production, il ne faut pas rêver non plus, ce n'est pas parce qu'on met le très haut débit que d'un coup c'est la Silicon Valley. C'est une condition nécessaire, elle n'est pas forcément suffisante et surtout elle est conditionnée, et c'est intéressant pour nous lorsqu'on voit l'Irlande où certaines régions un peu perdues d'Italie, qu'effectivement les deux conditions nécessaires c'est la combinaison entre le très haut débit et la qualité des accès physiques, c'est-à-dire les routes, bien sûr. Si vous avez le très haut débit et qu'il n'y a pas la route qu'il faut, et réciproquement, ça ne le fait pas.

Donc sur la production, les niveaux de productivité, il y a quand même une différence entre la production matérielle. Par contre, la production de

services est fortement boostée et ça c'est intéressant, parce que nous on a beaucoup de productions en activités culturelles par exemple, d'avoir le très haut débit, vous pouvez très bien être producteur cinéma, avoir un studio d'enregistrement et être localisé, et ça existe déjà en Corse, être localisé en milieu rural.

Dernier point, sur la consommation et le bien-être, toutes les études tendent à montrer que c'est très positif. Donc moi, je comprends effectivement que certains élus se posent la question de : et l'après, comment on fait et des difficultés actuelles, malgré les excellents résultats, performances du déploiement. Mais quoi qu'il en soit, il fallait le faire. C'est en train d'être fait et c'est positif. Là-dessus, il n'y a pas de discussions à mon sens.

Monsieur le Président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour ces remarques et questions.

Certaines j'y avais répondu mais j'avais oublié les réponses. Heureusement, M. Pietri est là, mais je vois que vous aussi vous les oubliez parce que beaucoup de choses, on les avait déjà évoquées. Notamment sur l'enfouissement généralisé, je rappelle que ça aurait coûté environ 500 M€ et que ça aurait pris 15 à 20 ans, donc c'était complètement intenable.

Deuxièmement, pour répondre à Paul-Félix, on ne pouvait pas partir des endroits les plus difficiles, précisément l'équilibre financier du contrat, il repose sur le fait que l'opérateur déploie dans des zones où il y a beaucoup de monde au départ et que grâce à la commercialisation des prises, il finance derrière et y compris il finance et diminue...

Ensuite, la question de la résilience des réseaux, c'est là que je me suis fait honteusement souffler, c'est un poste budgétaire important parce que l'objectif est important, c'est la redondance et la sécurisation et l'enfouissement de tout ce qui est réseaux structurants. Exemple : NRO, c'est je dirais la centrale où tout arrive et d'où tout repart, pour schématiser, le point central, au Niolu par exemple, le NRO, il va être lié à la fois à Francardo et à Evisa pour qu'en cas de panne, de rupture, etc., la desserte ne soit pas remise en cause.

Et donc, fin 2024, il nous reste un peu plus de de 12 mois, on a bon espoir d'avoir déployé la totalité dans des conditions sécurisées.

Sur la maintenance en bon état, ça fait partie effectivement des obligations contractuelles du délégataire et on veillera à ce que ces obligations soient respectées.

Quant aux poteaux qui ne supporteraient plus rien, ce sont les anciens opérateurs et effectivement, comme vous l'avez dit, ce sont les contrats initiaux qui normalement doivent prévoir que la dépose est au frais de l'opérateur. Et donc, il faudra veiller à ce que ces contrats soient respectés, ce qui n'est jamais facile, je le concède volontiers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président, j'ai omis de dire, parce que c'est un point important, que c'est véritablement un bien public, on parlait de service public tout à l'heure, c'est la mise en place d'un bien public. Voilà, et ça, c'est fondamental.

Merci donc prise d'acte également.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la présentation du rapport.**

Nous avons terminé, à moins que l'exécutif veuille présenter un rapport, peut-être ? Non, très bien.

Donc bonne soirée à tous.

Bona sera, à dumane matine à 9 ore è mezu ! À ringrazià vi.

**La séance est levée à 20 h 10.**

